

Petite Collection alsacienne

LES
ANNIVERSAIRES
GLORIEUX
DE L'ALSACE
(1781-1848)

PAR

LE ROY DE SAINTE-CROIX



PARIS
LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT ET Cie
5, RUE DES BEAUX ARTS, 5
STRASBOURG, HAGEMANN ET Cie

1881

PETITE

COLLECTION ALSACIENNE

PETITE

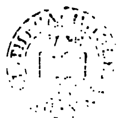
COLLECTION ALSACIENNE

fondée en 1880

PAR

HAGEMANN ET Cie, ÉDITEURS

A STRASBOURG



LES

Anniversaires Glorieux

DE L'ALSACE

(*1781 — 1848*)

Petite Collection alsacienne

LES

ANNIVERSAIRES

GLORIEUX

DE L'ALSACE

(1781-1848)

PAR

LE ROY DE SAINTE-CROIX



PARIS

LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

5, RUE DES BEAUX-ARTS, 5

STRASBOURG, HAGEMANN ET Cie

1881



1648!

TRAITÉ de Westphalie, cession de l'Alsace à la France ;

1681!

Réunion à la France de la ville de Strasbourg ;

1781!

Premier anniversaire séculaire de la réunion de Strasbourg à la France ;

1798!

Réunion à la République française de la République de Mulhouse ;

1848!

Second anniversaire séculaire de la réunion de l'Alsace à la France !

Voilà les cinq dates célèbres qui sont inscrites en tête de ce livre et qui sont l'objet du présent écrit.

Ce n'est pas ici un ouvrage de polémique : il relate cinq faits historiques ; il décrit cinq grandes fêtes, cinq réjouissances mémorables où le peuple d'Alsace manifesta ses sentiments envers la France. Il montre, ce peuple, par les nuances des démonstrations auxquelles il se livra à chacune de ces cinq époques, le diapason de sa joie, cinq notes qui, loin de descendre la gamme, n'ont fait que la monter, en sautant à chaque fois plusieurs lignes de la portée musicale, pour arriver à l'*ut* dièse du bonheur et de l'allégresse !

Nous ne sommes ici, nous, l'auteur, qu'un instrument tout passif, qu'un simple ouvrier, qu'un humble copiste, qu'un interprète fidèle : les lignes qu'a tracées notre plume ont été écrites en 1648, en 1681, en 1781, en 1798 et en 1848 ; les paroles que nous rapportons ont été prononcées par des bouches éloquentes et patriotiques qui savaient remuer le cœur et émouvoir les sentiments : nous n'avons fait que les classer, les ordonner, leur façonner un corps ; l'âme, elles l'avaient. Nous avons évoqué les ombres de plusieurs centaines d'orateurs et d'écrivains ; nous avons secoué la poussière de plusieurs centaines de mille spectateurs qui, à chacune de ces cinq époques glorieuses, ont été témoins oculaires et auriculaires

des événements heureux qu'elles rappellent, en ont partagé les joies et les plaisirs, les épanchements et les émotions.

Nous n'avons pas voulu, et pour cause, qu'une seule ligne nous appartînt en propre. Nous avons conservé respectueusement et religieusement les textes, les formules, les discours, les récits, les descriptions. Nous avons eu à cœur de nous effacer de la manière la plus absolue, la plus radicale. Nos sentiments personnels ne sauraient donc, d'aucune manière, être mis dans la balance : l'histoire seule a parlé ; seuls, les faits ont été rappelés ; seuls, les vieux acteurs ont reparu sur la scène.

Notre rôle a été celui d'un greffier scrupuleux, dans toute sa passivité. Si quelque justification était requise... nous l'avons devancée. Sans doute l'histoire est inflexible.... Personne ne peut effacer ce qui a été écrit !

Ce qui est écrit restera écrit jusqu'à la consommation des siècles !

L'AUTEUR.





CHAPITRE PREMIER

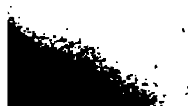
RÉUNION

DES VILLES ET DE LA PROVINCE

D'ALSACE

A LA FRANCE

1648-1681-1798



I

Traité de Westphalie

1648



TEXTE

DU TRAITÉ DE WESTPHALIE

QUI RÉUNIT L'ALSACE A LA FRANCE

AVEC QUELQUES CIRCONSTANCES QUI L'ONT PRÉCÉDÉ, ACCOMPAGNÉ ET SUIVI (1)

Le fameux traité de Munster, en Westphalie (2), dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire bi-séculaire, étant celui qui a assuré pour toujours l'Alsace à la France, il n'est peut-être pas sans intérêt d'en donner ici le texte, en omettant toutefois ce qui n'a pas rapport à notre province.

La France doit la réunion de l'Alsace d'abord

---

(1) *D'après Laguille.*

(2) *Nous rapportons le texte de Laguille.*

à la politique égoïste de la maison d'Autriche vis-à-vis des États allemands ; ensuite à la politique habile de Richelieu, qui sut entretenir la division en Allemagne par ses subsides et ses insinuations. Ce ne fut qu'après avoir épuisé l'Allemagne par les guerres intestines, par les invasions successives des Danois et des Suédois et au moment peut-être où les Impériaux étaient sur le point de reprendre leur domination, que la France jeta son épée dans la balance de la guerre.

Ses armées réunies aux Suédois occupèrent l'Alsace et la haute Allemagne, où elles parvinrent à se maintenir après diverses alternatives de succès et de revers.

C'est à la suite de cette guerre de trente ans, bien connue encore dans les campagnes de l'Alsace sous le nom de *Schwedenkrieg,* que la réunion de cette province eut lieu en 1648. Les archiducs d'Autriche, landgraves de la Haute-Alsace et du Sundgau, cédèrent leurs droits à la couronne de France pour la somme de 3 millions de florins. Peu après, le traité de Westpha-

lie stipula la cession de toute l'Alsace à la France.

Déjà, en 1634, plusieurs seigneurs et plusieurs villes d'Alsace avaient commencé à implorer la protection de la France ; les uns, attachés à l'ancienne religion, redoutaient la domination des Suédois ; les autres, déclarés pour les nouvelles sectes, craignaient d'être inquiétés par l'empereur dans l'exercice du culte de leur choix. Ils étaient du reste tous épuisés de ressources et dans l'impossibilité de se défendre contre les armées qui inondaient le pays. La protection de la France leur paraissait pouvoir leur rendre la sécurité. Bientôt Haguenau et Saverne passèrent à ce royaume. Il y eut même un traité spécial qui peu après réunit à la France Colmar et Schlestadt ; dans la même année toute l'Alsace fut cédée au roi. Mais bientôt le duc Charles de Lorraine rentra dans cette province qui fut occupée par les Impériaux en 1636, en même temps que ravagée par la peste et la famine. Cependant les bonnes dispositions du peuple d'Alsace, vis-à-vis des Français, continuaient tou-

jours ; la ville de Colmar se distingua surtout à l'occasion de la fête donnée à une dame française, la maréchale de Guébriant.

Pour régler le différend qui existait toujours, autant que pour faire trêve à une guerre ruineuse pour tous, l'empereur consentit enfin, après diverses négociations, le 31 mars 1645, à ce que les États de l'empire envoyassent leurs députés à un congrès en Westphalie. Les uns se rendirent à Munster, où résidaient les ambassadeurs de l'empire et ceux de France, et les autres à Osnabruck, où les plénipotentiaires de Suède faisaient leur séjour avec la plupart des députés des États protestants.

C'est alors que la France fit des propositions qui consistaient à n'accorder la paix qu'à condition que la Haute et Basse-Alsace et ses dépendances lui seraient entièrement cédées. Les Suédois jugeaient que cette demande était juste. Le duc de Bavière fut persuadé par le cardinal Mazarin que s'il engageait l'empereur à y accéder, les difficultés qui mettaient obstacle à la paix s'aplaniraient. L'électeur qui ne perdait pas de

vue l'espérance de conserver le Haut-Palatinat par la faveur de la France, envoya à Vienne Mendel, un de ses conseillers, pour solliciter l'empereur d'accorder au roi la satisfaction qu'il demandait. Mendel s'acquitta de sa commission en ministre habile, et mettant en œuvre les plus fortes raisons pour appuyer ses instances, il remontra à Sa Majesté impériale que dès que la France serait contentée, il serait aisé d'amener les Suédois à des conditions plus favorables à la religion catholique ; qu'au fond on ne devait pas beaucoup regretter l'Alsace dont on tirait à peine quarante mille écus par an, au lieu qu'il fallait en dépenser soixante et dix mille pour la défendre ; que le Rhin paraissait devoir être la borne naturelle entre la France et l'empire. Enfin, l'envoyé de Bavière assura l'empereur que dès que la France serait satisfaite, elle donnerait un puissant secours contre le Turc, ce qui faciliterait à Sa Majesté le moyen ou d'augmenter ses conquêtes, ou de donner à l'empire une paix universelle.

Ces raisons parurent toucher l'empereur, qui

consentit à ce que l'Alsace fût cédée à Louis XIV et à ses héritiers mâles. Les Impériaux dressèrent un projet dans ce sens. Mais les Français répondirent que c'était au roi et à la couronne que la province devait être cédée sans restriction. Alors on délibéra pendant quelque temps pour savoir s'il convenait mieux à la France que l'Alsace lui fût cédée comme un fief ou en toute souveraineté. On se détermina pour la souveraineté. Les plénipotentiaires de France se trouvèrent donc avec ceux de l'empereur le 13 septembre 1648, et il fut dressé par les médiateurs un plan de traité dont voici les termes :

« L'empereur, tant en son nom qu'en celui de la maison d'Autriche, comme aussi l'empire renonceront à tous droits, domaines, propriétés, possessions et juridictions, qui ont jusqu'ici appartenu à l'empire, à l'empereur ou à la maison d'Autriche, sur la ville de Brisach, le landgraviat de la Haute et Basse-Alsace, sur le Sundgau et la préfecture provinciale de dix villes impériales qui sont situées en Alsace ; savoir : Haguenau, Colmar, Schlestadt, Wissembourg,

Landau, Obernai, Rosheim, Munster au val St-Grégoire, Kaisersberg, Türckheim, tous les villages et tous les droits quelconques qui dépendent de ladite préfecture provinciale et les transporteront tous et un chacun d'iceux au roi très-chrétien et au royaume de France, en sorte que la ville de Brisach et les quatre villages qui lui appartiennent, le landgraviat de l'une et de l'autre Alsace, le Sundgau et la préfecture provinciale sur les dix villes et lieux dépendants, en outre les vassaux, habitants, hommes, sujets, villes, châteaux, villages, forteresses, bois, forêts, mines d'or et d'argent, et autres minéraux, rivières, ruisseaux, pâturages, tous droits, régales, appartenances avec toute sorte de juridiction, de supériorité et de suprême domaine, appartiennent dès à présent et à perpétuité au roi très-chrétien et à la couronne de France, et qu'ils soient censés lui appartenir sans aucune contradiction de la part de l'empereur, de l'empire, de la maison d'Autriche, ou de quelque autre que ce puisse être; de manière qu'aucun empereur, ni aucun prince de la maison d'Au-

triche ne pourra et ne devra, en aucun temps, prétendre ni usurper un pouvoir ou droit quelconque sur lesdits pays, tant en deçà qu'au delà du Rhin. »

Le traité stipule ensuite la démolition de plusieurs forteresses et châteaux en Alsace et la neutralité de la ville de Saverne. L'empereur consent aussi que la forteresse de Philippsbourg reste sous la protection du roi et de ses successeurs, et que la France y tienne garnison.

« Le roi très-chrétien, continue le traité, est tenu de laisser non-seulement les évêques de Strasbourg, de Bâle et les autres ordres qui sont dans l'une et l'autre Alsace immédiatement soumis à l'empire romain, l'abbé de Murbach et de Leurre, l'abbesse d'Andlau, le monastère de Val-Saint-Grégoire de l'ordre de Saint-Benoit, les palatins de Lützelstein, les comtes et barons de Hanau, Fleckenstein, Oberstein, et toute la noblesse de la Basse-Alsace et les susdites dix villes qui reconnaissent la préfecture de Haguenau, dans la liberté et la possession de l'immédiateté dont ils ont joui jusqu'à présent envers l'empire

romain ; en sorte que Sa Majesté n'y puisse prétendre aucune supériorité royale, mais qu'elle demeure contente des droits qui appartenaient à la maison d'Autriche, lesquels sont cédés à la France par ce traité de pacification, de sorte toutefois que par cette présente déclaration n'entende point qu'il soit rien ôté de tout le droit de suprême domaine qui a été ci-dessus accordé. »

Tels furent les articles dont les deux partis convinrent en présence des médiateurs, dans l'hôtel du comte de Trautmanndorff. Le nonce du pape avait la première place dans ce congrès, le duc de Longueville la seconde, le comte d'Avaux la troisième, le comte Servien la quatrième, l'ambassadeur de Venise la cinquième, le comte de Nassau la sixième, et le chancelier de Volmar la septième. Ils furent approuvés de tous avec cette condition expresse qu'on n'y ajouterait et qu'on n'en retrancherait rien, mais qu'on regarderait comme non avenu tout ce qui avait été arrêté, si la paix générale ne venait pas à se conclure.

Cette paix resta en effet compromise par une faction qui se déclara dans l'armée du maréchal Turenne, et par une nouvelle expédition des Suédois. De nouvelles déclarations s'élevèrent alors, à la faveur de cette situation, contre les prétentions de la France par les envoyés des électeurs, princes et États de l'empire romain. Mais la renonciation volontaire de l'empereur au titre de landgrave d'Alsace, sur lequel insistait le chancelier Volmar, décida de la question, et les plénipotentiaires signèrent le traité le 24 octobre 1648.

Comme complément de la paix de Westphalie, Strasbourg fut également annexé à la France en 1681. Cette ville se trouvait à cette époque assiégée par l'armée française. Le marquis de Louvois qui se trouvait devant ses murs, en reçut une députation à laquelle il déclara que le roi ne prétendait pas toucher aux priviléges des Strasbourgeois et qu'il se ferait même un plaisir de les combler de ses grâces; qu'ils pouvaient eux-mêmes dresser les articles de la capitulation qu'ils désiraient, et qu'il les accorderait

tous pourvu qu'ils convinssent à la souveraineté qui avait été cédée à la France par la paix de Munster. Mais il ajouta que si la ville attendait que la tranchée fût ouverte, on la contraindrait de payer tous les frais du siége. Ces propositions furent rapportées à l'assemblée des magistrats et du peuple. Tous conclurent unanimement qu'il fallait se soumettre, et on ne vit qu'un seul tailleur, petit homme de soixante et dix ans, qui fut d'avis de se défendre jusqu'à la mort. La capitulation fut dressée dans le sénat. Elle fut signée à Illkirch, le 30 septembre, par M. de Louvois, par le baron de Montclar, lieutenant général des armées du roi et commandant d'Alsace, et par huit principaux magistrats de la ville de Srasbourg.

La république suisse de Mulhouse ne fut réunie à la France qu'en 1798.









II

Cession de Strasbourg

A

LA FRANCE

1681



LOUIS XIV A STRASBOURG

Après les belles campagnes de Turenne et de Condé en Alsace et leurs victoires signalées, la paix de Nimègue (1679) mit fin aux hostilités et laissa les Français tranquilles possesseurs de l'Alsace. C'est à partir surtout de cette époque que les Alsaciens s'attachèrent réellement à leur nouvelle patrie : aussi bien, la résistance, désormais, était devenue absolument impossible.

Le 29 septembre 1681, Strasbourg voyant bien qu'elle ne pouvait plus résister elle-même, se rendait à la France, entre les mains de Louvois, dans une maison d'Illkirch. Le Conseil provincial transporté à Brisach déclara la ville de Strasbourg incorporée à la France.

Dans l'*Album alsacien* se trouve une lithographie signée Sandmann et Simon fils, chez Bernard, marchand d'estampes, représentant la MAISON A ILLKIRCH *où fut signée la capitulation de la ville de Strasbourg.*

Trois semaines après la capitulation, le 23 octobre 1681, Louis XIV, tout triomphant, arriva lui-même dans la capitale de sa nouvelle conquête.

A peine descendu de sa voiture, il monta à cheval pour visiter la cité, pendant que la reine, les princesses et les dames de leur suite étaient allées faire leurs dévotions au couvent de la Madeleine.

Le roi se rendit sur les glacis, hors la porte des Bouchers, depuis porte d'Austerlitz, accompagné des princes du sang, des maréchaux et généraux de Vauban, de Montclar, de Chamilly, de Tarrade, de Fréziliére, du ministre Louvois et d'une brillante suite d'officiers de tout rang. Là, il prit possession des 264 pièces de canon, des 17 mortiers qui l'avaient salué d'une triple salve dès son entrée, et qui furent pour la plupart

transportés à Brisach et à Paris, pour y être fondus et coulés du calibre français. On laisse à penser quelle triste et cruelle impression dut faire sur ces fiers républicains strasbourgeois l'enlèvement brutal de leur chère artillerie dont ils avaient eu tant de fois, dans les siècles passés, à se glorifier et à se réjouir ([1]). Mais il n'y avait rien à dire. Il fallut s'exécuter.

Dans le *Supplément à l'Alsace,* de Baquol, se trouve une lithographie sous la signature de Lemaître, représentant la Réception de Louis XIV *par le Magistrat de Strasbourg,* dont le chef lui présente les clefs de la ville.

Entrée de Louis XIV dans la Cathédrale de Strasbourg.

Depuis que les protestants avaient réussi à dominer dans la ville de Strasbourg, le clergé catholique y avait perdu tout son prestige, toute sa puissance. Le luthéranisme était professé dans

(1) *Piton,* Strasbourg illustré. *T. II, Ire partie, p. 29.*

la vieille cathédrale, en deuil de ses évêques, et la plupart du temps elle était vide et désolée.

Dès que Louis XIV fut devenu maître des destinées de l'Alsace, un de ses premiers actes fut de restaurer le culte catholique dans la majestueuse basilique et d'y faire rentrer solennellement ses pasteurs. L'évêque d'alors était Égon de Furstemberg, qui fit son entrée solennelle dans la ville et la cathédrale de Strasbourg pendant le séjour du roi, le 20 octobre 1681.

Ce n'étaient là que les préliminaires de la cérémonie royale, qui eut lieu dans le temple catholique, le 24 du même mois, pour la réception de Louis XIV, de la reine et de toute la cour. Cette dernière solennité a fait époque dans l'histoire locale.

Tout le clergé régulier et séculier, des députations des archiprêtres et des collégiales du diocèse, dix prélats et abbés mitrés, la noblesse catholique de la Basse-Alsace et toute la garnison assistèrent à cette imposante cérémonie, qui avait attiré dans la ville un concours immense de curieux des villes et des villages voisins. Les

habitants de Strasbourg de la communion luthérienne furent privés de ce spectacle, une ordonnance royale ayant défendu sous peine d'amende à toute personne d'un culte dissident d'entrer dans la cathédrale. Cet acte arbitraire n'était, prétend un auteur, qu'un acte de représailles contre les règlements de police de l'ancien sénat, qui défendaient aux citoyens de fréquenter d'autres églises que celles du culte luthérien.

Malgré cette restriction, la foule était compacte et l'église toute bondée de monde.

La cour fut reçue avant la grand'messe et le *Te Deum,* sous le portique principal, par le clergé, ayant à sa tête le cardinal de Bouillon et le prince-évêque de Strasbourg, qui salua Leurs Majestés par le discours suivant :

« C'est présentement, Sire, me voyant remis par vos mains royales en possession de ce temple, dont les violences des ministres de l'hérésie nous ont tenus si longtemps exilés, moi et mes prédécesseurs, que j'ai lieu de dire à Votre Majesté, à l'exemple du bon Siméon, que j'attendrai dorénavant la fin de mes jours en repos, et

que je pourrai, lorsqu'il plaira à Dieu de m'appeler à lui, quitter le monde avec beaucoup de consolation. Cette illustre église doit, sans doute, Sire, une bonne partie de son établissement à vos augustes prédécesseurs, Clovis et Dagobert, desquels l'un a placé la première pierre de ce somptueux vaisseau, et l'autre l'a fait ériger en évêché, en le dotant de plusieurs terres et revenus. Mais Votre Majesté, par ce qu'elle a fait aujourd'hui, s'en rend comme le nouveau fondateur d'une manière encore plus glorieuse. Je souhaiterais, Sire, d'avoir assez d'éloquence pour pouvoir vous exprimer l'excès de la joie que moi et mon chapitre, dont une partie est présente, ressentons pour l'avantage que cette grande action et vraiment digne de la piété d'un roi très-chrétien va procurer, tant pour la gloire de Dieu que pour la réputation de Votre Majesté. Mais, manquant de termes et de facilité de m'expliquer en cette langue-ci, je suis contraint, Sire, de laisser renfermés dans nos cœurs mille sentiments de respect, de reconnaissance, de tendresse, si j'ose le dire, et de véné-

ration pour la très-auguste personne de Votre Majesté, et de l'assurer simplement que nous ne cesserons jamais, comme très-obéissants, très-fidèles serviteurs et sujets, de pousser continuellement nos vœux au ciel dans cette maison de Dieu où elle vient rétablir le véritable culte, afin qu'il plaise à la divine Majesté de vous combler, Sire, de prospérité et de bénédiction. »

A ce discours, disent les annales du temps, Sa Majesté répondit fort bénignement, et promit de faire sentir dans l'occasion les effets de sa bienveillance. Malheureusement pour ce prélat, qui mourut à Cologne, six mois après, à l'âge de 56 ans, il ne devait pas faire personnellement l'épreuve des effets de l'union si splendide de l'autel et du trône; mais il était réservé à son frère Guillaume, qui lui succéda, de recevoir des marques de la munificence royale, en reconnaissance de laquelle la statue du Grand Roi fut placée, plus d'un siècle après, sur la façade principale de la cathédrale.

Le 10 septembre 1698, Louis XIV fit remettre à l'évêque une brillante parure d'église, consis-

tant en deux dais magnifiques, en un costume complet de grand'messe en satin blanc et velours rouge et vert, le tout orné de riches broderies d'or, en relief. Il y avait joint une croix et des candélabres en argent doré massif. Quarante ouvriers brodeurs avaient travaillé pendant trois ans à cette riche parure, qui était d'un poids si lourd que l'on ne put s'en servir que très-rarement. Ce don royal était évalué à une somme de 2,400,000 livres tournois (1).

De la capitulation de Strasbourg et de l'entrée triomphale de Louis XIV dans la ville conquise, il reste plusieurs monuments numismatiques.

1° Le premier en date porte encore son cachet strasbourgeois. C'est une pièce aux deux coins de Strasbourg, où l'ange plane sur la ville l'olivier à la main, avec l'écusson municipal entouré de vingt petits écussons des tribus. Toutefois, les légendes en langue allemande ont disparu pour faire place, d'un côté à la vieille légende

(1) *Piton*, Strasbourg illustré. *T. II, 1re partie, p. 37.*



des florins d'or à la Vierge: VRBEM, CHRISTE, TVAM SERVA, et, de l'autre côté, à la légende un peu obscure: ARGENTINA TRIBVS QVARVM HIC INSIGNIA CERNIS, HOC FVNDATORI DEDICAT ÆRE. A la lecture de ces deux phrases, on croirait deviner les efforts faits d'assez mauvaise grâce par le Magistrat, pour ne pas déplaire aux nouveaux maîtres, tout en conservant les formules et les souvenirs de l'ère d'indépendance. A qui pourrait bien faire allusion la seconde phrase, qu'entend-on par ce *fondateur?* Est-il question de Clovis, qui serait le fondateur présumé de la cathédrale et de la ville, d'où une allusion serait faite au roi de France? Cette dernière interprétation paraît la plus plausible.

Cette médaille porte un module de 22 lignes et pèse 44 grammes.

2° La belle médaille de Louis XIV, si connue, est un grand module de 28 lignes, du poids de 121 grammes. Celle-là fut assurément frappée pour célébrer la soumission de la ville de Strasbourg au Grand Roi et l'entrée solennelle du glorieux monarque dans ladite ville.

D'un côté, le buste de Louis XIV, avec la légende LVDOVICVS MAGNVS REX; au revers, la Victoire couronnant un guerrier, qui, à son tour, tend le bras pour couronner une femme (la ville de Strasbourg) agenouillée devant lui, la main droite levée, la gauche appuyée sur l'écu à bande. L'exergue porte, en trois lignes: ARGENTORAT. ALSAT. METROPOL., et la légende dit: ADSERTA VRBIS TRANQVILLITATE.

De quel atelier sort cette médaille? de Paris ou de Strasbourg? Les avis des numismates sont partagés à ce sujet, et ils nous importent peu. Ce que nous avons à constater, c'est son existence et rien de plus.

A Paris, on frappa aussi une médaille commémorative à cette occasion; elle portait ces mots: ARGENTORATVM ET CASALE RECEPTA.

Cette médaille consacrait le souvenir de la double prise et occupation de Strasbourg et de Casal.

Le souvenir de la restauration de la cathédrale au culte catholique fut consacré par une

médaille spéciale qui, selon toute apparence, fut frappée à la Monnaie de Paris.

On y voit le Rhin appuyé sur son urne, tenant une corne d'abondance, et dans l'éloignement le profil de Strasbourg et de sa tour avec ces mots dans l'exergue, au-dessus :

SACRA RESTITUTA.

Au-dessous, on lit : ARGENTORATUM RECEPTUM. M.DC.LXXXI.

Une variante citée par M. de Berstett porte en légende : STRASBOURG REMIS A L'OBÉISSANCE.

Enfin, une médaille représentant Minerve avec le bouclier aux armes de Strasbourg d'un côté, et de l'autre une vue de la ville avec ces mots : CLAUSA GERMANIS GALLIA, porte en exergue : ARGENTORATI ARCES — AD RHENUM — M. DC. LXXXIII[1].

Louis XIV à Ensisheim.

Après la reddition de la place de Strasbourg, Louis XIV visita l'Alsace : il choisit Ensisheim pour y passer quelques jours et y recevoir les députations nombreuses qui venaient lui rendre

hommage. Celle de la Confédération des cantons suisses et de la ville de Mulhouse arriva le dimanche matin, 9 octobre 1681, pour faire sa cour au grand monarque. Les députés entrèrent en ville à cheval et déployèrent une grande magnificence ; ils descendirent à l'hôtel de ville, où ils furent reçus par un commissaire du roi. A midi, ils furent traités splendidement à l'ancien hôtel Stadion, dans la société de quelques dignitaires. Le roi arriva à 2 heures de l'après-midi, avec les princes et princesses de sa maison et les personnes de sa suite.

Une contestation ne vint-elle pas à s'élever alors entre l'intendant de la province et les députés de la Confédération au sujet de l'étiquette à observer quand ils seraient présentés au prince? car ces derniers s'étaient refusés de paraître découverts devant le duc d'Orléans, attendu qu'il était de leur usage de ne rendre cet honneur qu'aux têtes couronnées. Ils finirent cependant par se soumettre à ce qu'on exigeait d'eux, moyennant quelques restrictions. Il était 6 heures du soir, quand ils furent cherchés dans les

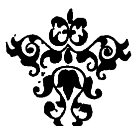
voitures de la cour pour être présentés au roi, qui les reçut avec bonté et bienveillance. Après avoir pris congé de Sa Majesté, ils furent présentés à la reine, au dauphin, à la dauphine, au duc d'Orléans; après quoi, ils firent leur visite aux grands dignitaires de l'État.

En 1683, le roi fit un troisième voyage en Alsace. Il passa à Benfeld le 25 juin. De là il alla à Schlestadt et à Molsheim. Nous mentionnons pour mémoire ce voyage, dont il n'existe point de détails.

Nous allons maintenant passer en revue quelques-uns des principaux personnages qui accompagnèrent la Grande Majesté dans son entrée solennelle à Strasbourg (1).

(1) *Le Roy de Ste-Croix*, l'Alsace en fête sous la domination des Louis de France. *Strasbourg, 1880, Hagemann. In-4o.*





III

ession de Mulhouse

A

LA FRANCE

1798

III

Cession de Mulhouse

A

LA FRANCE

1798

Les autorités civiles et militaires du département, les délégués du Gouvernement français, au nombre de 120, le sieur Adelazio, ambassadeur de la république italienne en Suisse, arrivèrent à Mulhouse la veille, et furent logés chez les bourgeois. Le lendemain, à la pointe du jour, le canon annonça la solennité. A 8 heures, les membres des deux anciens conseils et les quarante se réunirent à l'hôtel de ville, pendant que les autorités françaises et des détachements de l'armée se rassemblaient hors des murs, devant la porte de Bâle. Vers 9 heures, le bourgmestre Jean Hofer envoya une députation pour remettre au sieur Metzger les clefs de la ville et complimenter les délégués du Gouvernement. Alors ces derniers se mirent en marche. Sous la porte de Bâle, ils trouvèrent les magistrats de Mulhouse, et en signe d'union, ils se mêlèrent deux à deux et firent ensemble leur entrée dans la ville.

Arrivés sur la place où les attendait la population mulhousienne, ils s'arrêtèrent pour régler l'ordre de la marche qui avait été fixé ainsi qu'il suit:

1° Le héraut d'armes de Mulhouse, à cheval, tenant l'ancien drapeau de la ville ;

2° Des détachements de troupes mulhousiennes et françaises ;

3° Six bourgeois, revêtus d'armures, portant les bannières des tribus, et trois autres dont le premier était chargé des armes de la ville, le second du livre des lois, le troisième du glaive de justice ;

4° Une députation des habitants d'Illzach ;

5° Le héraut d'armes français, le sieur Wælterlé de Heimsprung, président du département, à cheval, portant le drapeau national sur lequel était inscrit en lettres d'or le premier article du traité ;

6° Les voitures décorées charriant des arbres de la liberté ;

7° De jeunes garçons tenant en main des bêches et des pioches ornées de banderoles ;

8° La musique d'un régiment français ;

9° Une jeune fille en costume suisse (Mulhouse faisait partie de la Confédération helvétique avant sa réunion à la France) portant sur un plat d'argent les clefs de la ville ;

10° Quatre jeunes filles soutenant un coussin de satin blanc sur lequel était posée la Constitution française ;

11° Quatre autres chargées d'un portefeuille où était renfermé le traité de réunion ; puis une foule d'autres jeunes gens des deux sexes portant des corbeilles de cocardes nationales, des fleurs, des rameaux ou d'autres attributs de l'agriculture.

Après eux, les autorités françaises, mêlées aux anciens magistrats.

Le cortége ainsi réglé parcourut toute la ville, s'arrêta aux quatre portes pour y planter des arbres de la liberté, puis revint sur la grande place. Deux tribunes y avaient été préparées : les commissaires, les généraux et les autorités françaises montèrent sur l'une ; les magistrats mulhousiens sur l'autre. Entre les deux, l'on avait élevé un autel où les jeunes filles vinrent déposer les insignes qu'elles portaient.

Du haut de la tribune, le commissaire français adressa une allocution à l'ancien conseil, et

lui demanda s'il y avait encore quelque acte de souveraineté qu'il désirât exécuter. En réponse, le magistrat délia les habitants d'Illzach de tous leurs devoirs envers Mulhouse et leur remit leur lettre d'affranchissement. Après une dernière lecture du traité de réunion, le même commissaire remercia au nom du gouvernement français les deux anciens conseils, puis appela et installa les membres de la nouvelle administration, à la tête de laquelle fut placé le sieur Nicolas Thierry; il leur remit les insignes de leur autorité, les clés et les sceaux de la ville et reçut leur serment.

Enfin, l'on planta, sur la place même, le dernier arbre de la liberté.

Les armes de la ville, les statuts, le glaive de justice, le drapeau de la république, les bannières des tribus furent jetés en terre au pied de l'arbre, le drapeau et les bannières ayant été auparavant déchirés et brisés. Plus d'un cœur dut saigner en ce moment suprême! Plus d'un front dut rougir devant cette scène cruelle..... et, pour le moins, inutile!

Après la cérémonie, vers 2 heures de l'après-midi, les anciennes et les nouvelles autorités se réunirent à un banquet.

Voici les toasts qui y furent portés, et qui donneront une idée des sentiments patriotiques de l'époque.

Par le citoyen Metzger, commissaire du Gouvernement :

« *À la République !*

« Puisse-t-elle étendre sur tous les peuples son influence bienfaisante, et rallier tous les Français ; elle saura conserver par sa sagesse la gloire qu'elle s'est acquise par sa valeur. » (Décharge générale d'artillerie.)

Par le citoyen Thierry, président de la municipalité de Mulhouse :

« *Au Corps législatif !*

« Que ses lois, toujours fondées sur la liberté et l'égalité, deviennent bientôt le code de tous les peuples ! » (Douze coups de canon.)

Par le citoyen Wælterlé, président du département du Haut-Rhin :

« *Au Directoire exécutif !*

« Puisse l'union exister toujours entre ses membres ; elle fait le désespoir de nos ennemis ; elle fait notre force et notre salut ! » (Douze coups de canon.)

Par le citoyen Bignon, secrétaire de légation en Suisse :

« *Aux Nations alliées de la République et au Citoyen Adelasio, ambassadeur de la République cisalpine, présent à cette fête !*

« Puisse la concorde qui cimente leur union, être éternelle ! » (Six coups de canon.)

Par le citoyen Kœchlin, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Mulhouse :

« *A la Liberté !*

« Puisse-t-elle établir son domaine chez toutes les nations ; puisse-t-elle ne faire un jour qu'un

peuple de frères ! » (Décharge générale d'artillerie.)

Par le citoyen Adelasio, ambassadeur de la République cisalpine :

« *Aux Armées françaises !*

« La reconnaissance du monde accompagne ces enfants de la victoire au temple de l'immortalité ! » (Décharge générale d'artillerie.)

Par le citoyen Blanchard, commissaire des guerres, remplaçant l'ordonnateur du Haut-Rhin :

« *Aux Défenseurs de la patrie morts pour la liberté !*

« Puissent leurs mânes vengées, jouir, au sein de la gloire, du bonheur qu'ils nous ont préparé. (Trois coups de canon.)

Par le citoyen Baille commandant la force armée à Mulhouse :

« *Aux Autorités constituées de la République !*

« Puissent-elles se rappeler toujours qu'instituées par le peuple, elles ont en main les

éléments de son bonheur ! (Trois coups de canon.)

Par le citoyen Gaspard Dollfus, président du tribunal de commerce :

« *A l'Agriculture, au Commerce, aux Arts !*

« Puissent-ils, s'unissant à la gloire de la République, démontrer à l'univers que la liberté seule peut les faire prospérer ! » (Quatre coups de canon.)

Par le citoyen Boutron, chef de brigade de la 68e demi-brigade d'infanterie :

« *A la Liberté des mers !*

« A la destruction d'Albion, alors commencera le bonheur du monde ! » (Décharge générale d'artillerie.)

Par le citoyen Pfeffel père, membre du jury d'instruction :

« *A la Paix !*

« Que ses résultats consolants viennent s'unir

au sentiment de nos victoires! » (Neuf coups de canon.)

Par le citoyen Hofer, bourgmestre de Mulhouse :

« *A l'union des Mulhousiens et des Français!*

« L'amitié resserre les nœuds que formait la nature ! » (Décharge générale d'artillerie.)

Par le citoyen Müssel, président de la municipalité de Colmar :

« *Aux Assemblées primaires de l'an VI!*

« Constitution de l'an III, 18 fructidor, sagesse dans les choix, bonheur du peuple! » (Décharge générale d'artillerie.)

Par le citoyen Thierry, ci-devant député de Mulhouse :

« *Au Citoyen Metzger, commissaire du Gouvernement!*

« Les Mulhousiens reconnaissants! » (Trois coups de canon.)

Le reste de la journée et la nuit se passèrent en réjouissances de toutes sortes, auxquelles la population entière prit part, et le lendemain (16 mars 1798) la nouvelle administration prit possession de ses nouvelles fonctions [1].

Pour célébrer son annexion à la République française, la ville de Mulhouse donna des fêtes splendides qui coûtèrent à l'ancienne petite République la bagatelle de 50,000 fr.

---

(1) *Ch. de Lasablière,* Notice historique sur la ville de Mulhouse. (Revue d'Alsace, 1851, *p, 215 et suiv.*)





CHAPITRE II

PREMIÈRE FÊTE SÉCULAIRE

DE LA RÉUNION

DE STRASBOURG A LA FRANCE

1781



1er ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE

DE LA RÉUNION

DE LA VILLE DE STRASBOURG

A LA FRANCE

Les motifs qui décidèrent la ville de Strasbourg à célébrer solennellement le premier anniversaire séculaire de sa réunion à la France, sont définis dans la relation officielle des *réjouissances ordonnées et faites par la ville* à cette occasion.

« La ville de Strasbourg, y est-il dit, depuis sa réunion à la France en 1681, ayant joui d'une tranquillité constante et de plusieurs avantages qu'elle n'avait pas connus dans les siècles précédents, a cru devoir donner un témoignage

public de ses sentiments à cet égard. Elle a désiré célébrer le 30 septembre de cette année 1781, jour séculaire de la signature de sa capitulation. Les magistrats ont supplié M. le marquis de Ségur, ministre d'État, ayant Strasbourg dans son département, d'en obtenir l'agrément de Sa Majesté, qui a daigné approuver les premiers plans de cette fête, et accueillir avec bonté ce renouvellement d'hommage. »

Pour marquer cette époque mémorable par des réjouissances publiques, les magistrats ont ordonné et organisé les fêtes dont va suivre la description. — « Mais ils doivent à leurs concitoyens la justice de prévenir de ce qui ne peut se rendre dans une simple relation, quelle que soit son étendue ; savoir : la vivacité, la sincérité, l'unanimité des sentiments de joie et d'amour pour le Roi, qui ont généralement éclaté à cette occasion. »

« Les magistrats doivent également rendre témoignage à la manière dont tous les ordres supérieurs de la ville, le clergé, le militaire, la noblesse, et même les étrangers ont concouru

avec la bourgeoisie, à rendre cette fête plus brillante et plus joyeuse.

« S. A. R. Mme la princesse Christine de Saxe, tante du Roi, que les magistrats ont cru pouvoir prendre la liberté d'inviter à cette fête, a bien voulu se rendre de son château en ville, pour honorer de sa présence quelques-unes de ces solennités. »

Dès le samedi, veille de la fête, le Magistrat se rendit, le matin, dans le grand auditoire de l'Université luthérienne. Il y fut reçu avec beaucoup d'honneur, et le professeur d'éloquence y prononça, en langue latine, un panégyrique du Roi, précédé d'une cantate latine en forme de poëme séculaire, imité de celui d'Horace. Ce morceau fut exécuté en musique. Plus loin, nous donnerons cette pièce curieuse. — Ce fut une grande solennité. M. le marquis de la Salle, commandant la province, l'état-major, quelques princes étrangers et les députés des corps invités par ceux du Magistrat et par des programmes imprimés, assistèrent à cet éloge académique. Mais ce qui a donné un éclat

inexprimable à cette première solennité, c'est le portrait en pied de Sa Majesté, qui y a paru placé sous un dais. Ce portrait, dont Sa Majesté avait fait présent à la ville était justement, et fort à propos, arrivé la veille, et ce don précieux ne pouvait faire plus de plaisir aux autorités locales; pendant plusieurs jours il resta exposé à la contemplation publique, et l'empressement et l'affluence de la population ont répondu à l'intérêt qu'un semblable présent devait inspirer.

Ce même jour, M. le Préteur royal donna un grand repas à tous les ordres de la magistrature et aux professeurs de l'Université.

Le soir, il y eut grand concert public, dans lequel le sieur Shœnfeldt, maître de chapelle en survivance au Temple-Neuf, fit répéter le chant séculaire exécuté le matin avec tant de succès, ainsi que différents autres morceaux choisis de belle musique.

Le dimanche, 30 septembre, jour anniversaire séculaire de la capitulation, la fête fut annoncée dès les sept heures du matin, par des salves du canon de la place que le commandant avait été

autorisé de faire tirer, par une lettre du ministre de la guerre. Cette lettre, que M. le marquis de la Salle a cru pouvoir communiquer au Magistrat, contient un témoignage glorieux de la satisfaction du Roi en ce qu'il y est dit : « Que « Sa Majesté ne peut qu'applaudir au zèle que « cette ville marque pour son service dans toutes « les circonstances qui s'en présentent. » — « Cette lettre, ajoute le Magistrat, fera, à jamais, dans les registres de la ville, un des plus beaux monuments de cette fête, et en est la récompense la plus précieuse. »

Les magistrats ayant jugé, d'après le cœur bienfaisant du Roi, ne pouvoir mieux caractériser la fête que par des œuvres publiques de bienfaisance, ont pensé que la dotation de plusieurs filles bourgeoises pauvres répondrait à cette intention. En conséquence, la ville et quelques-uns des principaux magistrats, à l'exemple de M. le Préteur royal, ont doté vingt de ces filles ; ils ont assuré en même temps une somme pour la layette des premiers enfants qui naîtraient de ces mariages.

Les corps des Maîtrises d'arts et métiers, ainsi que les magistrats et échevins préposés aux vingt tribus, dont chacune avait choisi une mariée, concoururent à procurer à ces établissements tous les avantages désirables.

Les mariages des dix filles catholiques ont été célébrés tous à la fois d'une manière solennelle en l'église cathédrale à sept heures du matin, en présence de M. le Préteur royal, des députés des tribus, chargés d'accompagner les dix couples, et d'un grand concours de peuple. Dans son exhortation, le curé a parlé des sentiments que les nouveaux mariés devaient avoir pour le Roi et qu'ils devaient inspirer à leurs enfants.

A dix heures du matin, les magistrats de la Confession d'Augsbourg, en corps de cérémonie, précédés des gardes et sergents de la ville, ainsi que des enfants orphelins, se sont rendus en l'Église-Neuve, qui est le principal temple de cette religion. L'on y a chanté le cantique allemand, imité du *Te Deum*.

Dans le prêche, il a été principalement ques-

tion des sentiments que la religion, la reconnaissance et le patriotisme prescrivent à tous les citoyens de cette ville. Les mariages des dix filles luthériennes ont été célébrés à l'issue du sermon. Plusieurs officiers généraux de cette communion, invités par les députés du Magistrat et par billets, ainsi qu'un grand nombre d'étrangers de distinction, ont assisté à ces cérémonies.

S. A. Ém. M. le cardinal prince de Rohan, évêque de Strasbourg, et le grand chapitre des comtes ayant accueilli la demande du Magistrat pour faire chanter un *Te Deum* solennel en l'église cathédrale, il a eu lieu le même jour à l'issue des vêpres. La nef était garnie d'une double haie de grenadiers, et d'une double file d'orphelines, d'enfants trouvés et de pauvres entretenus par les soins du Magistrat. Le corps de ville s'y est rendu en habits de cérémonie et en cortége, ayant à sa tête M. le Préteur; M. le marquis de la Salle, entouré de ses gardes, occupait le prie-Dieu du chœur. L'état-major, les officiers de la garnison, et le corps de la no-

blesse, invités par les députés du Magistrat y ont assisté. Les chefs des corps occupaient leurs fauteuils, conformément aux décrets émanés de la cour : celui de M. le Préteur royal était placé à la tête des bancs du Magistrat.

Le *Te Déum,* exécuté en musique, a été entonné par S. A. Mgr le prince de Salm, évêque de Tournai, revêtu de ses habits pontificaux ; plusieurs des grands comtes y ont assisté ; les chapitres et les communautés religieuses de la ville s'y étaient rendus en habit de cérémonie. S. A. R. Mme la princesse Christine de Saxe a assisté à cet hommage religieux dans une tribune du chœur décorée pour la recevoir.

Le coup d'œil d'une assemblée aussi distinguée, la réunion de tant de princes et de seigneurs, le nombre des officiers généraux, des officiers de la garnison, des gentilshommes et des étrangers de marque présents à cette solennité, lui ont donné une dignité et un éclat imposants. Le Magistrat, flatté de trouver en cette occasion un témoignage si public des

attentions de tous les corps, a senti tout le prix de l'union et de la bonne intelligence qu'il cherche à entretenir avec les différents ordres, dont les sentiments peuvent concourir au bonheur de cette ville.

Sur des banquettes en avant des bancs du Magistrat, on avait placé les nouveaux mariés, intéressés, par une reconnaissance plus particulière, à réunir leurs prières ferventes aux vœux de cette auguste assemblée pour la prospérité de Sa Majesté et celle de la famille royale. La sonnerie de toutes les cloches et les salves du canon des remparts ont annoncé à tous les habitants et aux environs la célébration de ce devoir de piété et de reconnaissance : l'affluence du peuple a été telle, que, malgré la vaste étendue de la cathédrale, son enceinte n'a pas suffi à contenir la foule, et une multitude immense encombrait les rues et remplissait les places qui entourent et avoisinent le monument.

Après le *Te Deum,* les nouveaux mariés de l'une et de l'autre religion se sont rendus à la salle de leurs tribus respectives; les échevins et

les corps de métiers y avaient fait préparer des repas pour les mariés et leurs parents.

A la suite des festins, on a fait danser la bourgeoisie dans les 22 salles de tribus, et ces réjouissances, où la décence s'est trouvée unie à la gaîté la plus franche et la plus vive, ont duré jusqu'au lendemain.

« L'honneur que M. le marquis de la Salle a fait à la bourgeoisie, de faire, avec sa famille, la tournée de toutes ces assemblées, et les témoignages de bonté et d'affabilité dont il a, ainsi que M. le Préteur royal, comblé les mariés et les bourgeois sur toutes les tribus, ont porté jusqu'à l'enthousiasme les sentiments d'amour et de respect pour ces chefs : sentiments déjà devenus si habituels à toutes les classes d'habitants. Beaucoup de personnes de distinction, beaucoup d'étrangers et autres, ont suivi l'exemple des chefs; tous ont été témoins des marques de joie et d'affection pour le Gouvernement, qui éclataient partout, et en même temps du bon ordre qui y régnait. La ville avait fait répartir sur ces salles de danses bourgeoises,

cent dix mesures de vin, et les tribus ont fourni tous les autres rafraîchissements nécessaires. On a également envoyé à la garnison, dans les casernes, du vin et de quoi suppléer à l'ordinaire des soldats. Il s'est fait une distribution considérable de vin à tous les habitants non bourgeois, même à ceux qui, demeurant hors des murs, ne pouvaient prendre part aux réjouissances de la ville. Les établissements de charité, les maisons des pauvres, des enfants trouvés, des orphelines, et l'hôpital bourgeois participèrent aux fêtes par des distributions qui y ont été faites, soit aux frais de la ville, soit par les soins des magistrats leurs directeurs. On a également fait des distributions aux couvents d'ordres mendiants. Les adoucissements accordés aux personnes détenues dans les prisons et dans la maison de force ont fait participer ces malheureux aux réjouissances de cette journée; le Magistrat a fait élargir ceux qui étaient susceptibles de cette grâce. M. le Préteur royal a étendu ces vues bienfaisantes sur les prisonniers de la prison militaire, dont il a obtenu l'élargisse-

ment en intercédant près du commandant de la place. »

Vers le soir, un spectacle allemand fut donné sur le second théâtre de la ville : tout le peuple y entra gratuitement : dans la vue de varier les plaisirs populaires, le Magistrat avait eu l'attention de préparer ce genre de réjouissance et, à cet effet, d'appeler une troupe allemande qui se trouvait dans le voisinage de Strasbourg.

Le spectacle fut ouvert par une petite pièce appropriée à la circonstance, avec des ballets et une décoration brillante. Ce prologue rappelait et développait d'une manière intéressante, aux spectateurs, les motifs de leurs réjouissances et les sentiments qui les rassemblaient. Tous les traits qui avaient rapport au Roi furent saisis et applaudis avec transport.

Au jour tombant, toute la ville fut illuminée ; la tour de la cathédrale, garnie dans toute sa hauteur de pots à feu, fut le signal de l'illumination générale ; cette flèche majestueuse, bien éclairée, présentait le coup d'œil le plus agréable et le plus imposant.

Tous les particuliers, tous les corps constitués et même les étrangers habitant la ville ont disputé d'émulation pour illuminer leurs maisons. S. A. R. M[me] la princesse de Saxe avait fait décorer la façade de son hôtel. M[gr] le cardinal de Rohan, le prince de Deux-Ponts et de Darmstadt, les grands comtes de la cathédrale, et le corps de la noblesse, ont concouru de la manière la plus marquée, la plus empressée à rendre l'illumination brillante et générale. Beaucoup de façades étaient ornées de transparents et d'emblêmes. Plusieurs tribus et corps de métiers, en exprimant sous des allégories ingénieuses l'influence particulière des encouragements qu'ils ont reçus depuis un siècle, et les progrès que leurs arts et leur commerce doivent à la protection de la France, ont cherché par des inscriptions à célébrer leur reconnaissance, et à faire éclater leur zèle et leur dévouement au Roi et à la couronne; une infinité de particuliers ont suivi cet exemple, et toutes les rues offraient quelques devises intéressantes.

L'hôtel de M. le Préteur royal, déjà dis-

tingué par la magnificence et le goût de l'illumination, l'a été plus avantageusement encore par le nombre et l'heureux choix des emblèmes.

M. le Préteur royal donna ce soir-là un grand souper à S. A. R. Mme la princesse de Saxe, aux princes et seigneurs étrangers, et aux dames de la noblesse et des militaires.

A minuit, il fut donné, dans la salle de la Comédie-Française, aux frais de la ville, un grand bal paré pour toutes les personnes de distinction et les citoyens notables : des rafraîchissements de toute espèce y furent distribués. Les réjouissances et les danses de la bourgeoisie continuèrent également toute la nuit.

On ne saurait s'empêcher de remarquer que, dans toutes les parties de la fête, malgré le plus grand concours et les témoignages les plus éclatants de l'allégresse générale, il n'y a pas eu le moindre accident funeste, ni aucune de ces indécences qui pourraient ne pas étonner dans des assemblées nombreuses d'un peuple livré à la joie et à la facilité du désordre.

Cette circonstance constate le bon naturel du peuple et l'empire qu'avait sur lui l'idée du Prince qui était l'objet de la fête. Cet avantage satisfaisant a été maintenu et assuré par les soins prévenants de l'état-major, et par les attentions des chefs et préposés des tribus qui les surveillaient.

Le lundi, lendemain de la fête, M. le Préteur royal traita M. le marquis de la Salle, commandant la place, tous les chefs militaires de la ville, les princes et seigneurs étrangers, attirés par ces fêtes, et Messieurs du corps de la noblesse.

Le soir du même jour, on représenta, par les ordres et aux frais de la ville, l'opéra : *les Deux Comtesses*, et une petite comédie composée exprès pour la circonstance par M. Rochon de Chabannes, et intitulée : *la Tribu, ou la Fête séculaire;* un grand nombre de passages, mais surtout les traits et les couplets relatifs au Roi et à la Reine ont été vivement applaudis. S. A R. M[me] la princesse Christine assista à ce spectacle, ainsi que plusieurs princes et princesses

étrangers, et toutes les personnes de distinction et notables de la ville.

Pendant le même temps, on donna au théâtre allemand une seconde représentation, également gratuite, de la comédie de la veille. On réserva seulement dans la salle une place particulière pour les quarante nouveaux mariés.

Après la comédie, M. le Préteur royal donna un grand souper aux dames du Magistrat et autres dames de la ville. Il fut suivi d'une danse qui dura jusqu'au lendemain. La famille de M. le marquis de la Salle et plusieurs dames de la noblesse, ainsi que des princes et seigneurs étrangers, vinrent se joindre à la compagnie et rendre la fête plus vive et plus brillante.

M. le marquis de la Salle termina ces fêtes par un grand dîner qu'il donna le mardi à M. le Préteur royal et aux magistrats.

Telles furent les réjouissances données à Strasbourg à l'époque séculaire de sa soumission à la France. Elles étaient l'expression du mouvement du cœur et l'hommage pur et naïf de sujets sensibles et reconnaissants. Le sentiment en fai-

sait le mérite et devait conserver à cette relation un intérêt que les détails ne mériteraient point par eux-mêmes.

« Les sentiments, dit le chroniqueur, qui ont dicté et marqué ces fêtes se perpétueront et passeront à nos neveux, avec le souvenir des solennités et réjouissances par lesquelles les magistrats et citoyens de Strasbourg ont tâché d'exprimer leur fidélité, leur affection à la Couronne, et leur amour pour le Roi, leur souverain. »

Comme dès les premières années de la soumission de la ville, les magistrats d'alors avaient fait frapper une médaille commémorative, portant l'inscription (qu'on peut dire avoir été prophétique) ADSERTA URBIS TRANQVILLITATE : *La tranquillité de la ville assurée à jamais;* les magistrats de 1781 ont pensé qu'un des premiers monuments de la reconnaissance publique devait être de constater par une nouvelle médaille l'accomplissement de l'ancienne. Ils ont fait publier à ce sujet un programme et proposer un prix pour l'inscription

de cette médaille. Elle porte, d'un côté, l'effigie de Louis XVI et de l'autre côté ces mots: ARGENTORATVM FELIX VOTIS SECVLARIBVS MDCCLXXXI.

Cette médaille, dessinée et gravée par un bourgeois, F. Guérin, fut frappée aux frais de la ville. Sa Majesté a bien voulu permettre que cette médaille lui fût présentéee de la part des magistrats, ainsi qu'à la Reine et à la famille royale. Des exemplaires de ces médailles ont été frappées en or, ainsi que de celles destinées pour les ministres de Sa Majesté et pour les chefs de la ville et de la province. D'autres médailles en argent furent distribuées aux personnes illustres qui avaient assisté à la fête, aux magistrats, aux citoyens notables dits les Échevins; il en fut déposé plusieurs aux bibliothéques du Roi et de la ville.

Il fut également gravé des jetons hexagones commémoratifs de la fête: ils étaient faits pour le compte du sieur Auber, orfèvre, rue des Serruriers, qui les vendait à raison de 36 sols la pièce.

D'un côté, ils portent la fleur de lis épanouie de

Strasbourg avec la légende ARGENTORATUM FELIX; au revers l'inscription : LVD. XVI OPTIMO PRINCIPI, avec la légende VOTIS SECULARIBVS, 30 SEPTEMBRIS 1781.

Nous terminons cette notice par le texte du *Chant séculaire,* dont il est plus haut question :

CARMEN SÆCULARE IN FRANCIÆ REGUM TUTELAM TRANSEUNTIS ARGENTINÆ.

Procul absint hinc profani,
Ne turbent mysteria !
Vobis sancti menti, sani
Ora sint faventia
Non audita, audienda
Nunc cantamus Carmina ;
Nulli visa, invidenda
Celebramus gaudia.

RÉCIT.

Fortunata nunc Argentina !
Vicena ante lustra
Quassato, quo nitebare, fulcro
Tremefacta, nutans corrueras,

Ni, abjecto invalido sustentaculo,
A Deo dato *te firmamento*
Confidenter adplicasses.

ARIA.

Cedrus orco radicata,
Astra versus exaltata
Sua vi in ævum stat,
Illa hederæ virentis
Blande ramis allabentis
Ultro vitàm prorogat.

RÉCIT.

Modo nata Franciæ
Cum tanti videare Magno,
Coram ut te tueatur, foveat, firmet;
Adultæ quid faciet,
Cui jugales prætulisti tædas?
Enimvero Alsatiæ *ocello*
Suæ quasi pupillæ
Minans malum averruncaturus,
Non victoria natura superba,
Non ipso minitanti fato, quid ultra?
Tenebitur, quin vincat, veniat Adamatus, *triu*

ARIA.

Salve, Urbis Sospicator,
Salve, Civium Servator,

Laurearum maxima
Ambiente tempora,
Tuam mentem æmuletur,
Veram laudem sic venetur
Tua Gens in sæcula.

RÉCIT.

Æmulatur Avitum decus
Patriæ Pater, Optimus Princeps.
Duelli, quod palmis decorus
Olivæ non impatiens
Pro maris et orbis libertate gerit,
Medios inter fragores
Quam placida quiescis pace,
Quiesti per sæculum
Cum omni Francia,
Beata Argentina!
Rumpe pectore grates
Solemnia nuncupa vota,
Et ex Tua adhuc prosperitate
Ineuntis hodie sæculi felicitatem
Augurare, cerne.

ARIA.

Accipe animum bene precantem,
Micula salis et farre litantem
Pro hecatombe, Magnanime Rex!
Primo in solio orbis sedentem

Vitæ modestiam, cives docentem
Pie vereri, quam facilis lex !
Otia pacis sagatum Te dare
Rusticos, ægros, quin reos levare ?
Stupeat orbis et gaudeat grex,
Terris illabere, favor divine !
Claudere Janum festina Delphine !

DOMINE
SALVUM FAC REGEM NOSTRUM
LUDOVICUM.





TRADUCTION DU CHANT SÉCULAIRE

EN MÉMOIRE DE LA SOUMISSION

DE LA VILLE DE STRASBOURG

A LA FRANCE

PROFANES, que votre présence indiscrète ne trouble point nos mystères. Vous, pieux citoyens, prêtez à nos accents une oreille attentive! Nous allons entonner des hymnes d'allégresse, dont ces murs n'ont pas encore retenti. Célébrez avec nous des fêtes inconnues à nos pères, et qui seront enviées des races futures.

Savoure à longs traits ton bonheur, ô ma Patrie! Vingt lustres se sont écoulés que, tremblante, tu chancelais ainsi que ton frêle appui.

Ta chute était inévitable, si, rompant ces liens impuissants, tu n'eusses embrassé avec confiance le ferme soutien que le ciel t'offrit.

Le cèdre dont les racines tiennent au centre de la terre, tandis que sa tête altière s'élance dans les nues, se soutient à travers les siècles par sa seule force. Mais il permet au tendre lierre d'embrasser amoureusement ses branches et de conserver à son ombre sa constante verdure.

Déjà dans ta première enfance, Louis le Grand te jugea digne de ses regards, de sa protection, de ses précieux soins. Que ne fera pas pour toi dans ton heureuse adolescence le Prince pour qui tu as allumé les flambeaux de l'hymen !

Boulevard de l'Alsace, lorsqu'il te fallut arracher au danger qui te menaçait, rien ne fut capable de l'arrêter, ni l'appas de la superbe victoire, ni la mort déjà prête à le frapper ! Quel sacrifice plus sublime pouvait-il faire? Ton Roi bien-aimé vient, vole à ton secours, tes ennemis sont renversés.

Protecteur de nos murs, reçois nos homma-

ges! Tu conservas nos concitoyens. Ton front est ceint du plus beau des lauriers. Puisse à jamais ta race auguste être l'émule de ta grande âme, et chercher ainsi la vraie gloire!

Le présage est accompli. Louis, le Père de la Patrie, le meilleur des Princes, couronné des palmes de la victoire, ne dédaignerait pas l'olive de la paix. Au milieu du tumulte d'une guerre entreprise pour la liberté des mers et pour le bonheur du genre humain, de quel calme ne jouis-tu pas, heureux Strasbourg! Depuis un siècle tu goûtes avec la France ce doux repos. Que ta reconnaissance éclate! fais des vœux solennels! Ta prospérité actuelle est l'augure certain d'un nouveau siècle de bonheur. Il commence, déjà son image est devant tes yeux.

Roi magnanime! reçois le tribut de nos cœurs, daigne agréer pour hécatombe nos simples offrandes!

Que c'est une loi douce à nos cœurs d'adorer un monarque assis sur le premier trône du monde, qui donne aux citoyens l'exemple des mœurs et des vertus!...

Que l'univers étonné t'admire! que ton peuple se livre aux transports de la joie! Au milieu des horreurs de la guerre, tu lui assures les douceurs de la paix.... Tu soulages par tes soins paternels l'habitant de la campagne, les malheureux et même le coupable...!

Descends enfin sur la terre, gage précieux de la faveur céleste, Dauphin tant désiré! Hâte-toi de fermer les portes du temple de Janus!





TRADUCTION LIBRE

DU CHANT SÉCULAIRE EN MÉMOIRE DE LA

SOUMISSION DE STRASBOURG

A LA FRANCE

(Exécuté en vers latins et en musique, le 29 septembre 1781.)

Accourez, Citoyens, écoutez nos accents,
Non, dans ces murs sacrés, il n'est point de mystères;
Que tous les cœurs s'unissent à des chants
Tels que jamais n'en ont ouï nos pères
Et que nos neveux seuls, aux fêtes séculaires,
Répéteront à leurs enfants.

Célébrons avec confiance
Le jour, gage éternel de la faveur des cieux,
Où nos heureux foyers, du soleil de la France,
Reçurent dans leur sein les rayons précieux.

Strasbourg! un siècle entier remplit ton espérance,
Cent ans sont écoulés depuis que tes enfants
Jouissent de son influence:
Des siècles à venir sans doute ils sont garants.

Pour mieux goûter les charmes
D'un destin si flatteur,
Rappelle-toi ces jours de troubles et d'alarmes
Que fit cesser enfin un Dieu conservateur.
Sur sa tige tremblante,
Vois ta fleur chancelante
Sous les autans se balancer;
De l'aigle des Germains la serre défaillante
N'a plus le tonnerre à lancer;
Il se perd dans les airs et ne peut la défendre;
Arbitre de ton sort quel parti vas-tu prendre?

Vois l'Europe en silence et l'Empire aux abois,
Le sceptre des Césars est un appui fragile,
Romps de faibles liens, la France est ton asile
Et Louis le plus grand des rois.
Le chêne glorieux, de ses branches chenues,
Qui pénètre aux enfers et se perd dans les nues,
Résiste à tous les chocs, sûr de son propre appui;
Son ombre hospitalière
Couvre l'humble lierre;
Il s'élève aux cieux avec lui.

Orgueilleuse cité, toi, Reine de l'Alsace,
Pourrais-tu résister au plus grand des vainqueurs?

La foudre est dans ses mains, dans ses yeux est la grâce,
L'empire le plus doux, l'amour de tous les cœurs
Est l'apanage de sa race.
Quel cœur ou quel rempart ne se rend à Louis?
Il te voit et ses yeux ne sont plus éblouis
De l'éclat de tes sœurs que ta splendeur efface.

Son regard est fixé sur toi,
C'est un fleuron qui manque à sa couronne;
Il élève ce front que la gloire environne,
L'amour naît dans ton sein qu'il soumet à sa loi,
Et pour l'olive qu'il te donne,
Pour jamais il reçoit ta foi.

Du Rhin majestueux les ondes fortunées
Ont sur ses rives étonnées
De nouveau caressé les lis,
Et les nymphes de l'Ill un instant consternées,
Aux bras des Français enchaînées,
Leur tressent les lauriers que leurs mains ont cueillis.

Louis quitte la terre et sa race immortelle
Le reçoit en triomphe à la voûte éternelle;
Un peuple aimable et doux, toujours tendre et fidèle,
Tombe aux pieds d'un roi *bien-aimé;*
Triomphes, ô cité! connais ta destinée;
C'est dans ton sein que de son hyménée
Le flambeau fut allumé.

Oui, ton maître, ô Strasbourg! est le meilleur des pères;
Il t'aime; par son cœur je te vois adopté,

Gardé par tes enfants, il dort en sûreté;
Les Français dans tes fils ont reconnu leurs frères,
Que l'étranger menace! il n'est plus de danger:
Tu vois ton généreux monarque;
Louis veille sur toi, Louis pour te venger
Disputera ses jours aux ciseaux de la Parque.

L'ennemi ne paraît plus,
Trajan pose son tonnerre;
Pour le repos de la terre
Il tend la main aux vaincus;
Et les rivaux de la France,
Étonnés de sa clémence,
Vont adorer ses vertus.

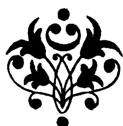
Accourez, Citoyens, entourez ces portiques,
Louis en s'élevant au céleste séjour,
Vous laisse un jeune roi jaloux de votre amour;
Unissez aux lauriers les couronnes civiques
Et bénissez dans vos cantiques
L'héritier des Bourbons, dont le cœur adoré
De l'amour de son peuple est le foyer sacré.

Frapper de son trident le pôle et les tropiques,
Affranchir l'Océan des chaînes britanniques,
Affermir de ses mains chez un peuple indompté
L'étendard de l'honneur et de la liberté,
Des plus grands de nos rois c'est égaler la gloire;
Mais un triomphe encor plus doux que la victoire,
C'est le maintien des lois, des mœurs et des vertus;
L'émule des Louis est celui des Titus.

Il laisse pénétrer dans son cœur adorable
Les cris de l'indigent qui sème dans les pleurs :
Il ouvre une main secourable
Au pauvre qui gémit sur le lit des douleurs ;
Et, sensible autant qu'équitable,
Il sait punir le crime et plaindre le coupable.

Dieu ! d'un peuple chéri, tout-puissant protecteur,
Ah ! donne-nous toujours des rois d'après ton cœur !
Louis de ton amour attend encor un gage :
Du Dauphin l'aspect fortuné
Calme l'Océan mutiné ;
La terre sourit au présage,
La France est aux genoux d'un roi victorieux,
Et l'hymne de la paix s'élève vers les cieux.





CHAPITRE III

DEUXIÈME ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE

DE LA RÉUNION DE L'ALSACE

A LA FRANCE

1848

I

Préparatifs



I. PRÉPARATIFS

Le 12 septembre 1848, le *Courrier du Bas-Rhin* reçoit de l'« Un de ses abonnés de Strasbourg » la lettre suivante, qu'il publie dans son numéro du jeudi 14 :

« Monsieur le Rédacteur, le 24 octobre prochain, il y aura deux cents ans que l'Alsace, sauf les villes de Strasbourg et de Mulhouse, fut réunie à la France.

« Ce mémorable événement ne sera-t-il donc célébré par aucune fête ? Beaucoup de citoyens pensent qu'une grande manifestation patriotique serait, en ce moment surtout, d'autant plus

opportune, que nos chers voisins d'outre-Rh[redacted]r comme chacun sait, se livrent depuis quelq[redacted]u temps, avec un nouveau plaisir, à leur r[redacted]v favori de reprendre l'Alsace et la Lorrai[redacted]e et qu'ils s'imaginent, dans leur incroyable et immense outrecuidance, que rien ne leur se[redacted]ait plus facile que la conquête de ces deux be[redacted]les provinces, dont les habitants ravis à la vue du drapeau allemand viendraient d'eux-mêmes se jeter dans les bras de leurs libérateurs.

« Profitons donc de l'excellente occasion qui nous est offerte pour témoigner de nouveau à la face de l'Europe, de tout notre attachement, de tout notre amour pour la France ; qu'une fête s'organise, que nos frères les Lorrains y soient invités, que nos transports réunis d'enthousiasme apprennent une fois de plus à MM. les Allemands que l'Alsace et la Lorraine sont françaises de cœur et d'âme, qu'elles veulent rester françaises, et que leurs habitants périraient plutôt les armes à la main que de renoncer à la France.

« Veuillez, Monsieur le Rédacteur, accord

une place à cette lettre dans votre journal, et agréer, etc. »

Le 17 septembre, le statuaire A. Friederich écrit au même *Courrier du Bas-Rhin* les lignes suivantes :

« C'est avec plaisir que nous avons entendu que beaucoup de nos concitoyens manifestent le désir de célébrer, par une fête populaire et à la fois digne d'une aussi glorieuse journée, que le 24 octobre prochain, le jour où l'Alsace fut réunie à cette belle France.

« Nous profitons de cette belle occasion d'annoncer à tous nos concitoyens que tout le monde concourra à cette grande manifestation pour célébrer cette belle journée avec toute la pompe due à un tel souvenir; le 24 octobre sera le jour où aura donc lieu le cortége industriel et la fête républicaine qui devait être célébrée le mois de juillet dernier.

« La semaine prochaine, nous donnerons de plus amples renseignements, après nous être

entendus avec les autorités locales pour l'exécution du cortége.

« Salut et fraternité.

« Au nom du Comité :

« A. FRIEDERICH, statuaire. »

Dans la *Feuille de Saverne,* se lit un entrefilet reproduit par le *Courrier du Bas-Rhin* du 27 septembre, dont voici la teneur :

« La fête de Saverne n'a rien perdu cette année de son éclat et de son animation accoutumés. Elle vient d'être close par un bal des plus brillants offert par la garde nationale de Saverne aux gardes nationales des chefs-lieux de canton de l'arrondissement et à celles de Wasselonne et de Phalsbourg. La grande baraque a été transformée à cet effet en un élégant salon, décorée avec goût de fleurs, de guirlandes et de drapeaux, spendidement éclairée, ornée de trophées d'armes et de nombreuses et patriotiques inscriptions parmi lesquelles les *intelligents organisateurs de cette charmante fête avaient eu l'heu-*

reuse idée d'en placer une qui rappelait le prochain anniversaire bi-séculaire de la réunion de l'Alsace à la France.

« Cette circonstance n'a fait qu'ajouter à l'enthousiasme général qui s'est manifesté à plusieurs reprises par le cri de *Vive la République!*

« Plus de 800 personnes ont pris part à cette réunion toute républicaine où les citoyens de Saverne ont prouvé une fois de plus qu'ils comprennent et pratiquent la noble devise de la République. »

Le 28 septembre, le *Courrier du Bas-Rhin* annonce que « l'autorité municipale a pris l'ini-« tiative d'un programme pour célébrer avec « éclat l'anniversaire bi-séculaire de l'accession « de l'Alsace à la France. Cette fête aura lieu le « 24 octobre. »

« La pensée de célébrer, par une grande fête populaire (c'est le *Courrier du Bas-Rhin* qui écrit ces lignes à la date du 15 octobre 1848), l'anniversaire séculaire de la réunion de l'Alsace à

la France, n'est pas née d'hier : l'année dernière déjà, il en avait été question dans le Haut-Rhin comme à Strasbourg. »

Dans le numéro du 6 octobre du *Courrier du Bas-Rhin*, on lit :

« Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que l'administration municipale de Strasbourg voulait prendre l'initiative d'une grande fête populaire qui aurait lieu vers la fin du mois d'octobre et qui serait destinée à célébrer le deuxième anniversaire séculaire de la réunion de l'Alsace à la France.

« Ce projet est aujourd'hui arrêté et nous aimons à croire que son exécution répondra à la pensée toute nationale et patriotique qui l'a inspiré.

« M. le maire de Strasbourg a écrit à MM. les maires de Colmar et de Mulhouse, les invitant à s'associer à lui pour organiser cette fête et pour la célébrer successivement à Colmar, à Mulhouse et à Strasbourg. Les municipalités de

Colmar et de Mulhouse ont accueilli avec un vif empressement cette proposition, et il est arrêté dès lors en principe que la fête durera deux jours, qu'elle aura lieu le premier jour à Colmar et à Mulhouse et le second jour à Strasbourg, où reviendrait le cortége officiel qui se serait rendu dans les villes du Haut-Rhin.

« Quant au programme détaillé, il n'est pas encore rédigé définitivement, l'accord des municipalités des trois villes et des autorités départementales étant nécessaire à cet effet. Tout ce que nous pouvons dire à ce sujet dès à présent, c'est que la fête doit avoir un caractère populaire, c'est que la manifestation qui se prépare doit prouver à la France qui n'en doute pas et à l'Europe qui feint d'en douter, l'inaltérable attachement des populations de la vieille Alsace à la grande famille française.

« Quand M. le maire a pris l'initiative de célébrer, par une grande fête, l'anniversaire de la réunion de l'Alsace à la France, il répondait à l'attente générale de la population et aux vœux exprimés dans plusieurs pétitions adres-

sées par des citoyens au colonel de la garde nationale et transmises par ce dernier au maire de la ville.

« La fête, il est donc permis de le penser, sera l'expression d'une pensée populaire; elle sera populaire par les dispositions qui ont été concertées pour que tous les citoyens puissent y prendre la part la plus large possible (1) ».

Le Monument. « La fête du 24 octobre sera une grande et patriotique solennité pour l'Alsace entière. Le souvenir en restera certainement: mais cela ne suffit pas. Il faut qu'un monument durable soit constamment exposé aux yeux de tous et témoigne hautement des sentiments français, car, plus que jamais, nous devons nous réjouir et nous glorifier d'appartenir à la grande nation d'où jaillit la liberté sur l'Europe entière.

« Ce monument devra être l'œuvre de tous

(1) Courrier du Bas-Rhin, *15 octobre 1848.*

patriotes alsaciens. A cet effet, une sous-
ption est ouverte dans les bureaux du *Cour-
r du Bas-Rhin,* pour couvrir les frais de ce
nument. Toutes les offrandes, même les
s minimes, seront reçues; car tous les bons
yens, riches ou pauvres, sont appelés à con-
rir à cette œuvre. La liste des souscriptions
a publiée, déposée aux archives de la ville et
s les fondements du monument.

Que dans toutes les communes du Haut et
Bas-Rhin, on ouvre des souscriptions analo-
s, que cette unanimité témoigne de nos sen-
ents de dévouement et d'amour pour la
nce.

Une commission composée de MM. Klotz,
hitecte du département; Fries, architecte de
ville, et Weyer, architecte, a bien voulu se
rger des plans et de l'exécution de ce monu-
nt dont les fondements seront en tout cas
sés lors de la fête grandiose qui se pré-
re [1] ».

---

ourrier du Bas-Rhin, 7 *octobre 1848.*

Dans l'*Indicateur*, de Haguenau, on lit :

« Au moment où nos voisins d'outre-Rhin, aspirant à la reconstitution de l'empire germanique, ont la prétention de reculer leurs frontières et d'inscrire sur leurs cartes l'Alsace et la Lorraine, nous devons tous protester contre ces ridicules fanfaronnades, et, par un témoignage solennel, prouver à l'Allemagne que nous sommes et que nous voulons rester les enfants de la France. Strasbourg, qui s'entend si bien à ordonner des fêtes gigantesques, Strasbourg, la cité républicaine par excellence, organise déjà le programme de la solennité qui doit célébrer l'anniversaire de la réunion de l'Alsace à la France. Toutes les gardes nationales de l'Alsace et même de la Lorraine sont invitées à prendre part à cette manifestation éloquente, et les Allemands, debout sur leurs frontières, entendront avec stupeur l'écho de nos chants patriotiques.

« Si nous voulons donner du retentissement à nos sentiments d'amour pour la France, ce n'est pas pour rassurer l'État sur la fidélité de

›tre province qui compte plus de 20,000 de
:s enfants sous les drapeaux ; c'est pour donner
la nation allemande la juste mesure de ses
›lles espérances !

« Citoyens de Haguenau, vous tous qui faites
›artie de la garde nationale, vous irez sans doute
. ce rendez-vous, vous répondrez à l'appel de
·os frères ([1]) ! ».

Le 9 octobre, le conseil municipal de la ville
e Strasbourg étant réuni en séance, sous la
résidence du citoyen Kratz, maire, le président
exprime ainsi :

« Citoyens, nous sommes à la veille d'un
niversaire séculaire dont la haute signification
déjà frappé nos concitoyens dans les deux dé-
rtements du Rhin. Le traité de Westphalie
ui a mis fin à une lutte européenne de trente
nées, a été conclu il y a précisément deux
ècles. Depuis lors, l'Alsace a suivi les destinées

(1) Courrier du Bas-Rhin, *9 octobre 1848.*

de la France, et si Strasbourg a tardé pendant trente-trois ans à se fondre dans cette impo-sante nationalité, on peut dire qu'à partir d'oc-tobre 1648, elle gravitait vers le centre qui a fini par l'absorber.

« Citoyens, vous savez tout ce que nous de-vons à cette réunion avec un grand et noble pays. Si jamais solennité publique doit trouver de l'écho dans l'ancienne capitale de l'Alsace, c'est celle que je vous propose de célébrer, en vous associant officiellement. à une fête de fa-mille dans laquelle les trois cités de l'Alsace s'uniront comme trois bonnes sœurs pour faire en commun cette manifestation nationale.

« Je vous dirai sans arrière-pensée pourquoi je crois devoir insister davantage encore dans le moment actuel sur la célébration de cet anni-versaire mémorable.

« L'Allemagne n'a pas vu sans regrets échap-per à la Confédération de ses États multiples, l'une des plus belles provinces, disons-le sans fausse modestie, le jardin méridional de son em-pire. Elle a subi la loi de la destinée, mais au

fond de son cœur, elle ne l'a jamais acceptée, et elle espère toujours que le sort des batailles ramènera un jour au sein de l'unité encore problématique d'un empire allemand, cette rive gauche du Rhin qu'elle convoite de ses yeux et de ses désirs. Après les campagnes malheureuses de 1814 et de 1815, peu s'en est fallu que la plume diplomatique ne vînt au secours de la lance du cosaque, et que les deux départements du Haut et du Bas-Rhin ne fussent détachés de la France au profit de quelque prince de la Confédération germanique. Mais alors déjà les rois de l'Europe ont pu acquérir la conviction qu'on ne séparait pas l'Alsace de la France, sans de longs déchirements, sans une longue résistance; ils nous ont laissés à notre patrie française, parce qu'ils nous ont trouvés Français par le cœur et par la volonté, par une longue communauté de luttes et d'épreuves, par le sang que nos pères et nos frères avaient versé sur tous les champs de bataille du monde, et qui avait à jamais consacré une nationalité dont nous sommes heureux et fiers.

« Les révolutions de Juillet et de Février nous ont trouvés de plus en plus associés à tous les sentiments politiques et à l'avenir de la nation française, et le lendemain de chacune de ces grandes commotions, nous éprouvions un légitime orgueil d'être placés comme des sentinelles avancées au seuil de la France, et d'être le boulevard de notre patrie d'adoption. Nous n'avons plus besoin sans doute de faire une profession solennelle et publique de notre inviolable attachement, de notre dévouement absolu à la France. La France ne doute pas de nous ; elle a foi dans l'Alsace ; mais si l'Allemagne se berce encore d'illusions chimériques, si elle croit trouver dans la persistance de la langue allemande au sein de nos campagnes et de nos cités, un signe de sympathie irrésistible et d'attraction vers elle, qu'elle se détrompe ! L'Alsace est aussi française que la Bretagne, la Flandre et le pays des Basques, et elle veut le rester. C'est ce qu'elle proclamera sans aigreur, mais hautement, par la bouche de tous ses habitants, le 24 octobre 1848.

« L'administration municipale de Strasbourg n'a donc été que l'interprète des vœux unanimes de la population, elle n'a donc fait que devancer vos propres idées, lorsqu'elle a pris l'initiative de la manifestation éclatante qui se prépare, lorsqu'elle a invité les cités de Colmar et de Mulhouse, lorsqu'elle invitera toutes les communes de l'Alsace à s'associer pour célébrer l'anniversaire de la réunion de l'Alsace à la France. »







PROGRAMME

DES FÊTES A STRASBOURG

Le son des cloches et des salves d'artillerie annonceront la fête le 21 octobre au soir, et continueront les 22, 23 et 24 octobre, à 6 heures du matin.

Le 22, à 6 heures du matin, un convoi officiel du chemin de fer partira de Strasbourg pour le Haut-Rhin. Dans ce convoi seront admis :

1° Les autorités civiles et militaires ;
2° Le conseil municipal de Strasbourg ;
3° L'état-major de la garde nationale ;
4° Un officier, un sous-officier et 6 gardes na-

tionaux en armes, désignés dans chacune des batteries ou compagnies de la garde nationale;

5° Quatre délégués élus au scrutin dans chacune des 6 catégories des arts et métiers, savoir:

Deux patrons et deux ouvriers;

6° La musique de la légion de la garde nationale.

Le convoi s'arrêtera à Colmar où l'on passera la matinée. Dans l'après-midi, on se rendra à Mulhouse, pour y passer la soirée et la nuit.

Dans la matinée du dimanche, 22, des services solennels seront célébrés dans toutes les églises de Strasbourg. Des détachements de la garde nationale et de la troupe de ligne y assisteront.

Le lundi matin, 23, à 6 heures, le convoi officiel repartira de Mulhouse pour Strasbourg. A deux heures de l'après-midi, aura lieu l'inauguration solennelle d'un monument qui sera élevé sur le Broglie, perpétuel souvenir de la réunion de l'Alsace à la France.

Cette inauguration se fera en présence de

toutes les autorités, de la garde nationale et de la troupe de ligne, de députations de toutes les communes de l'Alsace, de délégués des ouvriers des divers corps d'état, des élèves de l'Académie et de toutes les écoles publiques et particulières.

Des discours seront prononcés.

Après les discours, toutes les écoles, etc., les gardes nationales et les troupes de ligne défileront devant le monument.

A 4 heures, banquets fraternels dans la halle aux blés, la halle couverte et les autres locaux qui seront désignés à cet effet.

A 6 heures du soir, grand feu d'artifice sur la place de la Halle-aux-Blés; bateaux illuminés et musique sur le canal.

Illumination de toute la ville; feux de Bengale sur la tour de la Cathédrale.

A 8 heures, grand bal à la salle de spectacle.

Autorisation de danser jusqu'à minuit dans les établissements consacrés à cet usage.

Mardi matin, à 10 heures, on battra le rappel pour une grande revue de toutes les gardes na-

tionales de Strasbourg et des autres villes et villages qui seront venus s'y joindre, ainsi que de toute la troupe de ligne.

A 11 heures, tous les corps devront se masser en colonnes, depuis la rue de la Marseillaise, le long du Broglie et du théâtre, sur les quais à droite et à gauche.

A midi, la colonne se mettra en marche et traversera la rue de la Marseillaise, la place Kléber, les rues des Arcades et du Vieux-Marché-aux-Poissons, le pont du Corbeau, les rues d'Austerlitz, des Orphelins et de la Krutenau, le quai des Pêcheurs pour se rendre à la Robertsau.

Tous les bataillons se serreront en masses, par grandes lignes de bataille, sur les deux pelouses parallèlement à l'allée principale.

Sur le rondpoint, devant l'Orangerie, sera élevé un grand trophée allégorique.

Une revue sera passée par les autorités civiles et militaires, puis il y aura une pose d'une demi-heure pour fraterniser. A cet effet, des tentes seront placées dans les allées, le long

de la rivière d'Ill, et des buvettes y seront établies.

Après le repos, s'exécutera le défilé devant les autorités qui seront placées près du tir au pistolet.

A 4 heures, banquets fraternels dans les halles, restaurants, etc.

A 6 heures, illumination générale de la ville, la tour de la Cathédrale sera illuminée en couleurs.

A 7 heures, représentation dans la salle du théâtre.

Pendant toute la durée de la fête, les habitants de Strasbourg sont invités à pavoiser leurs maisons de drapeaux.

Des feux de joie seront allumés, dans la soirée du 24, dans toutes les communes de l'Alsace sur les hauteurs et sur les bords du Rhin.

Dans sa séance du 9 octobre, le conseil municipal ayant approuvé le programme et les dispositions proposées par le maire, vota un crédit

de 5,000 fr. qui devaient suffire pour faire face aux dépenses de la ville pour la fête des 22, 23 et 24.

Le 10, les citoyens maires et délégués des villes de Strasbourg, de Colmar et de Mulhouse, eurent à Colmar une conférence pour arrêter les dispositions définitives du programme de la fête du 24 octobre. Pour Strasbourg, le programme municipal fut à peu près intégralement maintenu. Mais il fut décidé que deux monuments entièrement semblables à celui qui serait élevé à Strasbourg seraient aussi érigés à Colmar et à Mulhouse, et qu'ainsi les trois grands centres de l'Alsace témoigneraient, par ces monuments durables, de la communauté des sentiments de fraternité et de dévouement à la France qui animent chacune des cités.

Le 13 octobre, le *Courrier du Bas-Rhin* écrit :

« Les préparatifs de la fête commémorative de la réunion de l'Alsace à la France vont être organisés avec activité.

« M. le maire de Strasbourg vient de nommer

un comité général de direction dont il s'est réservé la présidence, et qui se compose des citoyens Charles Bœrsch, Heimburger, Liechtenberger fils, Chastelain, adjoints, Zimmer, Silbermann, Weyer et Petiti, membres du conseil municipal.

« Des commissions spéciales composées d'un nombre plus ou moins considérable de citoyens ont en outre été désignées pour surveiller l'exécution des diverses parties du programme.

« Une commission est chargée de préparer des logements pour les nombreux étrangers que ces fêtes attireront à Strasbourg; une autre s'occupera de l'organisation des banquets; une troisième présidera au bal qui aura lieu dans la salle du théâtre; une quatrième dirigera l'exécution du feu d'artifice et des bateaux illuminés qui navigueront sur le canal et sur l'Ill; une cinquième enfin sera préposée à la cérémonie d'inauguration du monument.

« *Logements.* — Une commission a été chargée de préparer des logements pour les nombreux visiteurs qui viendront assister aux fêtes prochaines.

« Selon toutes les apparences, les localités (sic) dont cette commission dispose, seront insuffisantes et dans ce cas l'administration municipale se verra dans la nécessité de loger chez les citoyens un certain nombre de gardes nationaux armés, d'après les règles suivies pour les logements de troupes. Les propriétaires ou principaux locataires de bâtiments soumis à cette obligation sont priés de prendre à cet effet les arrangements nécessaires ; l'administration municipale compte d'ailleurs, en cette occasion, sur le bon vouloir et sur les sentiments hospitaliers des citoyens de Strasbourg.

Strasbourg, le 20 octobre 1848.

« *Le Maire :* KRATZ. »

Le 10 octobre, le président de la commission directoriale provisoire de l'Église protestante de la Confession d'Augsbourg en France adressa la circulaire suivante aux présidents des consistoires des départements du Haut et du Bas-Rhin.

« Dans peu de jours, deux siècles auront passé

sur le traité de paix de Westphalie; le 24 octobre prochain, deux siècles de prescription auront corroboré l'article de ce traité qui cède l'Alsace à la France.

« Vous n'ignorez point quelle effroyable lutte de principes et de croyances, de passions et d'intérêts fut arrêtée par la conclusion de ce pacte européen qui a fondé le droit politique et international des temps modernes.

« Depuis lors, l'Alsace, incorporée à une nation forte, compacte et unitaire, a joui de tous les bienfaits que peut conférer une union pareille; sécurité, progrès matériel et libéral à l'intérieur; protection et respect au delà des frontières.

« Les populations reconnaissantes de l'Alsace veulent solenniser cet anniversaire mémorable et appeler la bénédiction divine sur l'avenir du grand pays dont elles partagent les destinées depuis 200 ans.

« Les esprits distingués et les cœurs généreux qui ont pris l'initiative de cette fête, ont cru devoir cette manifestation à la France républicaine et à l'étranger.

« A la France républicaine pour lui dire qu'entre les Vosges et le Rhin tous les cultes, toutes les opinions sont d'accord, comme toujours, dans leur attachement inviolable à la commune patrie.

« A l'étranger, pour proclamer une fois de plus, avec la fermeté qui n'exclut point le sentiment fraternel, que les nationalités modernes se fondent, non sur l'affinité du langage, mais sur les sympathies politiques.

« Le devoir des ministres de l'Évangile est nettement tracé dans cette circonstance solennelle ; MM. les pasteurs des deux départements du Rhin expliqueront en quelques mots, chacun à sa communauté, quelle est la signification du mouvement qui se fait autour d'elle ; ils lui diront pourquoi les habitants de l'Alsace viennent fraternellement se serrer la main dans les grands centres de population et pourquoi les cloches des églises convient les fidèles à la célébration de cette fête séculaire.

« Le service divin en commémoration de la réunion de l'Alsace à la France sera célébré, le

dimanche 22 octobre courant, dans toutes les églises de la Confession d'Augsbourg du Haut et du Bas-Rhin. La commission directoriale propose à MM. les pasteurs pour cette solennité les textes suivants: *Genèse,* XII, 2. — *Psaume* LXXVII, 12, 15. — *Esaïe* XII, 4 et 5.

« Que l'esprit de paix et de concorde dirige, en cette circonstance, comme toujours, les instructions que vous transmettrez aux chefs spirituels de nos paroisses!

« Salut et fraternité,

« Au nom de la Commission directoriale :

« *Le Président,* ZIMMER. »

ÉTAT-MAJOR DE LA GARDE NATIONALE.

Ordre du jour du 14 octobre 1848.

Le colonel prévient la légion que les dispositions suivantes sont arrêtées pour l'exécution du programme de la fête du 24 octobre, lequel vient de lui être transmis par le citoyen maire.

1° Les officiers supérieurs, les chirurgiens-majors, les officiers d'état-major, les capitaines rapporteurs et lieutenants-secrétaires des conseils de discipline, qui voudront faire partie des convois officiels qui se rendront le 22 à Colmar et à Mulhouse, devront se faire inscrire avant le 18 au secrétariat de l'état-major.

2° Un officier, un sous-officier et douze gardes nationaux devant être désignés comme délégués dans chaque batterie d'artillerie, dans chacune des deux compagnies des sapeurs-pompiers et sauveteurs et dans l'escadron de cavalerie, un officier, un sous-officier, un caporal et six gardes nationaux dans chacune des compagnies d'infanterie, les citoyens capitaines feront immédiatement procéder à ce choix, soit par la voie du sort, soit par scrutin, et les chefs de corps en remettront la liste le 18 au matin à l'état-major.

3° Les délégués de tous les corps se présenteront en armes et seront formés en pelotons, savoir : l'artillerie deux pelotons de douze files; les sapeurs-pompiers et sauveteurs ensemble un

peloton de douze files; l'infanterie de la ville six pelotons de douze files sur trois rangs; l'infanterie extra-muros deux pelotons de neuf files sur trois rangs; chaque peloton sera commandé par un officier et aura un second officier en serre-file; la cavalerie un peloton de six files, commandé par un officier.

4° Un adjudant-major, un chirurgien, un porte-drapeau, un adjudant, le tambour-major de la légion, six sapeurs, douze tambours et la musique de la légion accompagneront ce corps.

A cet effet tous les chirurgiens aides-majors, les adjudants-majors, les porte-drapeaux d'infanterie et les adjudants se réuniront le mardi 17, à onze heures, à l'état-major, pour tirer au sort.

Chaque chef de bataillon désignera deux tambours; les sapeurs seront désignés par l'état-major.

5° L'adjudant, le tambour-major, les membres de la musique, les six sapeurs, les tambours qui ne pourraient faire le voyage à leurs frais, seront défrayés. Un officier d'état-major sera chargé de régler la dépense.

6° L'ensemble de la colonne, forte de 20 officiers, 55 sous-officiers et 364 gardes nationaux, au total 439 hommes, sera commandé par le citoyen Hey, chef de bataillon.

7° Ce corps sera soumis à la discipline militaire, conformément à l'article 161 de la loi du 22 mars 1831.

8° Le chef de bataillon commandant la colonne choisira parmi les officiers délégués les vingt qui auront les commandements, en les prenant toutefois par nombre égal dans chaque bataillon. Il formera les pelotons selon les besoins du service et observera dans leur classement le numéro d'ordre des bataillons.

9° Une réunion préparatoire du corps entier, sans armes, aura lieu le jeudi 19, à deux heures de relevée, à la Finckmatt, pour la formation des pelotons, et régler tout ce qui concerne le service.

10° Le 22, la colonne devra être rendue, à six heures moins un quart du matin, sur la place devant la station du chemin de fer.

11° Tous les frais de voyage, de banquets,

etc., sont à la charge des délégués. Les prix des places du convoi officiel sont réduits de moitié.

12° Des détachements de garde nationale devant assister aux services qui auront lieu, le dimanche 22, dans toutes les églises, le lieutenant-colonel de la légion est chargé de régler ces détachements.

13° Dans les journées des 23 et 24, tous les gardes nationaux de Strasbourg se réuniront, pour les diverses prises d'armes, directement sur la place de ralliement de leur escadron ou bataillon respectif, sans se rendre d'abord à la place de ralliement des compagnies.

14° Le 23, à midi, le rappel sera battu dans toute la ville. Chaque corps se réunira à la place de ralliement qui lui aura été assignée, et sera rendu à une heure aux places suivantes:

Par pelotons de quinze à dix-huit files en colonne serrée, depuis le coin de la rue de la Nuée-Bleue, le long du Broglie et jusqu'à la Fonderie ou au théâtre, selon le nombre:

1° Les différents détachements d'artillerie de gardes nationales étrangères à la ville.

2° L'artillerie de la garde nationale de Strasbourg.

3° Les pompiers étrangers à la ville.

4° Les pompiers et sauveteurs de Strasbourg.

5° L'infanterie des gardes nationales étrangères à la ville jusqu'au théâtre, et s'il y en a davantage, au fond du Broglie et dans son enceinte même.

6° Le 1er et le 2e bataillon de la garde nationale de Strasbourg en bataille sur le trottoir le long de l'hôtel de ville et de l'hôtel de la division, la droite vers le théâtre.

7° Les 3e, 4e, 5e et 6e bataillons de la garde nationale de Strasbourg par demi-bataillons en masse sur la place du théâtre.

8° L'infanterie des gardes nationales étrangères à la ville.

9° Les 2e et 7e chasseurs à pied.

10° L'infanterie de la garde nationale de Strasbourg.

11° Le 37e de ligne.

12° La cavalerie de la garde nationale.

13° La gendarmerie.

14° Les lanciers.

15° Les batteries montées d'artillerie.

16° Le 24, à dix heures du matin le rappel sera battu. Tous les corps se réuniront sur leur place de ralliement respective. A onze heures, ils devront se trouver aux places de rassemblement général, qui sont, pour tous les corps spéciaux des gardes nationales étrangères ou de la ville, le long du Broglie, la droite à la rue de la Marseillaise, jusqu'au théâtre. A partir du théâtre et sur les quais à gauche, se placera l'infanterie des gardes nationales, et cela par pelotons ou sections aussi loin que la colonne s'étendra.

La cavalerie se placera dans la rue de la Nuée-Bleue.

A midi, la colonne se mettra en mouvement dans l'ordre suivant :

1° La cavalerie de la garde nationale.

2° Les détachements d'artillerie des gardes nationales étrangères à la ville.

3° Le 5e d'artillerie de la ligne.

4° L'artillerie de la garde nationale de Strasbourg.

5° Le 14e d'artillerie de la ligne.

6° Les pompiers étrangers à la ville.

7° Les pompiers et sauveteurs de la ville et extra-muros.

8° Le 15e d'artillerie et les ouvriers d'artillerie.

9° Tous les corps d'infanterie, selon leur numéro d'ordre, de gardes nationales étrangères à la ville.

10° Le 1er bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

11° Le 2e bataillon de chasseurs à pied.

12° Le 2e bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

13° Le 7e bataillon de chasseurs à pied.

14° Le 3e bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

15° Le 1er bataillon du 37e de ligne.

16° Le 4e bataillon de la garde nationale.

17° Le 2e bataillon du 37e de ligne.

18° Les 5e et 6e bataillons de la garde nationale.

19° La gendarmerie.

20° Les lanciers.

21° Les batteries d'artillerie montées.

En arrivant à la Robertsau, les corps spéciaux des gardes nationales et de la ligne se placeront par demi-bataillons en masse sur le grand rond-point entre l'Orangerie et le trophée.

Les autres corps des gardes nationales, ainsi que les bataillons de chasseurs à pied de la ligne et les corps d'infanterie de la garnison, se placeront en longues lignes de bataille au travers des deux grandes pelouses vertes sans avoir égard aux arbres, la face tournée vers l'Orangerie. Dès que la première ligne sera complétement formée, on commencera la seconde, et ainsi de suite jusque vers la rivière.

La cavalerie de la garde nationale, la gendarmerie et les lanciers dans la grande allée des tilleuls.

Les batteries montées de l'artillerie de la ligne, dans l'allée donnant vers le canal Français.

La revue commencera immédiatement; dès qu'elle sera passée, on formera les faisceaux, et il sera accordé un repos d'une demi-heure.

Après ce repos aura lieu le défilé dans l'ordre où la colonne est arrivée, et cela devant la maison du tir au pistolet, près de laquelle seront

placées les autorités civiles et militaires et l'état-major.

Tous les corps de gardes nationales étrangères à la ville continueront à marcher tout droit dans la grande allée pour rentrer par la porte des Pêcheurs.

L'artillerie de la garde nationale, les pompiers et les sauveteurs de Strasbourg, les 1er et 3e bataillons de l'infanterie de la garde nationale de Strasbourg, le 15e d'artillerie de la ligne, ainsi que le 7e de chasseurs, prendront à droite, immédiatement après le tir de pistolet, et traverseront le pont de bateaux qui sera établi près de l'ancien Wasserzoll, pour gagner le chemin de halage et rentrer par la porte des Juifs.

Tous les autres corps continueront la grande allée pour arriver à la porte des Pêcheurs.

17° En rentrant dans Strasbourg, chaque corps ou détachement retournera par le chemin le plus court à sa place de ralliement et y rompra les rangs.

Le Colonel commandant la légion,
Signé : STEINER.

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

POUR L'EXÉCUTION DE LA FÊTE A STRASBOURG.

1° Un comité est nommé pour la direction de l'ensemble de la fête. Il se compose des citoyens Kratz, maire, Ch. Bœrsch, Heimburger, Liechtenberger fils et Chastelain, adjoints, et des citoyens Zimmer, Silbermann, Weyer, Petiti, membres du conseil municipal.

2° Des comités spéciaux sont organisés pour les diverses parties de la fête ; savoir :

Commission des logements.

Les citoyens Oberlin, membre du conseil municipal, président; Bernhardt, membre du conseil municipal; Kirschleger (Fréd.), professeur; Buchinger, directeur des orphelins; Striedbeck (Victor), propriétaire; Piton (Fréd.), libraire; Zabern, ancien relieur; Altfatter, tailleur; Koehren, menuisier; Lobstein (Charles).

Commission des banquets.

Les citoyens Heimburger, adjoint, président; Steiner, Hey, Heim, membres du conseil municipal; Braun (Louis), propriétaire; Lippmann, maître de poste; Erckmann (Jules), négociant; Geistodt, négociant; Francké, fabricant de chandelles; Michel fils, farinier; Hecht, avocat; Heydt, boulanger; Riebel, lampiste; Traut, charcutier; Oppermann, agent de change; Voltz, brasseur; Brod, négociant; Huss, brasseur; Chevalier, chapelier.

Commission du bal.

Les citoyens Liechtenberger fils, adjoint, président; Petiti, membre du conseil municipal, vice-président; Grucker, libraire; Engelhardt, avocat; Reiss, notaire; Knoderer fils (Henri), négociant; Heim (Eugène); Seltz, blatier; Traut, avoué; Magnus, négociant; Hœrter, marchand de bois; Lauth (David), meunier; Hecht (Eugène), négociant; Bauby, négociant; Rœderer fils, commis-négociant; Hartung, en-

loyé à la Banque; Ratisbonne (Louis), avocat; lepp fils, avocat; Schwartz (Eugène), clerc de notaire; Meckert, architecte; Schnéegans (Ch.), commissionnaire de roulage; Masson (Aug.), négociant; Pickel fils; Grœtzinger, employé à mairie; Gœrner fils; Ehmann fils; Kœrtgé, lerc de notaire.

Commission des illuminations et des bateaux.

Les citoyens Bœrsch, farinier, président; erhardt, peintre; Gerhardt, marchand de bois; jard (Charles), employé de l'octroi; Stamm-, fils, épinglier; Foquet, peintre; Baldner enri), batelier; Stauffert (Jacques), batelier; homas fils, batelier; Ritter, chimiste; Mar-lff (Fr. Jos.).

ommissaires pour l'inauguration du monument.

Dix officiers de la garde nationale et dix fficiers de la ligne.

3° Toutes les députations ou les détachements e gardes nationales qui voudront assister à la ête devront s'annoncer d'avance à la commis-

sion générale et se présenter, dès leur arrivée à Strasbourg, à la commission des logements, qui sera en permanence dans la salle du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville les 21, 22 et 23 octobre. Il leur sera délivré une carte sans laquelle ils ne pourraient être admis aux convois officiels.

4° Les députations des villes et communes de l'Alsace, en dehors de la garde nationale, qui viendront pour assister à l'inauguration du monument, devront être réunies le lundi 23, à une heure et demie, dans les salons de l'hôtel de ville. Toutes les autorités s'y assembleront à la même heure.

5° Les gardes nationaux qui arriveront en corps se rendront directement sur la place Kléber, et enverront immédiatement un officier à la commission des logements. Cet officier recevra une carte indiquant le logement assigné à ces gardes nationaux (si déjà ils n'en avaient fait retenir), la place de ralliement qui leur est destinée pour les prises d'armes, enfin un numéro d'ordre assignant le rang dans les diffé-

rentes cérémonies. Ce numéro d'ordre sera délivré au fur et à mesure de l'arrivée de chaque détachement, de manière à ce que les premiers arrivés reçoivent le n° 1, les seconds le n° 2, et ainsi de suite. Une série particulière de numéros d'ordre sera délivrée aux corps spéciaux qui doivent occuper la droite.

6° Pour l'inauguration du monument qui aura lieu le 23, à deux heures, l'enceinte du Broglie sera occupée par les élèves de toutes les écoles publiques et particulières, les divers délégués, etc. Ils se placeront ainsi qu'il est indiqué sur le plan A.

Les commissaires veilleront à l'exécution de ces dispositions.

Immédiatement après la cérémonie de l'inauguration, les tambours battront aux champs. Toutes les musiques joueront la *Marseillaise*. Une salve d'artillerie sera tirée par l'artillerie de la garde nationale de Strasbourg, sur le rempart de la porte des Juifs. Puis se fera le défilé devant le monument et par la rue du Dôme.

7° Tous les citoyens qui voudront prendre

part aux banquets dans les deux halles, etc., devront retirer leurs cartes à la commission des banquets qui sera en permanence, les 21, 22, 23 et 24 octobre, dans la salle du rez-de-chaussée, à l'hôtel de ville. Le prix de chaque banquet est fixé à 2 fr. 25 cent. par tête.

Une partie des places, dans chaque localité, sera réservée aux étrangers.

Dans chaque local municipal il y aura un président du banquet chargé d'en faire les honneurs et qui sera nommé par le maire. Ce président sera assisté de trois membres au moins de la commission du banquet.

Aucun toast ne pourra être porté sans l'agrément du président du banquet.

8° Les citoyens qui voudront assister au bal du théâtre sont priés de faire retirer leurs cartes, le 22 et le 23 octobre, au péristyle du théâtre, où sera réunie la commission du bal. Le prix d'entrée est fixé à 2 fr. par personne.

9° Toutes les buvettes qui seront établies à la Robertsau pendant la journée du 24 seront placées le long de la rivière jusqu'à l'écluse du

canal. Des permis seront délivrés à cet effet, dès le samedi 21 octobre, au bureau de police de la mairie.

Tous les frais sont à la charge des citoyens qui prendront part à la fête. Pour les convois officiels les prix de chacune des places sont réduits de moitié.

Le 10 octobre, la garde nationale de Nancy s'apprête à envoyer une nombreuse députation à la grande fête alsacienne. Une liste est ouverte au bureau de l'état-major de la garde nationale de cette ville, pour recevoir les inscriptions des gardes nationaux qui veulent faire partie de la députation.

A Metz, un ordre du jour du général Campariol, commandant la garde nationale de cette ville, porte que Metz sera représenté à la fête de la réunion de l'Alsace à la France par un détachement composé de 4 officiers, 4 sous-officiers, 4 caporaux, 2 gardes nationaux par compagnie d'infanterie, 2 artilleurs par batterie et 1 garde à cheval.

Blâmont doit envoyer une députation;

Saint-Dié, 30 gardes nationaux en uniforme et sans armes;

Belfort, 50 artilleurs;

Altkirch, 8 officiers et 36 gardes nationaux sous la conduite du maire et d'un chef de bataillon;

Saverne, 90 gardes nationaux;

Beblenheim, 50 gardes nationaux;

Hunawyhr, 75;

Barr, 30 pompiers;

Wissembourg, 11 officiers et sous-officiers, avec 20 gardes nationaux;

Haguenau, le maire, les adjoints, 6 membres du conseil municipal, le corps d'officiers de la garde nationale et un détachement de gardes nationaux;

Ribeauvillé, 100 sapeurs-pompiers;

Brumath, 200 à 250 gardes nationaux;

Bouxwiller, une partie du corps d'officiers et un détachement de gardes nationaux;

Etc., etc.

Dans la situation de ses finances, la ville ne pouvait prendre à sa charge tous les frais qu'entraînait cette solennité : pour ne pas faire d'exclusions et laisser à la fête son cachet populaire et général, il aurait fallu admettre gratuitement tout le monde au bal et aux banquets. Mais pour faciliter à toutes les bourses le moyen d'y prendre part, les détails en ont été réglés de manière à satisfaire tous et chacun. Donc, réduction sur toute la ligne dans les prix et les tarifs.

Aux convois de chemin de fer, le prix des places, pour les jours de la fête, devait être réduit de 40 p. 100.

Le prix des banquets fraternels fut réglé à raison de 2 fr. 25 c. par tête; l'entrée au bal fixée à 2 fr.

Nulle part, entrée de faveur ou de privilége, égalité pour tous sans aucune exception.

Les travaux de fondation du monument qui sera élevé à Strasbourg en l'honneur du 2[e] anniversaire séculaire de la réunion de l'Alsace à la

France ont commencé le 14 octobre, à l'entrée du Broglie. Les listes de souscription se couvrent de signatures.

Le mercredi 18, la musique de la légion de la garde nationale, réunie à la Société chorale et à plusieurs artistes, a donné au théâtre un concert dont le produit est destiné à l'habillement des gardes nationaux pour lesquels cette dépense serait une trop lourde charge. Ce concert, comme on était en droit de s'y attendre, avait attiré un public nombreux et empressé. L'exécution, du reste, n'a rien laissé à désirer et tous ceux qui ont prêté à cette soirée le concours de leur talent et de leur dévouement ont recueilli des applaudissements bien mérités.

L'habile statuaire Grass a voulu concourir à l'éclat des fêtes d'octobre, en offrant gratuitement un groupe allégorique pour le grand trophée qui sera fait à la Robertsau. « Ce groupe, qui se compose de deux figures de 3 mètres de hauteur, représentant l'une la *France* et l'autre

l'*Alsace,* fait le plus grand honneur à M. Grass. Improvisé en peu de jours, il n'en est pas moins devenu une œuvre d'art très-remarquable qui survivra, nous l'espérons, à la circonstance pour laquelle elle a été faite (1). »

COLMAR.

On lit dans le *Glaneur du Haut-Rhin :*

« La commission nommée par M. le maire pour organiser à Colmar la fête commémorative de la réunion de l'Alsace à la France, s'est assemblée hier matin sous la présidence de ce magistrat, qui lui a donné communication du programme arrêté par la commission du conseil municipal. Ce programme rappelle, dans les principales dispositions, la fête célébrée à Colmar pour la plantation de l'arbre de la liberté; il a reçu l'assentiment des membres de la commission. Une

(1) Courrier du Bas-Rhin, *20 octobre 1848.*

seule de ses parties a provoqué des observations : sur la proposition de M. le maire de Strasbourg, MM. les maires de Mulhouse et de Colmar ont décidé qu'un monument commémoratif serait élevé dans chacune de ces trois villes, que les trois monuments seraient uniformes et qu'ils s'élèveraient par voie de souscription.

« De véritables regrets ont accueilli cette partie du programme. La commission, d'un avis unanime, a pensé qu'un seul monument aurait plus dignement répondu à l'unité de sentiment que l'Alsace veut témoigner en célébrant l'anniversaire de sa réunion à la France.

« Nous partageons entièrement l'avis et les regrets de la commission. En consacrant à l'érection d'un monument unique les efforts communs de l'Alsace, on eût dignement exprimé un sentiment commun d'attachement à la mère-patrie. On eût produit une œuvre d'un caractère grandiose et vraiment monumental ; et l'on aurait fait disparaître enfin jusqu'à la moindre trace de certaines prétentions rivales, si mesquines qu'à peine osons-nous les rappeler ici.

« Nous ne voulons point nous occuper aujourd'hui de l'emplacement, de la forme, du style qu'il eût convenu de donner au monument que l'Alsace entière aurait élevé : une discussion entre délégués des villes de l'Alsace, un concours ouvert dans la province, auraient dû décider toutes ces questions.

« Si, comme nous en avons le ferme espoir, il est possible encore de revenir sur la malheureuse inspiration qui a décidé l'érection de trois petits monuments, nous pourrons, en temps et lieu, apporter à la discussion notre contingent de bonne volonté et d'amour du pays.

« Nous ajouterons seulement ici qu'en désapprouvant la conception de la commission de Strasbourg nous nous rendons l'écho de l'opinion énergiquement exprimée par tous nos concitoyens et que la pensée d'élever un monument unique est également celle de M. le maire de Colmar (1). »

(1) *Indicateur pour la ville de Strasbourg et le département du Bas-Rhin, 18 octobre 1848.*

[illegible] pour célébrer [illegible] de la réunion [illegible].

[illegible] heures du matin, la [illegible] les écoles, [illegible] devant l'Hô[illegible] l'ordre qui [illegible] du cortége. [illegible] des autres communes, [illegible] prendront leur rang de [illegible] de leur arrivée.

[illegible] une députation de la [illegible] ainsi que de la garde nationale, ira recevoir à la station du chemin de fer les cortéges de Strasbourg et de Mulhouse, et les accompagnera à l'Hôtel de ville, où se réuniront les autorités civiles et militaires de la ville.

A neuf heures, départ du cortége pour se rendre au Champ de Mars, en traversant la Grand'-Rue, la rue des Clefs et la rue Kléber.

Arrivé au Champ de Mars, le cortége se placera dans l'ordre suivant :

La garde nationale et la troupe de ligne en bataille sur tout le pourtour de la place.

Les divers corps d'état sur le terre-plein, chacun dans leur ordre.

Les autorités au centre du Champ de Mars, en face de l'arbre de la liberté.

Il sera procédé ensuite à la pose de la première pierre du monument à élever pour perpétuer le souvenir de la réunion de l'Alsace à la France.

Ce monument sera placé au milieu du rond-point du Champ de Mars. L'inauguration se fera en présence de toutes les autorités de la garde nationale et de la troupe de ligne, des députations de toutes les communes d'Alsace, des délégués des divers corps d'état; des écoles publiques et particulières. Tous les drapeaux des divers corps se rendront, avec leur garde et le chef du corps, sur le lieu de l'inauguration. Un discours sera prononcé par le maire.

Après cette cérémonie aura lieu le défilé.

A midi, banquets par souscription dans les locaux qui seront désignés à cet effet.

A deux heures et demie, le convoi officiel partira de Colmar pour Mulhouse.

A six heures, feu d'artifice.

Pendant toute la durée de la fête, les habitants de Colmar sont invités à pavoiser leurs maisons de drapeaux.

Dispositions générales.

Les étrangers qui voudront passer la nuit à Colmar devront, autant que possible, s'annoncer d'avance à la commission générale, et, en tous cas, se présenter, dès leur arrivée, à la commission des logements, qui sera en permanence dans l'une des salles de l'Hôtel de ville, les 21 et 22.

Le prix des banquets est fixé à 2 fr.

Aucun toast ne pourra être porté sans avoir été soumis la veille à la commission des banquets, et agréé par elle.

Colmar, le 13 octobre 1848.

Le Maire : CHAPPUIS.

MULHOUSE.

Anniversaire de la réunion de l'Alsace à la France. Programme de la fête à Mulhouse.

Le son des cloches et des salves d'artillerie annonceront la fête le 21 octobre, à 6 heures du soir.

Le 22, à 6 heures du matin, heure du départ du convoi officiel de Mulhouse pour Colmar; les cloches sonneront de nouveau et les salves d'artillerie seront répétées.

Dans ce convoi seront admis:

1° Les autorités civiles et militaires;

2° L'état-major de la garde nationale;

3° Des détachements de la garde nationale.

Ce convoi s'arrêtera à Colmar, où l'on passera la matinée; vers 3 heures de l'après-midi, ce même convoi, auquel se seront joints les délégués de Strasbourg et de Colmar et des autres localités de l'Alsace, sera de retour à Mulhouse; le

son des cloches et des salves d'artillerie annonceront ce retour.

Ledit jour 22, à 9 heures du matin, des services religieux, analogues à la circonstance, seront célébrés dans les temples consacrés aux différents cultes. A ces services assisteront des détachements de la garde nationale et de la troupe de ligne, et les autorités civiles et militaires qui ne se seront pas joints au convoi officiel.

Après les offices religieux, les ministres du culte, suivis des assistants, se rendront, escortés par la garde nationale, sur la place du nouveau quartier, pour inaugurer la plantation d'un arbre de la liberté.

Assisteront, en outre, à cette cérémonie les élèves du collége et des écoles primaires conduits par les professeurs et les députations d'ouvriers de chaque profession industrielle, bannières déployées.

A 3 heures, le cortége officiel, à son retour de Colmar, sera reçu dans la principale cour du chemin de fer par l'autorité municipale, de laquelle il se rendra sur la place de la Réunion

pour procéder à la cérémonie de la pose de la première pierre du monument perpétuel, souvenir de la réunion de l'Alsace à la France.

La garde nationale et la troupe de ligne défileront devant ce cortége.

A 5 heures du soir, banquets fraternels à 2 fr. par tête.

A 7 heures du soir, feu d'artifice sur le bassin du canal.

A 8 heures du soir, grand bal dans un des bâtiments du chemin de fer. Prix d'entrée : 3 fr. pour un cavalier, 5 fr. pour une famille.

Bals gratuits jusqu'à minuit dans tous les lieux où il est d'usage de danser.

Illumination générale des édifices publics : l'heure de cette illumination sera annoncée au son de la grosse cloche de l'église protestante allemande.

Le cortége officiel, composé comme celui de la veille et de ceux de Strasbourg et de Colmar, plus d'une députation des ouvriers employés dans les différents établissements industriels de la localité, quittera Mulhouse le 23, à 6 heures

du matin, pour se rendre à Strasbourg, où la fête sera continuée ledit jour 23 et le 24 (1).

Sous la signature G. Rohr, le *Courrier du Bas-Rhin,* à la date du 21 octobre 1848, publie l'article qui suit, avec le titre :

L'ALSACE,

L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE

« Un journal allemand, en annonçant la fête que l'Alsace va célébrer, a accompagné cette nouvelle d'un point d'exclamation. Ce signe résume l'opinion d'un grand nombre de nos voisins sur cette solennité : c'est l'expression de l'étonnement, du doute, de la protestation, de la raillerie; car depuis longtemps et à toute occasion, l'Allemagne a persisté à regarder l'Alsace et la Lorraine comme des provinces allemandes devant revenir tôt ou tard à leur mère-patrie, dont elles ont été arrachées par la ruse et

(1) *Indicateur pour la ville de Strasbourg et le département du Bas-Rhin, 18 octobre 1848.*

violence. En parcourant l'Allemagne, j'ai
uvé cette opinion assez généralement répan-
e parmi les publicistes et les particuliers,
ur que j'aie jugé nécessaire d'y répondre; cette
estion d'ailleurs devient plus importante par
rapports avec une des grandes questions qui
débattent aujourd'hui en Europe, celle des
ionalités.

: Qu'est-ce que la nationalité? Est-ce un lien
parenté matérielle? Est-ce dans les livres qu'il
: en chercher les titres? Dans ce cas, soyons
èrement de notre opinion; remontons jus-
ıux Celtes et aux Huns, aux Bretons et aux
les, séparons nettement les races germani-
s, mongoles, etc., des peuples qu'elles ont
quis; et reconstituons ou plutôt disloquons
ırope dans ses tribus primitives, c'est-à-dire,
illons l'impossible. Dans ce cas encore, con-
ınons franchement la révolution des États-
s et déclarons Washington un rebelle, car ils
ent Anglais; décidons que la Pologne et la
ısie ne forment qu'un corps et une âme, car
s sont slaves; ne pardonnons point à la Suisse

de s'être soulevée contre le Saint-Empire germanique; en un mot, accouplons les peuples par races quoi qu'ils en aient; et s'ils osent se plaindre, décrétons la guerre au nom d'une assemblée nationale et de la liberté du XIXe siècle.

« Nous pouvons opposer les mêmes objections à ceux qui enferment la nationalité dans les frontières physiques ou qui la placent dans la communauté de la religion, de la langue, du gouvernement; car ils aboutiront toujours par la logique à la tyrannie ou à l'impossible. Toutes ces affinités de race, de langue, de religion, etc., peuvent, il est vrai, contribuer à fortifier la nationalité; elles peuvent même la constituer tant que les nations en sont encore à leur existence plus ou moins instinctive; mais, dès qu'elles arrivent à la conscience d'elles-mêmes, dès qu'elles sont mûres pour la liberté et qu'elles ont su la conquérir, la nationalité s'élève au niveau de la pensée publique; alors elle devient un lien essentiellement spirituel; elle devient cette libre communauté d'idées, de sentiments, de volontés qui attache des hommes et des peuples à une même

patrie, et fait de la nation une personne, un organisme moral, dans lequel les différences mêmes servent à la vie et à la puissance de l'ensemble.

« L'Alsace est-elle dans ces conditions à l'égard de la France? Si nos voisins, au lieu de fouiller les traditions du passé, au lieu de bâtir, suivant leur vieille habitude, des abstractions sur des lettres mortes, se donnaient la peine de venir étudier l'Alsace vivante, la question serait résolue pour eux comme elle l'est pour nous. Qu'ils viennent parmi nous, qu'ils parcourent toutes les classes de notre société, qu'ils aillent chez l'ouvrier dans son atelier, chez le paysan derrière sa charrue, qu'ils leur proposent, même à ceux qui parlent à peine français, de se faire Allemands, ils verront ce qu'on leur répondra : ils seront étonnés de trouver partout des souvenirs français, des sentiments français; ils trouveront là bien des soldats de la République et de l'Empire; ils y trouveront un intérêt énergique pour la patrie française et une disposition non moins énergique à repousser, sans respect pour la parenté, l'étranger qui franchirait le Rhin.

« Pourquoi nos voisins, si exigeants au nom de l'histoire, parlent-ils si peu du rôle que nous avons joué en France pendant la plus grande époque de son histoire moderne?

« Ou bien ont-ils oublié l'enthousiasme de nos volontaires sous la République? Ont-ils oublié les noms de nos généraux qui ont soutenu la gloire française à côté des grands capitaines de l'Empire? Ont-ils oublié que c'est parmi nous que les alliés ont rencontré la résistance la plus persévérante? Ont-ils oublié qu'alors et depuis encore, malgré tous les événements qui auraient dû nous rapprocher de l'Allemagne, notre nationalité est restée séparée de la sienne par un abîme de plus en plus infranchissable, et que les épreuves les plus difficiles, au lieu de nous détacher de la France, n'ont fait que tremper plus fortement notre amour, notre dévouement pour elle?

« Voilà l'histoire qu'il fallait étudier. Voilà les titres vivants de notre nationalité; ils valent mieux, selon nous, que le meilleur document sur parchemin. Il fallait y regarder de plus près,

t l'on aurait compris que si notre union avec la rance a commencé par la ruse et la violence, il n est de cet événement comme de ces mariages orcés qui deviennent des mariages d'inclination; n aurait compris que nous sommes liés désor-nais à la France par des liens plus durables et lus nobles que les instincts de race; on aurait u que nous sommes heureux et fiers d'être as-ociés à la grande destinée de la France et de lui ffrir le concours de notre population énergique t dévouée; on aurait compris enfin que notre ête alsacienne est une fête sincère, légitime, u'elle n'est que l'expression naturelle d'un fait ccompli dont l'Allemagne devait finir par pren-re son parti. »

DÉPUTATIONS.

La députation de Mulhouse se composait de 10 fonctionnaires et de 327 gardes nationaux;

Thann était représenté par 15 gardes na-tionaux;

Marlenheim par 11 conseillers municipaux;

Hüsseren par 4 délégués ;

Bischwiller par 6 conseillers municipaux;

Westhalten par le maire, 3 conseillers municipaux et 1 capitaine de la garde nationale;

La députation de Colmar se composait de 48 fonctionnaires civils et militaires, parmi lesquels : le préfet du Haut-Rhin, le général commandant le département, le maire de Colmar et ses deux adjoints. La garde nationale de Colmar envoya un détachement de 370 gardes nationaux armés, dont 56 officiers et 30 musiciens;

La ville de Schlestadt était représentée par 10 membres du conseil municipal et 150 à 200 gardes nationaux ;

Sainte-Marie-aux-Mines par 113 officiers et gardes nationaux ;

Münster par 25 gardes nationaux et 1 officier;

Eckbolsheim, Ittenheim, Vendenheim par des membres des conseils municipaux ;

Les communes de Schiltigheim, Bischheim et Hœnheim réunies envoyèrent 300 gardes nationaux et une députation des conseils municipaux des trois communes ;

La commune d'Ensisheim envoya 10 officiers;
Celle de Wasselonne était représentée par 25 officiers, 25 gardes nationaux et 16 cavaliers;
Celle de Seltz par 10 délégués.

« Une députation de six membres du conseil municipal de Bischwiller représenta la ville aux fêtes populaires et patriotiques qui furent célébrées à Strasbourg les 23 et 24 octobre 1848, en commémoration du deuxième anniversaire séculaire de la réunion de l'Alsace à la France. Ce jubilé, organisé pour répondre à quelques velléités d'annexion exprimées en Allemagne, fut désapprouvé par beaucoup d'Alsaciens très-attachés à la France, comme inopportun et comme n'étant pas suffisamment motivé par les clameurs de quelques journaux allemands. Mais le peuple, qui juge plus d'instinct que par raisonnement, ne voulait pas que l'Allemagne pût se méprendre sur son silence, et pendant trois jours on n'entendit dans toute l'Alsace que les cris de *Vive la France* (1) ! »

(1) *Docteur Bourguignon :* Bischwiller depuis cent ans, *p.* 290.





A STRASBOURG

PENDANT

LES FÊTES DE COLMAR ET DE MULHOUSE

TANDIS que la cérémonie officielle avait lieu à Colmar et à Mulhouse, la ville de Strasbourg tout entière avait, dès le matin, revêtu ses habits de fête ; toutes les maisons étaient pavoisées de drapeaux tricolores ; l'étendard national flottait sur les tours de la cathédrale ; des étrangers en grand nombre affluaient dans les rues que remplissait une foule animée.

A neuf heures, des services étaient célébrés dans les églises des divers cultes, en présence des

autorités civiles et militaires, de détachements de la garde nationale et de la troupe de ligne.

En même temps, un fort détachement de la garde nationale, sous la conduite du citoyen Silbermann, commandant du 4e bataillon, se dirigeait hors de la ville, vers Kœnigshoffen, pour aller au-devant des délégués de la garde nationale de Nancy, dont l'arrivée était annoncée dans la matinée, et qui avaient fait un trajet de quarante lieues pour fraterniser, au nom des départements de la Lorraine, avec les départements de l'Alsace.

Vers onze heures, quatre diligences s'arrêtèrent à Kœnigshoffen, et 90 gardes nationaux de Nancy s'en élancèrent, armés et équipés, commandés par le chef de bataillon Dumas, et ayant avec eux le citoyen Marchal fils, adjoint au maire de Nancy, et un des drapeaux de la légion nancéenne. Le détachement se rangea en bataille, vis-à-vis des gardes nationaux de Strasbourg, et le citoyen Silbermann adressa à ces hôtes bienvenus une cordiale et chaleureuse allocution qu'il termina par les cris

de : *Vive la Garde nationale de Nancy ! Vive la France ! Vive la République !*

Un cri unanime partit de tous les rangs, pour répéter avec enthousiasme les derniers mots du commandant de la garde nationale de Strasbourg, auquel le commandant de la garde nationale de Nancy répondit par des paroles bien senties et qui furent saluées par de vives acclamations.

Après cet accueil fraternel, la colonne, que le lieutenant-colonel de la légion strasbourgeoise était venu rejoindre, se mit en marche vers la ville. Les tambours et la musique des sapeurs-pompiers marchaient en tête ; puis venaient deux pelotons de gardes nationaux de Strasbourg, les quatre pelotons de la garde nationale de Nancy, suivis par de nouveaux pelotons de la garde strasbourgeoise.

A la porte Nationale, les citoyens Heim et Hatt, chefs du 2e et du 3e bataillon, accompagnés de nombreux officiers de la légion de Strasbourg, attendaient la députation nancéenne, et, après lui avoir fait un cordial accueil, ils se

joignirent au cortége, et entrèrent avec lui en ville.

Une population immense suivit la colonne, la saluant de ses acclamations réitérées, et la conduisit ainsi jusqu'à la place Kléber, où siégeait la commission des logements, et de là à l'Hôtel de ville, où la députation nancéenne déposa son drapeau.

Dans la journée, les députations de Metz et de Blâmont sont également arrivées. L'animation la plus vive n'a pas cessé de régner un seul instant dans la ville. La journée du 22 a été belle et sans nuage. Puissent celles du 23 et du 24 être aussi éclatantes et aussi radieuses !



II

remière journée

A

COLMAR ET A MULHOUSE



PREMIÈRE JOURNÉE

A COLMAR ET A MULHOUSE

La grande solennité nationale que l'Alsace attend avec une joie impatiente depuis un mois, s'est présentée d'abord sous de tristes auspices. De lourds et sombres nuages voilaient l'horizon dans la journée du 21 octobre, et, à six heures du soir, lorsque le canon tiré sur les remparts par l'artillerie de la garde nationale, lorsque les cloches de la ville sonnant à toutes volées, annonçaient le commencement de la fête pour le lendemain, la pluie tombait depuis plusieurs heures, continue et pénétrante, et menaçait de rendre impossible l'exécution d'un pro-

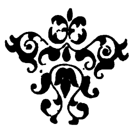
gramme qui, embrassant à la fois Colmar, Mulhouse et Strasbourg, devait prolonger la fête pendant trois jours, sur toute la rive gauche du Rhin, de la frontière de la Suisse à celle de la Bavière rhénane.

« Dimanche, ces tristes appréhensions avaient cessé. A quatre heures du matin, les tambours de la garde nationale battaient le rappel dans les rues de la ville à la lueur d'un ciel pur et étoilé, et lorsque, vers six heures, les citoyens qui devaient faire partie du convoi officiel se réunissaient à la station du chemin de fer, le jour se levait pur et serein, promettant un beau soleil d'automne.

« A six heures, le convoi officiel était organisé. Trente-trois voitures l'attendaient au débarcadère. Le maire de Strasbourg, une partie des membres du conseil municipal, le colonel de la garde nationale, accompagné d'un nombreux état-major, d'un détachement de 350 gardes nationaux, avec la musique de la légion, une vingtaine d'officiers représentant les corps de la

·nison, montèrent dans les wagons, et le con-
se mit en marche pour Colmar, où la grande
e alsacienne devait être célébrée d'abord,
où elle a été célébrée avec d'autant plus d'é-
: que l'enthousiasme était plus grand. »







COLMAR

22 octobre, 2 heures de l'après-midi.

DÈS cinq heures et demie du matin, la sonnerie de toutes les cloches venait réveiller la ville de Colmar, et lui annoncer la fête. Une heure après, la garde nationale de Colmar était réunie devant l'hôtel de ville, dont la façade était décorée de guirlandes et de grandes flammes tricolores. Un détachement de pompiers, précédé de la musique, se rendit bientôt après à la station du chemin de fer pour saluer l'arrivée des députations que devaient amener les convois officiels de Mulhouse et de Strasbourg.

Le convoi de Mulhouse arriva le premier, amenant avec lui un détachement de 150 pom-

piers et gardes nationaux de Rouffach, musique, tambours et sapeurs en tête, un détachement de voltigeurs de la garde nationale de Mulhouse avec la musique, puis des députations plus ou moins nombreuses des communes d'Altkirch, de Bollwiller, de Bühl, de Dornach, de Huningue, de Hüsseren et de Thann.

A huit heures et quart, on signala l'arrivée du convoi de Strasbourg. Les détachements, rangés dans la cour de la station, se mirent en ordre de bataille, la musique jouant la *Marseillaise*, salua l'arrivée des gardes nationaux strasbourgeois, artilleurs, pompiers et grenadiers, au nombre de 350, le colonel en tête, précédés de sapeurs, de tambours et de la musique de la légion, et auxquels s'étaient réunies en route les députations d'Ostheim et de Guémar. Avec ces deux convois étaient arrivés également le maire de Strasbourg, un de ses adjoints, une partie des membres du conseil municipal, et une députation d'officiers de l'armée, le maire de Mulhouse, et les maires d'un grand nombre d'autres communes.

On ne tarda pas à se mettre en marche pour se rendre à l'Hôtel de ville de Colmar, où les autorités des villes étrangères et leurs députations furent accueillies par les magistrats municipaux de Colmar, le préfet du Haut-Rhin et le général Rillier, commandant la subdivision.

A dix heures, le cortége se forma pour se diriger vers le Champ de Mars, où devait être posée la première pierre du monument destiné à perpétuer le souvenir de la réunion de l'Alsace à la France.

Au moment du signal du départ, le ciel, qui avait été couvert, se rasséréna, et un beau soleil d'automne vint éclairer la fête.

Les élèves des écoles primaires, chacune avec sa bannière, et les élèves du lycée ouvraient le cortége.

Puis venaient les membres des différentes corporations industrielles de Colmar, précédées de leurs bannières ornées des attributs de chaque profession, et portant pour la plupart, sur des brancards, soit des objets fabriqués, soit des emblèmes de la corporation.

Ce cortége industriel se composait:

1° Des *Jardiniers*, avec un grand char où se trouvaient toutes les plantes de la saison, et dans lequel étaient plusieurs jeunes jardinières dans le costume de leur état;

2° Des *Vignerons* portant un grand raisin d'or, une presse de vigneron, un tonneau et une arche de Noé;

3° Des *Vitriers* avec des vitraux et des étoiles en verre de couleur;

4° Des *Charpentiers;*

5° Des *Tailleurs de pierre et Maçons*, avec leurs attributs;

6° Des *Tisserands* portant une énorme bannière en lin damasquiné;

7° Des *Confiseurs* portant un temple de sucre;

8° Des *Serruriers*.

Venaient alors la garde nationale de Rouffach, les pompiers et la garde nationale de Colmar, précédant une immense bannière peinte sur toile, haute de 13 à 14 mètres, fixée sur un grand char traîné par 4 chevaux, et dans lequel avaient pris place des cultivateurs des environs. Ce char

était suivi des détachements de la garde nationale de Strasbourg et de la seconde partie du cortége industriel, ainsi composée :

9° Des *Mécaniciens;*

10° Des *Tisseurs;*

11° Des *Fileurs;*

12° Des *Bottiers et Cordonniers.*

Sur tout le passage du cortége, qui traversa la Grand'Rue, les rues des Clés, Kléber et l'avenue du Champ de Mars, les maisons étaient pavoisées et décorées de guirlandes de fleurs, et une foule considérable se pressait sur le passage, de même qu'à toutes les fenêtres. La rue des Clés surtout offrait un admirable coup d'œil aux membres du cortége, qui passèrent dans toute sa longueur sous une voûte de guirlandes traversant la rue; une véritable pluie de bouquets vint alors assaillir le cortége, et ces fleurs que les dames s'empressaient de jeter du haut des balcons et des fenêtres s'adressaient plus particulièrement et nominalement aux gardes nationaux de Strasbourg, qui arrivèrent tous au Champ de Mars les fusils couronnés de fleurs.

A son entrée dans le Champ de Mars, le cortége passa sous un arc de triomphe en verdure, décoré d'écussons aux armes des principales villes d'Alsace, et portant des deux côtés cette inscription :

1648-1848

L'ALSACE RÉUNIE A LA FRANCE.

Les bannières des corporations se rangèrent autour de la fosse destinée aux fondations du monument, et les maçons en tablier de peau blanche s'apprêtèrent à fonctionner. M. le maire de Colmar se revêtit également d'un tablier de maçon, et avant de poser la première pierre du monument, il prononça un discours pour la circonstance.

Aux cris de *Vive la France,* répétés par tous les assistants, le général Rillier et les militaires présents au cortége répondirent par celui de *Vive l'Alsace !* Puis, la pierre posée, chaque maire vint donner son coup de marteau.

: maire de Colmar s'est exprimé en ces
es :

Citoyens ! Tout est grand dans la solennité
nous rassemble, le lieu, le concours du
le, la pensée.

Est-il, en effet, des sentiments plus nobles
us grands que l'amour de la patrie, que
our de la liberté !

Sans doute, l'Alsace a le droit de revendi-
sa part dans cette immense gloire qui
ne autour de la France ; mais c'est surtout
om de la liberté, de l'égalité devant la loi
nous devons nous réjouir d'appartenir à la
le nation.

Quel est, nous le demandons, le peuple
rope qui soit en possession, aujourd'hui,
itutions plus libérales que celles dont s'en-
eillit notre patrie ?

Oui, c'est au uom de la liberté, de l'égalité
nt la loi que s'est faite cette assimilation si
pte et si complète de l'Alsace à la France.

Resserrons donc, resserrons s'il se peut

encore, les liens qui nous unissent à la mère-patrie, et que cette fête atteste aux générations futures l'énergie des sentiments qui nous animent.

« Quel est, d'ailleurs, quel est parmi nous, l'homme qui ne sente son cœur s'émouvoir de joie à cette idée que tous, ici, nous sommes unis de pensées, unanimes de volonté ?

« Chers concitoyens, au milieu de quelques divergences inévitables dans la recherche, dans l'amour commun du bien public, est-il, je vous le demande, un plus noble, un plus touchant spectacle à donner à la France qui nous contemple, à l'étranger qui nous envie ce beau jour de fête, que le spectacle d'un tel concours ?

« Et vous, gloires de l'Alsace, Kléber, Kellermann, Reubel, Pfeffel, Lefebvre, Rapp, que ne pouvez-vous vous associer à cette patriotique solennité ; que ne pouvez-vous célébrer avec nous l'anniversaire de la réunion de l'Alsace à la France, à cette noble France qui vous comptera toujours au nombre de ses plus illustres enfants ?

« Citoyens, que le monument élevé par l'Alsace entière au souvenir le plus grand de son

histoire nationale, soit à jamais le spectacle de notre impérissable dévouement à la mère-patrie, et qu'il rappelle à toujours l'énergique, l'unanime spontanéité qui aura présidé à son érection.

« *Vive la France! Vive la République!*

« A l'union des peuples!

« Puisse-t-elle s'établir entre tous les membres de la grande famille humaine, et faire régner un jour les principes divins proclamés par le Christ il y a dix-neuf siècles.

« L'Europe saura la réaliser, nous en avons un gage certain dans les progrès de la civilisation, dans le fécond développement des relations internationales, dans l'action toujours croissante de l'élément démocratique sur la destinée des peuples.

« Puisse surtout cette noble Allemagne, qui nous compta jadis au nombre de ses enfants, faire la conquête pacifique et régulière d'institutions qui puissent assurer son bonheur.

« Qu'à l'exemple de la grande nation à laquelle nous sommes fiers d'appartenir, qu'à

l'exemple de notre jeune république, elle respecte les droits sacrés de la famille et de la propriété, sans lesquels il n'y a pas de société possible.

« Puisse la liberté étendre son bienfaisant empire sur tous les peuples et les unir ainsi par le lien puissant d'institutions analogues.

« Puissent enfin s'éteindre à tout jamais les rivalités et les haines qui trop longtemps ont divisé les nations, et que bientôt on ne compte plus en Europe qu'un peuple de frères ! »

Lorsque les applaudissements eurent cessé, les écoles, le cortége industriel et les détachements des gardes nationales vinrent défiler devant les autorités, aux cris mille fois répétés de *Vive la République ! Vive la France !*

Le cortége alors rentra en ville dans le même ordre.

A midi, eurent lieu huit banquets répartis dans divers locaux.

Voici les toasts qui ont été portés au banquet central (celui des Deux Clés).

Par M. Chappuis, maire de Colmar :

A l'Union des peuples !

Par M. Ignace Chauffour, représentant du peuple :

Au Patriotisme ! à la foi politique ! à ce sentiment profond et indomptable du but des sociétés humaines !

« Citoyens ! l'homme n'est grand que par sa foi, son cœur et sa pensée ! Les sociétés humaines ne sont grandes et glorieuses que par leur dévouement et leur constance à lutter pour le droit et à étendre de plus en plus le domaine de la justice et de la vérité.

« Le sentiment vivant de cette mission sociale, l'adhésion ardente à sa réalisation, c'est la foi politique, le patriotisme dans son sens le plus pur et le plus élevé.

« Le patriotisme chez l'homme du XIXe siècle n'est plus cet attachement vulgaire à des intérêts matériels, aux avantages du sol, à la douceur du climat.

« Le patriotisme est une religion qui domine les âmes, qui les élève à la plus sublime abnégation, et qui fait descendre sur les peuples ce souffle puissant et invincible, véritable révélateur de leur mission providentielle.

« Par lui seul, les nations accomplissent les grandes choses !

« Par lui seul, s'allume ce contagieux enthousiasme qui, en une seule nuit, renverse tout un monde, et de mille débris épars crée une unité à jamais indissoluble.

« Par lui seul, le verbe de Dieu se répand dans l'univers !

« Lui seul rayonne dans ces grandes croisades de la religion et aussi dans ces immortelles croisades de la liberté, auxquelles la République sanglante et mutilée confiait naguère son drapeau libérateur, pour le porter triomphant aux peuples humiliés et asservis !

« La foi politique fait seule la grandeur des nations. Elle seule aussi peut assurer leur salut!

« Tout peuple qui abandonne la foi sainte qui fait sa dignité et sa force pour se ruer dans le

culte des intérêts matériels, est un peuple destiné à périr. Entre les égoïstes repus et efféminés de l'ancienne Rome et les hordes barbares qui venaient leur disputer leur place au soleil, la justice de Dieu a-t-elle hésité ?

« A toi, chère et noble France ! qui as marché la première et la plus infatigable dans cette voie douloureuse de la recherche du juste et du vrai !

« A toi ! invincible soldat, toujours armé pour le progrès et pour le droit de l'humanité !

« A toi ! nation enthousiaste et croyante ! qui as prodigué ta pensée, tes trésors et ton sang pour l'émancipation du peuple !

« Intrépide initiatrice ! que n'ont pu décourager ni la corruption du matérialisme, ni les menaces de l'Europe coalisée, et qui trois fois abattue, s'est redressée enfin pour déployer aux yeux du monde la devise sacrée de ton immortel étendard.

« A toi aussi, bonne et noble Allemagne ! doux pays de mœurs calmes, de la vie contemplative, de la pensée sereine et profonde. L'hu-

manité te doit le grand dogme de la liberté religieuse et de l'émancipation de la raison, que tu as scellée sur le grand livre de l'histoire, du plus pur de ton sang. Et ce n'est pas une de tes moindres gloires d'avoir inscrit le droit nouveau dans le traité même qui enrichissait la France d'une de tes provinces, et d'avoir ainsi, avec une prévoyance maternelle, stipulé au nom de la justice et de la tolérance pour une population qui se séparait de toi à jamais pour suivre l'attraction invincible d'une nationalité plus énergique et plus unitaire. Noble pays ! puisse la conquête de la liberté et de l'égalité politique ne pas te coûter les flots de sang et le long martyre de ton épouvantable guerre pour la liberté religieuse ! Puissent les sentiments fraternels de tes fils, la douceur de tes mœurs, et aussi les enseignements austères de notre propre histoire te préserver de ces extrémités terribles, de ces étreintes lugubres qui, chez nous, ont assombri l'enfantement de la liberté !

« Puisse enfin cette douloureuse fraternité d'idées, de souffrances et de triomphe, unir à

nais la France et l'Allemagne! C'est encore la
i politique qui resserrera cette alliance!

« Non, la fraternité des peuples n'a pas sa
:ine dans ce fait brutal et matériel de l'identité
s races.

« Elle a sa source dans l'identité des croyan-
s, dans la parenté des âmes, dans l'affinité
s aspirations.

« La communauté de la foi peut seule con-
mmer cette alliance des peuples, que le droit
atérialiste de la conquête et de l'ambition
rritoriale a seul ajournée jusqu'ici.

« La liberté fera descendre sur ses enfants
conciliés ce rayon divin de la fraternité, qui
ıaisera les haines, éteindra les discordes, unira
s esprits par la conscience unanime du devoir
:compli et du droit triomphant!

« A 1648, à la grande date de la liberté reli-
euse!

« A 1848, à la grande date de l'avénement de
démocratie européenne!

« A la foi politique! à la force immatérielle
:rsévérante et infatigable qui, à deux siècles

de distance, a consommé ces immenses résultats !

« A la République démocratique, une et indivisible, l'organe impérissable de l'affranchissement des peuples ! »

Cet admirable discours, prononcé d'une voix où respiraient la conviction profonde et un patriotique enthousiasme, a été fréquemment interrompu par les acclamations de l'assemblée et a produit une vive impression. Les derniers accents en ont été couverts de bravos prolongés.

A son tour le général Rillier a pris la parole et a porté la santé :

Aux Gardes nationales des deux départements de l'Alsace !

Un autre toast a été porté par le maire de Colmar :

A l'Armée !

Par le préfet du Haut-Rhin :

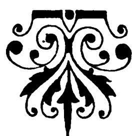
A l'Alsace ! aux trois Villes qui représentent plus

particulièrement le génie alsacien : A Strasbourg, la belliqueuse ! A Colmar, l'agricole ! A Mulhouse, l'industrielle !

Le plus fraternel enthousiasme n'a cessé de égner pendant la durée des banquets, comme ›endant la fête entière qu'un temps magnifique favorisée.

A deux heures, on se dirige vers le débarcalère. Le convoi officiel va partir pour Mulhouse ›ù la fête va se prolonger pendant le reste de la ournée.







MULHOUSE

22 octobre, 11 heures du soir.

La solennité de Colmar terminée, les autorités de Strasbourg et de Colmar, ayant à leur tête le préfet du Haut-Rhin, les maires de Strasbourg et de Colmar, ceux d'un grand nombre de communes rurales du Haut et du Bas-Rhin, le général commandant la subdivision du Haut-Rhin, les délégués militaires de Strasbourg, les détachements des gardes nationales de Strasbourg, de Bühl, de Bollwiller, de Rouffach, se dirigèrent vers la gare de Colmar, pour se rendre à Mulhouse. Le convoi, composé de 25 voitures, se mit en marche à deux heures et demie, emmenant 675 personnes. Le trajet, qui fut favorisé

par le plus beau temps, se fit au milieu des épanchements de la plus franche gaîté que vinrent interrompre de temps en temps des chants patriotiques entonnés par les gardes nationaux. A Rouffach, à Bollwiller, on trouva la garde nationale de chacune de ces deux communes rangée en bataille près de la station et saluant le passage des voyageurs par des vivats auxquels les gardes nationaux répondaient par d'unanimes et cordiales acclamations.

Après avoir laissé en route les détachements des différentes villes situées le long du chemin de fer, on atteignit à quatre heures le débarcadère de Mulhouse, où des salves tirées par l'artillerie de la garde nationale et les cris de joie d'une foule immense annoncèrent l'arrivée du convoi. Le maire, ses adjoints et les membres du conseil municipal reçurent les arrivants, et tout aussitôt le cortége se mit en marche, traversant entre deux haies de militaires et de gardes nationaux les rues du nouveau quartier et de la vieille ville, depuis la station du chemin de fer jusqu'à la place de la Réunion, où doit être

érigé le monument en l'honneur du grand fait historique, objet de la solennité. De même qu'à Colmar, les rues et les maisons regorgeaient de curieux. Presque toutes les fenêtres étaient pavoisées ou décorées de festons et de guirlandes, et de nombreux bouquets jetés par les dames au milieu du cortége, témoignaient de la part qu'elles prenaient à la fête.

Arrivé sur la place du monument, devant la maison commune, on fit halte, et l'on se rangea autour de la tribune placée devant la pierre que devait sceller le premier magistrat de la cité. Celui-ci prit bientôt la parole et prononça le discours suivant, d ont les dernières paroles trouvèrent un long écho sur toute la place :

« Citoyens, la commémoration d'un grand fait historique nous réunit aujourd'hui autour de cette première pierre du monument destiné à en perpétuer le souvenir parmi les générations les plus reculées.

« Heureux et fier d'être appelé par mes fonctions à sceller cette pierre sur un sol à jamais

français, je le suis davantage encore, s'il est possible, de voir se presser ici cette population accourue de tous les points de l'Alsace et des départements voisins pour témoigner et protester, d'une manière pacifique, mais solennelle, de l'inaltérable attachement dont elle n'a cessé de donner des preuves à la mère-patrie depuis sa réunion.

« Avec la France, citoyens, l'Alsace s'est déjà levée au nom de la liberté; avec elle aussi, elle a affronté de mauvais jours; à l'envi des autres provinces, elle a fait preuve d'indépendance et de dévouement.

« Ce passé, citoyens, nous ne le démentirons pas, et cette liberté que la France vient de reconquérir et qu'elle veut fonder par l'ordre et le respect de la propriété et des droits de famille, sera sauvegardée sur toute la frontière du Rhin par les habitants de l'Alsace.

« Cette manifestation essentiellement populaire sera pour l'Allemagne, qui se berce de si mensongères illusions sur nos sentiments de nationalité, une irrécusable protestation.

« Citoyens, réunissez-vous à moi, et jurons, sur ce monument, qui nous rappellera sans cesse notre serment, jurons de nous dévouer pour la France, pour la République, pour la liberté.

« *Vive la France! Vive la République!* »

Ce discours fut suivi de quelques paroles prononcées par un citoyen ceint d'une écharpe municipale, un maire du Haut-Rhin, qui termina son allocution en observant qu'il voulait bien crier à son tour *Vive la République!* « MAIS A UNE CONDITION, ET A CETTE CONDITION SEULEMENT, QU'ELLE SERAIT SAGE ET HONNÊTE !!! »

« Un sentiment fort légitime de surprise, pour ne pas dire d'indignation, se peignit aussitôt sur les visages des citoyens condamnés à écouter cette prose d'autant plus inattendue que l'orateur ne. se trouvait pas annoncé par le programme officiel. »

Cet incident vint assombrir un moment le tableau si radieux de la fête. « Si aux yeux de certains hommes (c'est le chroniqueur qui reprend) la République n'est pas encore assez sage

et assez honnête, il faut avouer du moins qu'elle est bien tolérante, car elle se laisse donner, sans les relever, des leçons que le *sage* et *honnête* gouvernement enterré sous les barricades de 1848 n'aurait pas laissé passer impunément. »

La cérémonie de la pose de la première pierre terminée, le cortége se remit en marche pour se rendre devant le bâtiment de la Société industrielle, où se fit le défilé de la légion et de la garde nationale, composées de détachements de lanciers et d'infanterie légère, des gardes nationaux et pompiers de Strasbourg, de Huningue, de Saint-Louis, de Thann, de Guebwiller, de Rixheim, de Dornach, d'Altkirch, et des grenadiers et voltigeurs de la garde nationale de Mulhouse.

« La colonne était fermée par l'artillerie de Mulhouse avec ses pièces et caissons, et la garde nationale à cheval. La belle tenue de ces deux corps a été généralement admirée.

« Pendant ce temps, l'heure fixée pour le banquet avait sonné. Un coup d'œil admirable s'offrit aux nombreux convives qui vinrent y prendre place. En deux jours, une vaste halle à

marchandises avait été transformée comme par enchantement en une magnifique salle destinée à la fois au festin patriotique et au bal. Les murailles et le plafond avaient été couverts de tentures en indienne blanche, entremelée d'étoffe bleu clair. Les 26 colonnes qui soutiennent l'étage supérieur étaient enlacées de festons de lierre, et des touffes de dahlias en formaient les chapiteaux.

« Dans toute la longueur de la salle étaient rangées six énormes tables où 1,275 personnes ont pu facilement trouver place. Un éclairage au gaz, composé de 220 becs, y avait été en quelque sorte improvisé. En peu de moments, cette vaste salle fut remplie de convives, et une succursale, que l'on avait pris la précaution de préparer au 1er étage, dut recevoir encore 300 à 400 citoyens qui n'avaient pas pu trouver à se caser au rez-de-chaussée. »

Voici les toasts qui ont été portés à ce banquet :

Par M. Émile Kœchlin, maire de Mulhouse :

« *A la République!* »

« Citoyens, le toast que j'ai l'honneur de vous proposer est à la République! La République, ce gouvernement fondé sur l'ordre qui, puisant sa force dans le peuple même, peut seul nous donner cette liberté depuis si longtemps désirée. La République, d'où naîtront infailliblement ces institutions démocratiques, sages et durables, qui seules peuvent nous garantir l'égalité et la fraternité sans anarchie.

« Citoyens de l'Alsace, vous qui en février avez salué avec des transports d'allégresse l'avénement de la République, pour que vous voyiez ouverte devant vous cette ère de bonheur dès longtemps promise à notre chère patrie! vous qui avez su passer avec calme et résignation quelques mois néfastes où l'anarchie, cachée sous les dehors de la fraternité, à mis la République et la société en péril; vous qui, à cause de votre éloignement n'avez pu voler à leur secours; vous qui voulez avant tout un gouvernement fort et respecté, vous avez applaudi de cœur et d'âme à la victoire sans laquelle la société était ébranlée jusque dans ses bases, vos

vœux les plus ardents sont aujourd'hui, comme ils ont toujours été, pour le maintien de l'ordre et du respect aux lois, pour le développement gradué des institutions démocratiques dont la France républicaine saura se doter.

« Citoyens de l'Alsace, si nous avons saisi avec empressement l'occasion de l'anniversaire que nous célébrons aujourd'hui par une fête patriotique, c'est surtout pour proclamer, par une manifestation éclatante, notre attachement à la France, à son gouvernement, et aux institutions qui la régissent.

« *Vive la République !* »

Au maire succéda le citoyen Weber, docteur en médecine, qui but

Aux Hôtes des autres villes accourus à la fête !

Puis le maire de Colmar, le citoyen Chappuis, porta un toast

A la Ville de Mulhouse !

M. Jules Sengenwald, président de la chambre de commerce de Strasbourg, vint ensuite boire à la santé des industriels et commerçants, en portant un toast

A la prospérité de l'industrie et du commerce français !

Le colonel des pontonniers, M. Hervé, but

Aux Villes de Colmar et de Mulhouse, qui ont fait un accueil si fraternel aux délégués militaires de la fête ; à la garde nationale de ces deux villes !

Par M. Jean Dollfus, un toast est porté

A l'Agriculture, à son alliance intime avec l'Industrie !

La série des toasts est terminée par un discours aussi patriotique qu'éloquent prononcé avec une chaleureuse conviction par le citoyen Dubuit, directeur du Comptoir national de Mulhouse, et qui est fréquemment interrompu par les acclamations unanimes de l'auditoire.

Voici ces nobles et éloquentes paroles :

« Citoyens, les enfants de l'Alsace s'assemblent en foule aujourd'hui pour célébrer la réunion de leur ancienne province à la France par une grande manifestation populaire, qu'ils lui sont dévoués dans la paix comme dans la guerre, dans le malheur comme dans la prospérité. Aussi, notre première acclamation a-t-elle été pour le salut de la République; aussi vous aborderai-je à mon tour par ce cri tout-puissant : *Vive la République !*

« Notre fête a un caractère grave, Citoyens; elle a une incontestable portée. Au moment où l'Europe entière est en travail de reconstitution, de délimitation, peut-être, c'est un grand enseignement, c'est en même temps un imposant spectacle que celui de toute une population qui vient spontanément apporter à sa patrie d'adoption un immense vote de confiance, ou pour mieux dire, d'identité.

« Alsaciens, nous en donnons au monde une éclatante preuve, ce que ne peuvent ni le tran-

chant de l'épée, ni les entraves des traités. Demandez plutôt, demandez à la Pologne, à la Hongrie; demandez à l'Italie, à la Sicile! Ce que ne peut le temps lui-même, cet irrésistible transformateur, le cœur seul l'accomplit! et la volonté le maintient! Nous ne nous arrêterons pas à rechercher ici si nous procédons de Turenne ou de Louis XIV, à distinguer qui d'entre nous est Français de 1648, qui de 1682 ou de 1798. Que nous importent les dates et les noms! Nous sentons au fond du cœur que, tous, nous sommes Français en 1848, et nous déclarons solennellement notre volonté de l'être toujours! Et si, pour un jour, notre réunion revêt une apparence d'esprit de localité, si nous nous isolons, pour un instant, dans notre titre exclusif d'Alsaciens, c'est afin de le mieux confondre dans le glorieux titre de Français; c'est afin de nous donner plus entièrement, et de notre plein gré, à la France, notre commune et bien-aimée patrie.

« Ce n'est pas que nous répudiions tous les souvenirs du passé, comme nous en accusent

quelques vains dépits ou quelques folles ambitions. Pour aimer notre mère, nous n'avons point renié notre aïeule ; et l'on peut voir encore, fortement empreintes dans notre caractère, notre langage et nos mœurs, les traces d'une origine que nous avouons de grand cœur. Oui, peuples d'outre-Rhin, nous sommes parents ; oui, nous sommes pleins de sympathie ; nous aimons vos poëtes et vos arts ; nos ateliers et nos villes ont offert une large hospitalité à vos travailleurs, à vos nécessiteux, à vos proscrits ; nous nous réjouissons de votre joie, et nous nous affligeons de vos peines ; oui, nous vous tendons volontiers une main fraternelle, et cette main ne se retirerait que si l'on en voulait faire un gage de connivence ou de trahison !

« *Oh ! elle se retirerait alors !* comptez-y ! Nous sommes Français de la main comme du cœur. Les entraînements ou l'agression nous trouveraient toujours, avant-garde vigilante, prêts à défendre ce Rhin qu'ont immortalisé nos pères. Nous sommes de la race d'où surgirent les Kléber, les Ney, les Lefebvre, les Rapp ; dans

chacun de nos villages, quelque vieille gloire modeste a semé la noble ardeur des armes, et l'Alsace, industrieux atelier ou chaumière paisible aujourd'hui, se changerait en un vaste camp demain, pour l'honneur et la sécurité de la France!

« Mais que dis-je? et pourquoi nous étendre sur ces glorieuses mais sombres éventualités? Dans le mouvement universel d'affranchissement qui s'opère, dans ce grand progrès de la fraternité qui émeut les nations, l'humanité entière, ne nous est-il pas réservé, peut-être, d'accomplir des destinées plus belles encore et plus élevées? Ces analogies indélébiles; cette contiguïté de territoire, ne sont-elles pas appelées à enfanter un jour, au lieu de stériles rivalités, de nobles et utiles émulations? Au lieu d'un champ de bataille, cette belle terre d'Alsace ne sera-t-elle pas, quelque jour, un champ de conciliation? Et nous, Alsaciens, arrière-neveux de la vieille Allemagne et fils dévoués de la jeune République française, ne serons-nous pas l'anneau qui reliera cette chaîne des peuples, des peuples libres, frères et régénérés?

« Ah ! qu'elle vienne cette ère de bonheur et de raison ! et l'Allemagne elle-même joindra sa voix à la nôtre pour bénir l'heureuse réunion qui en aura, peut-être, hâté l'avénement.

« Pour nous, Citoyens, certains de nos sentiments, fiers de notre grande nationalité, déterminés à n'y renoncer jamais, unissons encore une fois nos accents dans une promesse de dévouement éternel et dans un vœu ardent de salut pour la France, notre patrie !

« *Vive la France ! Vive la République !* »

Ces belles, nobles et touchantes paroles ont été chaleureusement acclamées au milieu d'une émotion profonde et d'une admiration enthousiaste.

Onze heures du soir arrivaient. Tous les édifices publics étaient brillamment illuminés, et un superbe feu d'artifice succéda au banquet somptueux.

Bientôt le maire de Mulhouse annonça l'ouverture du bal et un nouveau plaisir succéda aux plaisirs écoulés.

Pendant que les Colmariens, les Mulhousiens et les Strasbourgeois célébraient en commun la fête du deuxième anniversaire de la réunion de l'Alsace à la France, une petite cité, là-bas isolée dans un coin près de la Suisse, se livrait elle-même aux épanchements de sa joie. Elle avait organisé chez elle une fête analogue à celle qui devait réjouir les trois grands centres alsaciens.

Un programme municipal en avait arrêté les dispositions pour le dimanche 22 octobre.

Dès six heures du matin, le son des cloches et des tambours de la garde nationale se fit entendre. La générale était battue dans toute la ville.

A neuf heures et demie, le maire et le conseil municipal, le commandant de place, accompagné des officiers de la garnison, les fonctionnaires publics, les officiers en retraite, les employés des différentes administrations, se réunissaient dans la salle de l'hôtel de ville, d'où ils se rendirent en cortége à l'église paroissiale, pour assister à l'office suivi d'un *Te Deum*.

La garde nationale était sous les armes.

A midi, le son des cloches se fit de nouveau entendre.

A trois heures de l'après-midi, la garde nationale et la garnison, réunies sur la place d'armes, ont été passées en revue par le maire et le commandant de place.

A cinq heures du soir, au son des cloches, nouvelle réunion, à l'hôtel de ville, des autorités civiles et militaires, des ecclésiastiques, des conseillers municipaux et des officiers de la garnison. Le cortége ainsi composé, sous l'escorte d'hommes de la garde nationale, précédée de ses tambours et de sa musique, se mit en mouvement pour se rendre sur les glacis, où un feu de joie préparé à l'avance fut allumé par les autorités aux cris de *Vive la France! Vive la République!* répétés par la population qui se pressait aux alentours.

Pendant tout le parcours, la *Marseillaise* et d'autres hymnes patriotiques étaient exécutés par la musique et les paroles chantées par le peuple enthousiaste.

A la lueur du feu de joie, dont la hauteur

dépassait douze mètres, la jeunesse a ouvert des danses.

Une grande affluence de curieux de la Bavière rhénane étaient venus, paraît-il, contempler candidement la joie et le bonheur que la population lauterbourgeoise manifestait de n'être plus, depuis deux cents ans, leur compatriote.



III

Deuxième Journée



A STRASBOURG

Lundi 23 ! Six heures ont sonné et le convoi officiel s'apprête à quitter Mulhouse pour se diriger sur Strasbourg.

La journée s'annonce plus belle encore que celle d'hier. Comme la veille, la ville de Strasbourg s'est réveillée au son harmonieux des cloches et au bruit formidable du canon, signes précurseurs des grandes solennités.

A huit heures, un soleil brillant et doux inonde joyeusement l'atmosphère de ses rayons dorés. La population empressée se dirige le cœur tout ému vers la gare du chemin de fer. Neuf heures sonnent. On savait que le cortége devait revenir doublé, triplé en nombre, ramenant avec lui les

députations officielles de toute la province et des provinces limitrophes : on l'attendait avec impatience et anxiété.

Cependant, toute la matinée les trains d'arrivants se succèdent sans interruption : c'est une irruption générale; des milliers et des milliers de citoyens, de couples, de familles, accourent de tous les points de l'Alsace. Tout le monde veut être de la grande manifestation nationale, tout le monde veut apporter le tribut de son cœur, de sa foi, de ses serments à la grande exhibition de sentiments français!

L'horloge de la gare du chemin de fer marque dix heures et demie, et la première partie du convoi officiel s'arrête dans le débarcadère, ayant à sa tête la députation strasbourgeoise, le préfet du Haut-Rhin, le représentant du peuple Ignace Chauffour, le maire de Colmar et quelques autres personnages éminents. Un demi-bataillon de la garde nationale de Strasbourg était à l'entrée de la station pour les recevoir.

La deuxième partie du convoi officiel, qui

n'avait quitté Mulhouse qu'après huit heures, n'arriva à Strasbourg qu'après midi. Elle amenait de nombreux détachements de gardes nationaux du Haut-Rhin, qui furent escortés sur la place Kléber par la garde nationale de Strasbourg, et là, on leur distribua des billets de logement avec les instructions nécessaires pour la fête du jour et celle du lendemain.

D'autres détachements venant de divers côtés du Bas-Rhin furent accueillis de même, ainsi que ceux de France venus d'au delà des Vosges.

A midi, les différents bataillons se réunissaient sur les places qui leur avaient été désignées; elles vinrent au Broglie prendre, avec les députations du dehors, les positions qui leur avaient été assignées.

A deux heures, toutes les autorités civiles et militaires, les députations et les maires d'un grand nombre de communes, qui s'étaient réunis dans les salons de l'hôtel de ville, se formèrent en cortége pour traverser le Broglie et procéder à l'inauguration du monument.

Arrivé à l'endroit où la première pierre devait

être scellée, le cortège s'arrêta et se rangea autour des fondations.

Le maire de Strasbourg s'exprima en ces termes :

« Citoyens, compatriotes, gardes nationaux ! — *Vive la France !* Que ce cri, répété par la voix de l'Alsace tout entière, s'élance de nos poitrines pour saluer l'anniversaire séculaire que nous célébrons en ce jour, comme la pierre que nous allons sceller dans cette terre française sera le symbole de notre inaltérable attachement à la grande patrie dont le nom seul fait vibrer nos cœurs !

« Ce n'est pas une cérémonie banale qui vous a appelés dans notre cité ; ce n'est pas pour une fête de commande que vous êtes venus vous associer à nous, vous tous, chers concitoyens, accourus avec tant d'enthousiasme de toutes les parties de l'Alsace, accourus aussi avec un élan sympathique de ces départements si brûlants de patriotisme dont nous séparent les Vosges, mais auxquels nous unit la chaîne vivante de nos

communs sentiments de dévouement à la France. Non : ce qui vous a amenés parmi nous, c'est le vif désir que vous éprouvez comme nous de glorifier l'anniversaire d'un événement historique qui a exercé une si féconde influence sur notre Alsace, qui a relié à jamais nos destinées à celles de la France. Nous sommes réunis ici, à deux pas de la frontière, à deux pas de l'étranger qui nous entend, pour nous féliciter, à ce moment solennel, d'être compris au sein de la grande famille française, d'être comptés parmi les enfants de notre jeune République ; et nous nous retrouverions tous ici, chers compatriotes, si le tocsin du danger venait à sonner pour la France, si la France faisait un appel à nos bras et à notre dévouement.

« Le monument dont nous confions les premières assises à cette terre intimement soudée au sol français, dira à nos arrière-neveux que leurs pères ont béni en ce jour, à la face du ciel, la destinée qui, depuis deux siècles, leur a donné une grande et noble patrie.

« Et à leur tour, lorsque cent années encore

auront ajouté de nouvelles pages empreintes de gloire aux annales de la France, lorsque cent années encore auront porté aux dernières limites de l'Europe civilisée les principes républicains auxquels appartient l'avenir du monde, à leur tour nos descendants viendront à cette place, déposer des couronnes de chêne au pied de ce monument dont nous cimentons la première pierre, et répéter, à un siècle de distance, ce cri qui part aujourd'hui de nos cœurs : *Vive la France ! Vive la République française !* »

Vive la France ! Vive la République ! cria d'une voix unanime la population qui se pressait sur la place et dans les rues voisines. Et au même moment le canon tonna sur les remparts, et les cloches de la ville entière annoncèrent la pose de la première pierre, sur laquelle le préfet du Haut-Rhin et celui du Bas-Rhin, le lieutenant général Bourjolly, les maires de Strasbourg, de Colmar et d'autres hauts fonctionnaires vinrent frapper les trois coups sacramentels. Dans la pierre on avait scellé un rouleau contenant le

procès-verbal officiel de l'acte qui allait s'accomplir.

Après cette cérémonie, les gardes nationales, les corps de l'armée, les députations, les écoles, vinrent défiler sur la place de la future colonne et devant les autorités, aux cris mille fois répétés de *Vive la France! Vive la République!* auxquels se mêlaient les cris de *Point de réaction!* partis des rangs de la garde nationale.

A l'issue de la cérémonie, ont eu lieu deux grands banquets, à la Halle aux blés et à la Halle couverte, et un grand nombre d'autres banquets fraternels dans les différents hôtels et restaurants de la ville.

Le banquet de la Halle aux blés était sans contredit le plus solennel. Environ 2,000 convives y avaient pris place à six immenses tables occupant toute la longueur du vaste édifice. On y voyait confondus dans un même sentiment de fraternité, bourgeois et militaires, cultivateurs et ouvriers, gardes nationaux de tous grades et de toutes armes, autorités civiles et militaires et simples citoyens. Dans cette affluence immense

de convives, on voyait figurer surtout en grand nombre des citoyens soldats accourus de tous les points de l'Alsace et des départements voisins. Cette multitude d'uniformes et de costumes donnait à l'ensemble de cette réunion un aspect aussi varié qu'imposant.

La plus franche cordialité a présidé aux deux banquets publics, interrompus fréquemment par des cris de *Vive la République! Vive la France démocratique!* Les musiques de l'artillerie de la ligne, qui avaient bien voulu prêter leur fraternel concours à cette solennité, exécutèrent des airs patriotiques, et des centaines de voix mâles vinrent chaque fois mêler leurs accents chaleureux aux harmonieux sons des instruments.

Les toasts suivants ont été portés aux deux banquets :

A la Halle aux blés,

Par le citoyen Steiner, colonel de la garde nationale de Strasbourg :

« *A la République démocratique!*

« Le gouvernement du peuple pour le peuple,

le seul conforme à la raison, nous le défendrons au prix de notre sang contre toute tentative de réaction ou de violence, car nous voulons l'ordre dans la liberté; mais nous demandons en échange tous les progrès dans les limites du possible, et, comme francs et loyaux républicains, nous devons plus que tous autres prouver notre respect pour la loi, qui est aujourd'hui l'expression de la volonté nationale, parce que ceux qui sont chargés de la faire sont les élus du suffrage universel.

« Nous avons à veiller à ce que les conséquences de la révolution de Février ne nous soient pas escamotées ou tournées en dérision par les habiles de 1830.

« Unissons tous nos efforts pour faire apparaître à l'horizon notre jeune République comme un phare lumineux destiné à guider tous les peuples vers la liberté, à leur indiquer surtout comment on se débarrasse de ces tyrans ou êtres ineptes qui, pour les tenir sous le joug et les gouverner, se disent émanés de Dieu. Si, dans sa bonté, Dieu veut accorder sa bénédiction à

un gouvernement, cela ne pourra être qu'à la République ; c'est sur elle qu'il lui plaira de verser tous ses trésors, car son Fils, notre divin Maître, a scellé de son sang les principes immuables qui en font la base, la liberté, l'égalité et la fraternité !

« *Vive la République !* »

Par le citoyen Henri, chef de bataillon de la garde nationale de Strasbourg :

A la réalisation de toutes les promesses de la révolution de Février !

Par un membre de la députation de Nancy :

A l'union des départements frontières de l'Est dans un sentiment commun de patriotisme et de dévouement à la République française !

M. Decamp, capitaine adjudant-major du 7e bataillon de chasseurs à pied, a ensuite porté d'un ton chaleureux le toast suivant, dont chaque

phrase a été accueillie par les plus vives et les plus unanimes acclamations :

« Citoyens, permettez à un de vos frères de l'armée de mêler ses accents aux vôtres. C'est avec orgueil et fierté que nous foulons le sol de l'Alsace ; tous enfants de la même et grande patrie, nos cœurs s'épanchent aussi dans cette même et sainte communion, la défendre ou mourir pour elle.

« Malheur donc à l'ennemi trop présomptueux qui serait tenté de porter sur elle une main sacrilége ; nous lui jetons aujourd'hui le défi superbe du chef de la République de Sparte, en lui criant avec confiance : *Viens la prendre !*

« Les eaux du grand fleuve sont pour l'Alsace une limite sacrée ; honneur à vous toutes, nobles cités, sentinelles avancées qui gardez si fidèlement le sol de la patrie ! Que les échos de la montagne ennemie aillent redire à l'étranger qu'à tout jamais ces deux cris se confondent en un seul :

« *Vive l'Alsace ! Vive la France !* »

Après ce discours, le colonel Steiner se rendant l'interprète de la garde nationale de Strasbourg et de l'Alsace tout entière, est venu donner l'accolade fraternelle au capitaine, aux applaudissements réitérés de toute l'assemblée, qui répondit par une santé universelle à l'armée française.

Par le citoyen Striedbeck, capitaine de la garde nationale de Strasbourg :

A l'heureux événement qui, il y a deux siècles, a réuni l'Alsace à la France !

Par le citoyen Eugène Beyer, capitaine de la garde nationale de Strasbourg:

A l'union sur le terrain de la démocratie !

Par le citoyen Charles Beyer, avocat à Strasbourg :

Aux départements de la Moselle, de la Meurthe, des Vosges et du Haut-Rhin ! A leur union fraternelle !

Par un chef de bataillon de la garde nationale de Metz :

A la Garde nationale de Strasbourg !

Par le citoyen Larchey, major de la garde nationale de Strasbourg :

A l'Union des gardes nationales des départements de l'Est.

A la Halle couverte, où se tenait le second banquet, des toasts ont été portés :

A la République démocratique, une et indivisible !
Aux Citoyens du Haut-Rhin et des autres départements voisins !
A l'Armée !
A la Révolution de Vienne !

Vers six heures, une foule immense se dirigea vers la place de la Halle-aux-Blés où devait être tiré le feu d'artifice. Deux grands bateaux illuminés de lanternes en couleur stationnaient sur le canal, et un grand nombre de petites nacelles

également illuminées, sillonnaient les eaux, rappelant par leur aspect et leur mouvement les gondoles de Venise. Les quais étaient occupés au loin par des milliers de spectateurs, que des feux de Bengale venaient inonder par intervalles de leurs lueurs rouges et blanches. La musique de l'artillerie de la garde nationale et la musique des pompiers se trouvaient sur les deux grands bateaux et jouaient alternativement des airs patriotiques.

Le feu d'artifice se termina par deux fort belles pièces de circonstance. La première se composait de deux cercles de feu mobiles, figurant l'Alsace et la France, séparées d'abord, puis venant se fondre l'une dans l'autre. La seconde représentait la colonne qui doit être élevée sur le Broglie, avec cette inscription: *A la France pour toujours!* qu'ont saluée les acclamations de la foule.

Pendant ce temps la ville tout entière s'était illuminée de milliers de feux. Jamais peut-être illumination n'avait été aussi complète et aussi générale. Nous ne dirons pas qu'il y avait peu

de maisons, mais nous dirons qu'il y avait peu de fenêtres, surtout au centre de la ville, qui fussent restées dans l'obscurité. On a remarqué surtout la maison de M. Chabert, dans la rue de la Nuée-Bleue, qui était illuminée d'une manière aussi ingénieuse que brillante.

A huit heures, la grande salle du théâtre s'est ouverte pour le bal. Elle était décorée avec magnificence et une foule immense s'y pressa pour célébrer la fête par un nouveau plaisir.





IV

Troisième Journée





TROISIÈME JOURNÉE

LA première et la seconde journée ont été consacrées à la pose de la première pierre du monument commémoratif qui doit être élevé, identiquement semblable, dans les villes de Colmar, de Mulhouse et de Strasbourg. La troisième sera occupée par une grande revue des gardes nationales de l'Alsace et des provinces voisines venues à Colmar, à Mulhouse et à Strasbourg, pour rehausser de leur présence l'éclat des fêtes.

MARDI 24.

La fête d'hier a dignement couronné nos solennités.

Aujourd'hui, à dix heures, le rappel a été

battu dans toute la ville. Les différents corps et détachements, après s'être réunis aux lieux de rassemblement qui leur avaient été assignés, vinrent se réunir aux troupes de la garnison pour se masser ensemble en colonne serrée, depuis la rue de la Marseillaise jusqu'aux quais et à gauche du théâtre.

Vers midi, la colonne s'est mise en marche dans l'ordre suivant :

1° La cavalerie de la garde nationale de Strasbourg.

2° L'artillerie des gardes nationales étrangères à la ville, composée de :

Un détachement de 50 hommes de Colmar,

Un détachement de 60 hommes de Belfort,

Un détachement de 50 hommes de Mulhouse.

3° Le 5e régiment d'artillerie de la ligne.

4° L'artillerie de la garde nationale de Strasbourg.

5° Le 14e régiment d'artillerie de la ligne.

6° Des détachements de pompiers étrangers à la ville, composés de :

40 pompiers de Sainte-Marie-aux-Mines,

60 de Colmar,
22 de Saverne,
28 de Haguenau,
32 de Barr,
100 de Ribeauvillé,
5 de Wasselonne.

7° Les pompiers et sauveteurs de Strasbourg.

8° Le corps des pompiers de Schiltigheim avec bataillon d'infanterie de la garde nationale de Schiltigheim, de Bischheim et de Hœnheim.

9° Le 15ᵉ régiment d'artillerie et les ouvriers d'artillerie.

10° Les détachements d'infanterie de gardes nationales étrangères à la ville, composés de :

92 hommes de Nancy,
33 de Saint-Dié,
La députation de Metz,
70 hommes de Sainte-Marie-aux-Mines,
20 de Wissembourg,
12 de Blâmont et de Lunéville,
20 de Munster,
136 de Colmar,
80 de Saverne,

60 de Haguenau,

20 de Bouxwiller,

32 d'Altkirch,

30 de Beblenheim,

313 de Mulhouse, y compris une députation de 26 ouvriers,

37 de Wasselonne,

400 environ de Schlestadt et un fort détachement de Brumath.

11° Le premier bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

12° Le 2e bataillon de chasseurs à pied.

13° Le 2e bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

14° Le 7e bataillon de chasseurs à pied.

15° Le 3e bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

16° Le 1er bataillon du 37e de ligne.

17° Le 4e bataillon de la garde nationale de Strasbourg.

18° Le 3e bataillon du 37e de ligne.

19° Les 5e et 6e bataillons de la garde nationale de Strasbourg.

20° La gendarmerie.

21° Les batteries montées des 5ᵉ et 14ᵉ d'artillerie de la ligne, avec pièces et caissons.

Après avoir traversé la place Kléber, les rues des Arcades et du Vieux-Marché-aux-Poissons, le pont du Corbeau, les rues d'Austerlitz, des Orphelins et de la Krutenau, le quai des Pêcheurs, où le passage des gardes nationales étrangères a été salué sur toute la ligne par de vives acclamations, la colonne a pénétré dans l'allée de la Robertsau jusqu'à l'Orangerie.

Arrivés là, tous les corps se sont serrés en masse, par grandes lignes de bataille, sur les deux pelouses et le rond-point devant l'Orangerie, où avait été élevé un grand trophée allégorique représentant la France et l'Alsace, se tenant enlacées par les bras, l'Alsace prête à défendre la France. Le piédestal était orné d'une guirlande de chêne, des écussons des principales villes de l'Alsace, et des noms de toutes les communes qui avaient concouru à la fête. Ce trophée, conçu et exécuté en moins de huit jours par l'habile statuaire strasbourgeois Grass,

a excité une admiration générale. L'idée en est aussi ingénieuse qu'heureuse en fut l'exécution.

Toutes les autorités civiles et militaires, les députations officielles et un nombreux état-major s'étaient réunis sur la terrasse devant l'Orangerie, et dès que tous les escadrons et bataillons eurent pris leur place, la revue commença.

Une demi-heure de repos ayant été donnée, la garde nationale de Strasbourg en profita pour fraterniser avec les corps de gardes nationaux étrangers à la ville et les troupes de ligne.

Il est impossible de décrire l'enthousiasme qui a éclaté, à ce moment, de tous les côtés, ce qui n'a pas peu contribué à imprimer à cette grande fête un caractère des plus imposants.

A trois heures, un roulement général a rappelé tout le monde sous les armes, et, en peu d'instants, toutes les lignes de bataille étaient reformées comme par enchantement. Le défilé s'est fait avec un ordre et une précision remarquables et aux cris mille fois répétés de *Vive la République ! Vive la France !*

Les autorités étaient placées à l'entrée de la grande allée de tilleuls, et les bataillons sont rentrés en ville, soit par la grande allée donnant à la porte des Pêcheurs, soit par un chemin latéral aboutissant à un pont de bateaux, construit exprès non loin de l'ancien Wasserzoll.

Pendant tout le trajet, les divers corps chantaient avec enthousiasme nos airs patriotiques, et faisaient encore retentir des cris de fraternisation.

Chacun s'est ensuite rendu aux différents banquets aux Halles, dans les hôtels ou dans des locaux particuliers. Ces banquets ont été aussi animés que ceux de la veille.

A six heures, a recommencé l'illumination générale, et la flèche de la magnifique cathédrale a été embrasée de feux tricolores d'après un système très-ingénieux imaginé par le citoyen Lips. Le coup d'œil de cette illumination était vraiment féerique.

Ainsi s'est terminée, au milieu de l'allégresse et de l'enthousiasme, cette grande et solennelle manifestation, qui laissera de profonds souvenirs

dans les cœurs de tous ceux qui en ont été les témoins, acteurs et spectateurs.

L'Alsace a saisi, avec le plus vif empressement, cette occasion que de mémorables anniversaires historiques lui offraient pour se réjouir de faire partie de cette belle France, foyer de civilisation et de liberté.

ÉTAT-MAJOR DE LA GARDE NATIONALE
DE STRASBOURG

Ordre du jour du 28 octobre 1848.

Le colonel, chef de la Légion, s'empresse de faire connaître à ses concitoyens la lettre suivante que vient de lui adresser le premier magistrat de la cité. Elle contient un juste éloge de l'admirable tenue de la garde nationale de Strasbourg, pendant les fêtes nationales que nous venons de célébrer.

« Mon cher Colonel,

« Les belles journées des 22, 23 et 24 octobre 1848 marqueront dans les annales de notre ville

natale ; elles laisseront, j'en suis sûr, des traces ineffaçables dans les souvenirs des compatriotes et des étrangers qui ont assisté à cette solennité populaire, où pas un accident, pas le moindre désordre, n'ont troublé la joie publique.

« Le premier besoin que j'éprouve au sortir de ces émotions bienfaisantes, qui étaient en commun entre nous tous, c'est de témoigner, comme magistrat de la cité, à mes concitoyens et surtout aux gardes nationaux, la plus vive gratitude pour le concours empressé qu'ils ont bien voulu prêter à cette fête républicaine.

« L'autorité municipale peut disposer du programme d'une cérémonie, ce sont les citoyens qui donnent au programme la vie et la signification ; sans eux, la cérémonie officielle reste froide et incolore ; avec leur concours, elle se transforme en fête de famille.

« L'administration devait s'attendre à la franche cordialité que montreraient les habitants de Strasbourg vis-à-vis des nombreuses députations et de tous les visiteurs attirés par les fêtes. Nos concitoyens sont restés fidèles à leurs traditions

de famille ; je puis le dire, au risque de paraître me complaire dans la louange, alors que mes expressions ne rendent, certes, qu'une faible partie des sentiments dont étaient pénétrées les personnes qui étaient l'objet de leurs soins hospitaliers.

« Permettez-moi de recourir à votre intermédiaire pour réitérer mes sincères remerciements aux gardes nationaux qui ont été si dignement les représentants de la légion à Colmar et à Mulhouse, à tous nos concitoyens de la garde nationale, qui, pendant ces mémorables journées, ont constamment mérité les éloges de leurs chefs par leur discipline, leur admirable tenue, leur précision dans les manœuvres, leur constance à soutenir des fatigues réelles.

« Les chants patriotiques entonnés sous les allées de l'Orangerie par nos gardes nationaux, par leurs frères d'armes des communes d'Alsace et des départements voisins, et par les braves soldats de la garnison, retentiront longtemps dans le cœur de nous tous. Le souvenir de cette concorde fraternelle nous soutiendra dans les

moments de crise, si le ciel nous en réserve, et la fête de la réunion inspirerait, au besoin, dans les jours du danger, un cri de ralliement à tous ceux qui auront fraternisé aux pieds des statues de la France et de l'Alsace.

« Salut et fraternité.

« *Le Maire de la ville,*

« KRATZ. »

Sous ce titre :

« SOURCE DE. L'ATTACHEMENT DE L'ALSACE A LA FRANCE », M. F. Schweighæuser, un des plus respectables citoyens de Strasbourg, auquel son âge et son expérience permettaient de rappeler, avec une légitime autorité, les traditions et les souvenirs du passé, adresse, à la date du 23 octobre 1848, au *Courrier du Bas-Rhin*, les lignes qui suivent :

« J'ai rencontré hier des Allemands mêlés à nos compatriotes : cela m'a fourni l'occasion d'indiquer la source véritable, le principe de

notre attachement à la France et de la fête que nous célébrons aujourd'hui de cœur *et non par ordre comme il y a cent ans,* ou par flatterie pour le Gouvernement.

« Les publications faites dans ces derniers temps pour répondre à certains écrits d'outre-Rhin, ne remontent pas au principe qui, pour la génération actuelle, est déjà assez éloigné. On nous réplique : « Mais pourquoi prenez-vous « la défense des Polonais, des Italiens, ils devien- « dront bons Russes, bons Autrichiens, comme « vous bons Français. »

« Certes, s'il n'y avait eu un changement subit, honorable et légitime, si nous avions été élevés sous l'impression d'un ancien cri : *Hau druff, s'isch e Welscher,* je n'aurais pas, en 1815, reçu, au centre de la France, des poignées de main avec des : *Touchez là, vous êtes plus Français que nous !*

« On m'a prié de mettre mes paroles par écrit; je vous les envoie. Ce ne sont que quelques arguments de plus à l'appui de ceux que vous avez fait valoir plus d'une fois :

ANNIVERSAIRE DU DEUXIÈME SIÈCLE

de la

RÉUNION DE L'ALSACE A LA FRANCE

(24 OCTOBRE 1848.)

« Nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire du deuxième siècle de notre réunion à la France.

« Certains étrangers feignent de ne pas comprendre notre attachement à ce noble pays, et déjà plus d'un d'entre nous a senti le besoin de répondre comme ils le méritaient à ces écrits où l'on nous traite de renégats allemands.

« Les réponses ont été dictées par un sentiment que nous éprouvons tous. Nous l'avons hérité de nos pères depuis la part si active qu'ils ont prise à notre première révolution, et à la défense de la patrie dans les guerres de la République.

« Cependant les contemporains nous ont rapporté d'une manière plus précise, comment ce patriotisme, cette assimilation de cœur et d'âme

à la France se sont établis subitement, à un jour donné, comment ce changement prenait sa source, puisait sa force dans un passé de liberté dont nos pères gardaient le souvenir.

« Jusqu'en 1789 et 1790, la ville de Strasbourg et l'Alsace étaient allemandes de cœur; on se sentait pays conquis; le peuple avait des termes consacrés pour traduire son aversion pour les vainqueurs, bien que ceux-ci eussent concédé des immunités et laissé à Strasbourg en partie son gouvernement d'ancienne ville libre.

« Les regrets de ce qu'on avait perdu étaient naturels; mais plus encore on craignait chaque jour de se voir ravir ce qui restait, car dans le fait l'Alsace conservait encore plus de libertés publiques et commerciales que n'en possédaient les provinces les plus anciennes du royaume.

« Il en fut ainsi jusqu'à l'époque où le peuple français vint à conquérir l'égalité devant la loi et sa première liberté. La France devint ce que nous avions été; ce que nous voulions être, nous le sommes redevenus par elle et avec elle.

« De ce jour-là, première fédération des départements du Rhin, du 13 juin 1790, puis grande fédération de toute la France, 14 juillet 1792, les Vosges disparaissent, nous sommes tous frères d'une grande famille, d'une même patrie, dont, depuis lors, nous partageons les destinées diverses avec l'attachement qu'on doit à son pays.

« Il me souvient de cette première fédération. Il fallait voir cette fraternisation des citoyens de la ville avec les délégués envoyés des différents points de la province, des départements les plus éloignés et avec l'armée. Chaque maison avait son banquet. Alors c'était la liberté encore vierge et pure de tout excès, l'enthousiasme était sublime.

« Voilà comme nos cœurs sont devenus français, et non par le plus ou moins de temps écoulé depuis 1648. C'est l'amour de la liberté qui a provoqué cette assimilation; et quand cette liberté depuis lors s'est trouvée parfois comprimée, elle l'était partout, et le Français en conservait toujours plus que les nations voisines.

« Sans entrer dans plus de développements, ajoutons seulement que ce qui est vrai pour Strasbourg s'applique à toute l'Alsace où régnaient les mêmes sentiments ; le pays était plus ou moins dans les conditions et sous l'influence de la capitale. Avec cela, l'Alsacien n'est pas allemand ; son caractère est plutôt suisse, il a été l'allié de ce peuple libre et a combattu avec lui contre ceux qui voulaient l'opprimer.

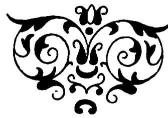
« Viennent ensuite l'abolition des droits seigneuriaux, de la dîme et autres restes de la féodalité ; ajoutez la vente des biens nationaux et l'abolition des couvents ; ce sont autant de raisons d'intérêt qui sont venues rattacher les départements du Rhin à la grande nation.

« Enfin tout chez nous se ressent de la grandeur du pays : les Allemands ne peuvent s'empêcher de le reconnaître quand ils viennent nous voir. Nous nous sentons chez nous dans toutes les parties de la France ; il n'en est pas de même en passant le Rhin. Nous trouvons sur la rive droite moins une autre langue que des mœurs très-différentes, nous sentons trop la

pression des sceptres, le mouvement, la liberté nous manquent. La preuve qu'il en est ainsi, c'est que l'Allemagne en ce moment cherche à se mettre à la hauteur de la France.

« Nous n'avons point fait mention de l'abandon où l'Autriche et l'Allemagne ont lâchement laissé la ville de Strasbourg à laquelle elles devaient assistance, quand Louis XIV est venu en faire la conquête. Certes, ce fait est encore à opposer aux reproches qu'une feuille allemande articulait dernièrement d'une manière si sottement grossière. Mais le fait est étranger au but principal de bien constater que notre patriotisme français a pris son origine dans l'établissement des libertés de 1789 à 1790, qu'il est noble, légitime, et non un résultat héréditaire de deux siècles de conquêtes. »





V

Après la Fête

[redacted]



APRÈS LA FÊTE

Le 27 octobre, le *Courrier du Bas-Rhin* écrit :

« Les derniers échos de la grande fête nationale que l'Alsace vient de célébrer avec un enthousiasme unanime s'éteignent, et il ne nous restera bientôt plus que le souvenir de ces trois belles journées gravé dans nos cœurs.

« Qu'il nous soit permis du moins de dire encore que cette fête a été ce qu'elle devait être, grande et digne, pleine de cordialité et de vie ; qu'elle a porté l'empreinte de la plus sincère fraternité. Si les députations accourues du dehors, si les détachements des gardes nationales qui sont venues s'associer, pour cette solennité

nationale, à la cité de Strasbourg, emportent d'elle un excellent souvenir, Strasbourg, de son côté, n'oubliera pas la présence de ces hôtes bienvenus et les témoignages réciproques de confiance et de sympathie qu'ils ont échangés avec sa garde nationale. L'armée et les citoyens ont senti leur cœur battre d'un même dévouement à la France et à la République, comme un seul cri sortait de toutes les poitrines.

« Mercredi encore, une grande animation régnait dans nos rues. Les citoyens de Strasbourg accompagnaient au débarcadère du chemin de fer les détachements de Colmar, de Mulhouse, de Schlestadt, de Belfort, etc., et les adieux réciproques n'ont pas été moins chaleureux et moins fraternisés. Les enfants de l'Alsace et de la Lorraine se retrouveraient sur les bords du Rhin pour défendre ensemble le sol de la France, comme ils se sont trouvés réunis pour célébrer ce grand anniversaire séculaire. »

De Nancy, le 28 octobre, on écrit au *Courrier du Bas-Rhin :* « C'est hier que sont revenus la

plupart des gardes nationaux de Nancy qui ont assisté aux fêtes de Strasbourg. On va les recevoir, ce matin, en grande cérémonie, à Bon-Secours. Tous ceux que nous avons rencontrés (c'est le *Patriote de la Meurthe* qui parle) étaient encore sous le charme de la réception véritablement fraternelle qui leur avait été faite. »

De retour dans ses foyers, M. Marchal fils, adjoint au maire de Nancy, sous l'impression toute chaude des émotions qui avaient caressé son cœur pendant son séjour dans la capitale de l'Alsace, déverse ses épanchements dans l'*Impartial de la Meurthe,* à la date du 1er novembre :

« *Vive Strasbourg! Vive la France!*

« Vive Strasbourg, vive la France, vive la République! tels sont les cris qui n'ont cessé de retentir à nos oreilles pendant ces derniers jours.

« Où trouver des mots pour décrire l'enthousiasme qui a régné pendant cette belle fête commémorative de la réunion de l'Alsace à la France!

« En présence d'événements qui bouleversent les empires, et proclament, au loin, les droits des peuples, la noble Alsace a compris tout le dévouement, toute la reconnaissance que nous devons à notre mère adoptive.

« Honneur à l'Alsace! le monde entier saura qu'en telle année, tel jour, elle a pris cette glorieuse initiative; qu'elle a protesté de toute la puissance de son cœur contre les folles prétentions de l'étranger.

« Que l'Europe comprenne bien cette manifestation : elle enseigne, à qui sait la comprendre, qu'il y a un peuple fier de porter ce nom de Français; qu'il veut respecter les droits des autres peuples, mais qu'il entend qu'on respecte les siens.

« Citoyens d'une République une et indivisible, nous voulons rester unis pour défier les tyrans, et, pour nous, vouloir, c'est pouvoir.

« Soldats de l'avant-garde, conservons le poste d'honneur que nous avons déjà victorieusement défendu. Souvenons-nous du passé, adoptons le présent, travaillons pour l'avenir.

« Le génie des nations, ami éternel du progrès, nous protége ; il fait entendre partout ces paroles magiques qui doivent nous transformer : Liberté, Égalité, Fraternité pour tous et par tous.

« Déjà l'idée républicaine domine le monde comme le soleil dont les rayons nous pénètrent et nous fécondent, les beaux élans de fraternité qui éclatent de toutes parts, doivent apprendre au monde que ni l'anarchie, ni l'étranger ne régneront en France, et que la République triomphera de tous ses ennemis.

« Strasbourgeois, vous nous avez reçus comme des frères ; vous avez partagé avec nous ces sentiments affectueux que dans d'autres circonstances on réserve exclusivement à la famille ; votre hospitalité généreuse, votre cordialité sincère ne feront pas d'ingrats ; comptez sur nous, comptez sur les gardes nationaux de Nancy ; vous les verrez, si l'occasion se présente, courir au danger, comme vous les avez vus voler au plaisir, aux cris mille fois répétés de *Vive Strasbourg ! Vive la France ! Vive la République !* »

A son tour, le *Courrier de la Moselle,* du 31 octobre, contient les paroles flatteuses que voici :

« Les gardes nationaux de Metz qui ont eu la bonne fortune d'assister aux fêtes nationales données à Strasbourg en mémoire de la réunion de l'Alsace à la France, ont rapporté de ces solennités la plus vive et la plus patriotique impression. Tous se félicitent de l'accueil plein de cordialité qu'ils ont reçu des citoyens de Strasbourg, de la place honorable que les patriotes de l'Alsace ont bien voulu réserver dans leurs rangs au drapeau et à la députation de Metz, et surtout de la fraternelle réception de MM. les commandant, officiers et gardes nationaux du 2e bataillon de Strasbourg.

« Nous remercions, au nom de tous, les patriotes de l'accueil fait par eux aux citoyens de Metz. C'est une dette de fraternité et de courtoisie contractée envers les citoyens de Strasbourg. Si nous leur sommes inférieurs pour l'éclat et la magnificence des fêtes, nous les égalerons du moins en dévouement quand nous

les convierons à célébrer, avec nous, le 10 avril 1852, 3e anniversaire séculaire du jour où s'est fondue la vieille république messine dans la grande famille française. »

On n'a pas tardé à savoir que le personnage qui, revêtu des insignes municipaux, avait fait, après le discours du maire de Mulhouse, une si intempestive sortie en s'écriant qu'il voulait une République *sage et honnête*. Dans les derniers jours du mois d'octobre, le *Courrier de l'Alsace* raconte ainsi qu'il suit ce qui en advint :

« L'adjoint du maire d'Huningue, qui a fait à Mulhouse la ridicule manifestation d'une adhésion conditionnelle à la République, vient d'être suspendu de ses fonctions municipales par le citoyen Préfet. Cet acte, qui témoigne, chez le Préfet, d'une résolution énergique à faire respecter la République *sans conditions*, a reçu l'approbation générale de notre population. Du reste, cet orateur malencontreux, dès son retour dans sa commune, a pu se convaincre par un acte dont il a été l'objet de la part d'un de ses

administrés, acte moins parlementaire, à la vérité, que celui qui porte sa suspension, que tous les citoyens d'Huningue n'apportent pas les mêmes restrictions que lui à leur amour de la République. »

Il faut dire qu'à la lecture de cette note du *Courrier d'Alsace,* le fauteur, le malencontreux adjoint d'Huningue, M. Romazotti, pour l'appeler par son nom, fut pris d'une belle indignation qu'il ne tarda pas à exhaler dans les colonnes du journal accusateur. Voici la prose qu'il distille à ce sujet :

« Monsieur le Rédacteur, vos attaques contre moi, je voulais d'abord les laisser sans réponse ; mais elles contiennent des assertions pour lesquelles vous avez été ou mal impressionné ou mal renseigné, et *j'y tromperais moi-même par mon silence* (*sic*) les personnes qui ne les connaîtraient que par votre feuille.

« Un sentiment d'étonnement et de quasi-indignation aurait accueilli, dites-vous, dans votre

première imputation, les quelques paroles que j'ai prononcées à Mulhouse le 22 de ce mois; tandis que, d'après la plus exacte vérité, plusieurs des membres les plus importants du cortége ont bien voulu venir à moi à la descente de la tribune, pour me témoigner combien la manière de voir politique que je venais d'exprimer était conforme à la leur.

« Et pour ce qui est de la note qui vous a été transmise de Huningue, et que vous avez insérée dans votre feuille d'hier, mes explications seront tout aussi courtes que concluantes; elles se réduisent à dire qu'il n'y a pas un mot de vrai, mais pas un seul d'un bout à l'autre de cette note.

« Après cela, Monsieur, mettons-nous d'accord, et j'aurais peut-être dû commencer par là, sur le contenu réel de mon petit discours du 22.

« Ma mémoire me rappelle fort bien qu'après avoir parlé du patriotisme dont la ville d'Huningue a fait preuve de tous temps, et qu'elle ne manquerait pas de faire éclater de nouveau pour l'indissolubilité des liens qui attachent l'Alsace à

la France, j'ajoutai qu'Huningue ne méritait pas une moindre distinction par son dévouement à la République ; mais que ce soit, continuai-je, une République sage et modérée, et je crierai, nous crierons tous de grand cœur : *Vive la République !*

« Ne resterait plus que le mot *condition,* cette énormité qui paraît vous avoir si fort irrité contre moi, et sur laquelle je regrette de n'avoir que des souvenirs imparfaits ; mais encore à cet égard nous pourrons nous entendre et je vous accorderai volontiers le mot, si vous ne voulez y voir avec moi qu'un trait de plus à la protestation qui était dans le moment ma pensée entière ; de la protestation, Monsieur, contre la République rouge et la conquête de nos maîtres qui n'auront jamais en moi, je l'avouerai franchement, qu'un esclave mal soumis.

« Cette lettre, Monsieur le Rédacteur, est destinée à trouver place dans vos colonnes ; je vous en fais la prière, et au besoin je vous en requiers, en vous présentant, Monsieur, mes parfaites salutations. »

SUPPRESSION PROCHAINE

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG

On lit dans le *Républicain Alsacien,* sur des bruits qui étaient alors en circulation :

« C'est bien cela, lecteurs; vos yeux ne vous trompent point. On va demander à l'Assemblée nationale la destruction des derniers débris de notre ancienne splendeur. Notre commerce, notre industrie, notre navigation, y ont successivement passé, et n'existent déjà qu'à l'état de souvenirs, d'offrandes sur l'autel de la patrie. Nous nous étions habitués à ne plus voir dans Strasbourg qu'une ville de guerre et d'études.

« Voici qu'à son tour on entame l'antique Université pour bientôt ne laisser qu'un amas de casernes flanquées de guinguettes. L'Allemagne, irritée par nos préparatifs de fête, assiste avec un malin plaisir à ce qu'elle appelle la punition de notre apostasie. Que, pour notre consolation, sur le monument destiné à célébrer les avantages

de notre union à la France, l'on grave encore les sacrifices qu'elle nous a coûtés ; et que, sous la date de 1848, on y lise : Suppression commencée de l'instruction supérieure en Alsace.

« Que l'on nous pardonne les amères paroles que nous arrache ce nouvel abus de la centralisation. Nous comptons, dans un nouvel article, les justifier en examinant cette question sous toutes ses faces. En attendant, nous la signalons à l'attention des autorités départementales et municipales de toute l'Alsace, persuadés que nous sommes, que la mesure proposée froisse à la fois les intérêts matériels et moraux de l'Alsace entière [1]. »

Ce n'était qu'un faux bruit, une alerte. La Faculté ne fut point alors supprimée. Qu'il nous suffise de le constater.

---

(1) *Indicateur pour la ville de Strasbourg et le département du Bas-Rhin, 18 octobre 1848.*





POÉSIE

SUR LES FÊTES DE 1848

APRÈS DEUX SIÈCLES

Air : Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans !

Pourquoi ces feux ? D'une fête brillante
C'est le prélude; on la donne à grands frais.
Quoi ! nous faut-il cette pompe éclatante
Pour cimenter nos droits au nom français ?
Ne peut-on pas, cela je le demande,
De cet argent faire un emploi meilleur ?
Le pauvre dit que la misère est grande ;
Tout bas, je dis : Le pauvre est un menteur. (*bis*)

Je n'ai rien vu de plus beau dans ma vie :
Dieu ! quelle joie et quel enivrement !
Du grand Kléber l'image en est ravie ;
Car de la France il fut un digne enfant....
Que jusqu'aux cieux monte un cri d'allégresse !
Chantons, amis ; oui, chantons tous en chœur.
Le pauvre dit qu'injuste est notre ivresse ;
Tout bas, je dis : Le pauvre est un menteur. (*bis*)

Que parmi nous la liberté soit reine !
Nous jouissons de ses dons précieux :
Ton influence, aimable souveraine,
Se fait sentir... O jours trois fois heureux !
Ah ! poursuivons notre réjouissance ;
Et que ce jour soit un jour enchanteur !
Le pauvre dit : Pour moi plus d'espérance !
Qui peut savoir si le pauvre est menteur. (*bis*)

Dans un festin que de joyeux convives,
Le verre en main, chantent l'Égalité
A table, amis, que les humeurs sont vives !
Allons ! un toast à la Fraternité !
Puis à l'envi, chacun boit à plein verre ;
Bacchus préside en dieu consolateur.
Le pauvre dit : Je mourrai de misère
Puisse, grand Dieu ! le pauvre être un menteur ! (*bis*)

21 octobre 1848. J. FRANTZ.





LES FÊTES DE 1848

LITHOGRAPHIÉES

Une lithographie de Lemaître, rue des Hallebardes, à Strasbourg, représente un épisode de la fête de 1848 à propos de l'anniversaire bi-séculaire de la réunion de l'Alsace à la France : c'est la FRATERNISATION DES GARDES NATIONALES DE STRASBOURG, DE COLMAR ET DE MULHOUSE.

On y voit :

L'arrivée des délégués du Haut-Rhin,
L'arrivée des délégués de la Lorraine,
Le banquet fraternel à la Halle aux blés,

L'illumination devant la Halle aux blés,
Un arquebusier de 1648,
Un chasseur de 1848.

Une lithographie coloriée de E. Simon, à Strasbourg, encadrée d'arabesques d'or, représente le monument de Grass, avec le *récit* des trois glorieuses journées des fêtes.

Une autre lithographie, du même, couleur bistrée, reproduit le monument de la Robertsau, entouré d'une foule immense. Dans l'encadrement se trouvent des médaillons au bas desquels on lit : PATRIE ET LIBERTÉ — FRANCE ET ALSACE.

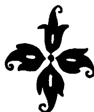
Deux autres planches lithographiées donnent la vue du monument de Grass, l'une de couleur bistre, l'autre au crayon noir.

Une lithographie très-rare, de E. Lemaître, représente un militaire, un chasseur, qui verse de la bière à une Alsacienne, une bonne naturel-

lement, pendant que deux petits enfants jouent sur le gazon. A côté, une autre paysanne d'Alsace s'apprête à vider sa chope pleine.

Au bas, on lit : « L'UNION DE L'ALSACE AVEC LA FRANCE (1).

(1) *Communiqué par M. Reiber à Strasbourg.*







LES

ILLUSTRATIONS DES FÊTES

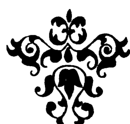
de 1848

Projet esquissé de monuments à ériger à Strasbourg, Colmar et Mulhouse, en mémoire du 2ᵉ anniversaire séculaire de la réunion de l'Alsace à la France.

Par CLOTZ, WEYER et FRIES, architectes.
Lith. SIMON. — Lithographie coloriée.

(COLONNE)







LA FRANCE ET L'ALSACE

1848

Monument élevé à la Robertsau, le 24 octobre 1848, lors de la fête de la Fraternité, en mémoire du 2e anniversaire de la réunion de l'Alsace à la France.

L'Alsace, prête à défendre ses frontières s'appuie sur la France ; à ses côtés se trouvent les attributs de l'agriculture et de l'industrie ; sur le piédestal sont inscrites les trois dates de la réunion à la France des grandes villes d'Alsace : Colmar, Strasbourg et Mulhouse, avec les armes des chefs-lieux d'arrondissement.

Plus bas, les armes de toutes les villes d'Alsace.

Grass, statuaire.
Burck, del.
Lith. Simon.





LA

PREMIÈRE PIERRE DU MONUMENT

1848 (23 octobre)

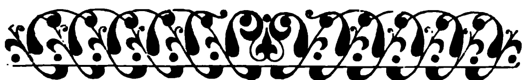
Fête célébrée à Strasbourg, le 23 octobre 1848, en mémoire du 2e anniversaire séculaire de la réunion de l'Alsace à la France, et pose de la première pierre d'un monument commémoratif.

POQUET, del.
Lith. SIMON.

(Foule immense.)







INAUGURATION DU MONUMENT

1848 (24 octobre)

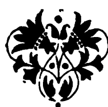
Fête célébrée à la Robertsau, le 24 octobre 1848, en mémoire du 2e anniversaire séculaire de la réunion de l'Alsace à la France, et inauguration du monument :

LA FRANCE ET L'ALSACE.

Poquet, del.
Simon, lithog.

(Immense foule.)





VI

Actes de Générosité

AVANT, PENDANT

ET APRÈS LES FÊTES



ACTES DE GÉNÉROSITÉ

AVANT, PENDANT

ET APRÈS LES FÊTES

DANS ces jours où le cœur régnait sans rival, où le cœur parlait et agissait dans ses élans les plus spontanés et les plus vifs, où le cœur présidait à tous les actes, à toutes les démonstrations, on eut à enregistrer des faits qui marquent jusqu'à quel point le cœur peut pousser la générosité la plus désintéressée. C'est ainsi que le 21 octobre, le procureur de la République, à Strasbourg, eut à signaler au maire de la ville, le trait suivant. Voici la lettre du procureur.

« Citoyen maire, un estimable ouvrier de cette ville, dont le grand-père a été doté par la ville de Strasbourg à l'occasion du premier anniversaire de la réunion de l'Alsace avec la France, vient de me remettre une somme de 500 francs, représentant les 300 francs provenant de la caisse municipale, plus les intérêts depuis la mort de son père. Il désire que ce petit capital, qu'il regarde comme un dépôt sacré, puisqu'il a facilité à son aïeul les moyens de fonder un établissement industriel prospère, retourne à la cité, qu'il serve de nouveau à secourir des fils *de bons* mais *pauvres* ouvriers, et à les encourager à se distinguer, dans l'état qu'ils embrasseront, par une vie laborieuse et surtout honnête. Il vous prie de répartir cette somme entre cinq enfants, dont deux catholiques, deux protestants et un israélite, que le bureau de bienfaisance pourra désigner parmi les plus méritants.

« Je suis heureux, citoyen maire, d'avoir été choisi par cet honorable ouvrier, qui désire garder l'anonyme, pour servir d'interprète auprès de vous, du sentiment si louable qui lui

rappelle, au bout d'un siècle, le bienfait que sa famille tient de la ville de Strasbourg.

« Salut et fraternité.

« *Le Procureur de la République,*

« L. CARL ».

Dans le sein du détachement de Nancy venu à Strasbourg pour les fêtes, une quête a été faite pour les pauvres de cette dernière ville. Elle a produit une somme relativement importante que M. Marchal, adjoint au maire de Nancy, a remise au maire de Strasbourg, en lui exprimant toute la reconnaissance que les Nancéens éprouvaient de l'excellent accueil qu'ils avaient reçu dans la cité alsacienne.

Pendant toute la durée des fêtes des 22, 23 et 24 octobre, le chemin de fer de Strasbourg à Bâle avait transporté un nombre immense de voyageurs. Il faut ajouter que l'administration des chemins de fer d'Alsace, dans ces circonstances exceptionnelles, a fait preuve d'un désintéressement parfaitement entendu et d'un bon

vouloir qui mérite toute la reconnaissance du public.

Après avoir accordé, à toutes les gardes nationales, le passage gratuit de leurs musiques, tambours, etc., la compagnie a organisé, avec le plus grand empressement, des convois spéciaux partout où ils étaient demandés, et toutes les fois que la sécurité publique lui en laissait la possibilité. Ainsi, dans les quatre jours, il a été expédié, outre les convois ordinaires, un nombre de 12 trains supplémentaires. Malgré un service aussi compliqué, il n'y a pas eu le moindre accident à déplorer. Toutes les mesures paraissent avoir été combinées avec la plus grande prudence, et l'on a pu voir, par la présence incessante du directeur et des employés supérieurs sur tous les points et à tous les convois, que leur exécution était rigoureusement observée.



Table des Matières





TABLE DES MATIÈRES





CATALOGUE

DES

OUVRAGES RELATIFS A L'ALSACE

EN VENTE

CHEZ HAGEMANN ET Cie, ÉDITEURS

135, Grand'Rue, à Strasbourg



Armoiries d'Alsace. — Tableau chromolithographique mesurant 55 sur 65 centimètres, représentant les principales armoiries des villes, bourgs et villages d'Alsace. Strasbourg, 1878. Prix. 10 fr.

Armorial de la généralité d'Alsace; recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV et publié pour la première fois par A. de Barthélemy. Colmar, 1861. 1 vol. in-8° . . . . 3 fr. 50

BAQUOL ET RISTELHUBER — *L'Alsace ancienne et moderne,* dictionnaire topographique, historique et statistique des départements du Haut et du Bas-Rhin, par Baquol; 3e édition, entièrement refondue par Ristelhuber. Broché . . . . 10 fr.

Relié en demi-chagr. 14 fr.

(*Cet ouvrage forme un fort volume in-*8°, *accompagné de* 114 *ar-*

moiries tirées en couleur, de 100 fac-simile de monnaies, de 2 petites cartes de Specklé de 1576, d'une carte de la province d'Alsace de 1790, de 2 nouvelles cartes des départements du Haut et du Bas-Rhin, et d'une planche représentant l'ancienne bannière de Strasbourg, reproduite en or et en couleur.)

BAYER (Aug. de). — *La Cathédrale de Strasbourg* en XI pl. lith. Paris, s. d. In-fol. 6 fr.
(Quelques exemplaires seulement.)

Cathédrale de Strasbourg et ses détails, mesurés et dessinés par Andr. Friederich. 16 pl. in-fol., lith., avec texte français et allemand . . . . 15 fr.
(Nouv. tirage de 25 exempl. seulement, numérotés à la presse.)

Documents historiques concernant Sainte-Marie-aux-Mines. Côté d'Alsace. (Markirch.) Strasbourg, 1879. 1 vol. in-8° . . 10 fr.
(Tiré à 150 exemplaires.)

GUERBER (l'abbé). — *Essai sur les vitraux de la Cathédrale de Strasbourg.* Strasbourg, 1848. 1 vol. in-8°, avec 4 planches dessinées par Bapt. Petit-Gérard, lithochromées par E. Simon. 2 fr.

GYSS (l'abbé). — *Histoire de la ville d'Obernai* et de ses rapports avec les autres villes ci-devant impériales d'Alsace. Strasbourg, 1869. 2 vol. in-8°, au lieu de 12 fr. . . . . 6 fr.
— *Der Odilienberg.* Legende, Geschichte und Denkmäler, mit einem topograph. Plan des Odilienbergs. Rixheim, 1874. 1 vol. in-8° . . . . 4 fr.

HAGEMANN (Émile). — *Les Ambassadeurs alsaciens à l'étranger et les Ambassadeurs étrangers en Alsace.* 1 vol. in-12, elzévir (de la grande collection alsacienne) . . . . 6 fr.

— *Les Aventures de la comtesse de Guébriant,* ambassadeur en Pologne, gouverneur de Brisach, première dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse. Broch. in-8° . . . . 1 fr. 25

HANAUER (l'abbé). — *Les Constitutions des campagnes de l'Alsace au moyen âge*; recueil de documents inédits. Strasbourg, 1865. 1 vol. in-8°, broché . . . . 6 fr.

— *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne.* Tome I : les monnaies; tome II : denrées et salaires. Strasbourg, 1876 et 1878. 2 vol. in-8° . . . . 18 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres*)

Hans (der) im Schnokeloch. 8 planches et titre photolith., d'après les dessins de Em. Schweitzer. Texte par Ad. Stœber, avec une notice par Le Roy de Sainte-Croix. Strasbourg, 1880. 1 album in-4°, broché . . . . 6 fr.

HOLLÀR (Wenzel). — *Jahreszeiten als Strassburger Ansichten,* zu Strassburg bey Jac. von der Heyden. Quatre vues de Strasbourg reproduites en photolith. Strasbourg, 1879 . . . . . . 3 fr

(*Tiré à 100 exemplaires.*)

— *Turris et Aedes Ecclesiæ Cathedralis Argentinensis,* a° 1645. Belle Cathédrale reproduite en photolith. Strasb., 1879. 1 fr. 50

(*Tiré à 50 exemplaires.*)

HUNCKLER (Th. F. X.). — *Geschichte der Stadt Colmar und der umliegenden Gegend,* mit einem Plan der Stadt Colmar. Colmar, 1838. 1 vol. in-12 . . . . 2 fr. 50

LALLEMAND. — *Les Paysans badois.* Strasbourg, 1860. 1 vol. in-4°, avec 16 planches de costumes coloriés, des vignettes et une carte . . . . 10 fr.

LE ROY DE SAINTE-CROIX. — *L'Alsace en fete* sous la domination des Louis de France. 1 vol. in-4º de 212 pages, sur beau papier, broché. 15 fr.
Relié en maroquin plein, fers spéciaux . . . . 35 fr.

— *Représentation des fêtes données par la ville de Strasbourg* pour la convalescence du Roi, à l'entrée et pendant le séjour de Sa Majesté dans cette ville (1744); inventé, dessiné et dirigé par J. M. Weiss, graveur de la ville de Strasbourg. Reproduction in-4º par la photogravure, 18 pages de texte avec 13 photogravures; accompagné de *L'Alsace en fête* sous la domination des Louis de France. 1 vol. in-4º de 245 pages, sur beau papier, broché. 35 fr.
Sur papier de luxe, broché . . . . 50 fr.
La reliure en maroquin plein, avec fers spéciaux, d'après la reliure primitive Pasdeloup, en sus. . . . . . . 20 fr.

— *L'Alsace en fête,* ou Histoire et description des fêtes, solennités, réjouissances et cérémonies religieuses, civiles et militaires, publiques et privées, en Alsace. 4 volumes grand in-8º. 50 fr.

— *Les Dames d'Alsace devant la religion, la légende, l'histoire et la patrie.* 1 volume in-16 elzévir (de la petite collection alsacienne) . . . . 3 fr.

— *L'Alsacien qui rit, boit, chante et danse.* 1 vol. in-16 (même collection). . . . . 3 fr.

— *Les Anniversaires glorieux de l'Alsace ou Description des fêtes qui ont eu lieu en Alsace en 1848* pour le deuxième anniversaire centeaire de la réunion de l'Alsace à la France. 1 vol. in-16. (même collection) . . . . 3 fr.

— *Visites en Alsace d'étrangers illustres.* 1 vol. in-16 (même collection) . . . . 3 fr.

— *Les Médailles alsaciennes au point de vue historique.* 1 vol. in-1 (même collection) . . . . 3 fr.

— *Histoire de la Marseillaise.* 1 vol. grand in-8° (Grande collection alsacienne) avec illustrations . . . . 7 fr. 50

— *Les quatre Cardinaux de Rohan, évêques de Strasbourg:* 1 vol. grand in-8 (même collection). . . . . 5 fr.

— *Le Terrible Jean de Wert, le fameux prisonnier de Rheinfeld.* 1 vol. grand in-8° (même collection). . . . . 3 fr.

— *Les Éléments déchaînés en Alsace.* 1 vol. grand in-8° (même collection). . . . . , ... 4 fr.

— *Les Corporations d'arts et métiers en Alsace.* 1 vol. grand in-8° (même collection) . . . . 5 fr.

MOSSMANN (X.). — *Chronique des dominicains de Guebwiller,* texte allemand. Guebwiller, 1844. 1 vol. in-8°. . . . . 4 fr.

MULLER. — *Le Magistrat de la ville de Strasbourg,* les Stettmeisters et Ammeisters de 1674 à 1790, les préteurs royaux de 1685 à 1790, et notice généalogique des familles de l'ancienne noblesse d'Alsace, depuis la fin du XVIIe siècle. Strasbourg, 1862. 1 vol in-12 . . . . 5 fr.

(*Quelques exemplaires seulement.*)

PITON (Fréd.) — *La Cathédrale de Strasbourg.* Strasbourg, 1861. 1 vol. in-8°, illustré de 3 photograph. et de 7 lithogr. . 3 fr. 50

RAVENÈZ. — *Annales des dominicains de Colmar,* publ. en MDCXXIV par Ursteis, trad., comm. et augm. par L. W. Ravenèz. Colmar, s. d. Br. in-8°. . . . . 1 fr.

RIGAUT (A.). — *Description et statistique agricole du canton de Wissembourg.* Topographie et aperçu historique de chaque commune; usages locaux qui y sont en vigueur. Strasbourg, 1860. 1 vol. gr. in-8° . . . . 3 fr.

(*Ouvrage couronné par la Société impériale et centrale d'agri-*

culture, ainsi que par l'Académie centrale agricole de Paris, et dont il ne reste plus qu'un petit nombre d'exemplaires.)

RING (Max. de). — *Tombes celtiques de l'Alsace.* Nouvelle suite de mémoires. Strasbourg, 1865. In-fol., br., avec planches. 15 fr.

— *Tombes celtiques de l'Alsace.* Résumé historique sur ces monuments. Strasbourg, 1870. In-fol., br., avec planches . . 6 fr.

— *Mémoires sur les établissements romains du Rhin et du Danube.* Paris, 1852. 2 vol. in-8o, br , avec une carte. . . . . . 5 fr..

— *Histoire des Germains depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne.* Strasbourg, 1850. 1 vol. in-8o, broché, avec une carte . . . . 2 fr.

— *Histoire des peuples opiques.* Paris, 1859. 1 vol. in-8o, br. . 2 fr.

— *Le Pèlerinage de Marienthal en Alsace.* Strasbourg, 1848. In-12, broché . . . . 1 fr.

— *Quelques Mots sur les légendes de saint Georges.* Strasbourg, 1850. In-8o, br., avec 1 planche. . . . . 25 c.

— *Du Surnom de Cautopates donné à Mithra.* Paris, 1863. In-8o, broché . . . . 25 c.

(*Il ne reste que quelques exemplaires de ces ouvrages.*)

Ritus depositionis. Argentorati apud Petrum Aubry. 1646. 1 vol. in-8o . . . . 30 fr.

(*Reproduction photolithographique de cet ouvrage, rare et curieux, composé d'un texte de 56 pages et de 23 planches.*)

ROTHMULLER. — *Musée historique et pittoresque de l'Alsace, Haut-Rhin.* Texte de MM. L. Levrault, de Morville et X. Mossmann. Colmar, 1863. 1 vol. in-4o, avec 125 planches . . 45 fr.

(*Quelques exemplaires seulement.*)

SCHNÉEGANS. — *L'Église de Saint-Thomas à Strasbourg et ses*

monuments, essai historique et descriptif composé d'après les sources originales. Strasb., 1842. 1 vol. in-8°, avec 5 grav. 1 fr. 50

SCHŒPFLIN. — *Histoire d'Alsace,* traduction abrégée de Schœpflin, par Chauffour. Strasb., 1825-1829. 4 vol. in-12 . . 5 fr.

SILBERMANN. — *Beschreibung von Hohenburg oder dem Sanct-Odilienberg, sammt umliegender Gegend.* Neue Auflage besorgt von Strobel. Strasbourg, 1835. 1 vol. in-8°, avec atlas de 24 pl., in-4°. . . . . 3 fr. 50

SPACH. — *Lettres sur les archives départementales du Bas-Rhin.* Strasbourg, 1862. 1 vol. gr. in-8° . . . . 2 fr. 50

Speculum cornelianum. In sich haltent : Viel artiger Figuren, betreffent das Leben eines vermeynden Studenten, sampt andern lehrhaften Vorbildungen. Ietzt auffs newe mit vielen schönen Kupferstichen, sampt der Beschreibung desz Lebens Corneli Relegati vermehrt vnd gebessert. Anno 1618.

Pugilus facetiarum iconographicarum in Studiosorum potissimum gratiam ex proprijs eorumdem Albis desumptarum ; etiam primum hac forma editarum 1608. Allerhand kurtzweilige Stücklein, allen Studenten fürnemblich zu lieb auss Ihren eigenen Stambüchern zusamen gelesen und in dise Form gebracht zu Strassburg.

Stambuch der jungen Gesellen, oder Handtbuch mit sonderlichem vleis zusammen gebracht, und mit schönen Kupfersticnen geziert. Anno 1617.

(*Ces ouvrages, qui ont un intérêt tout spécial pour l'Alsace, ont été reproduits en 1 volume, par la photolithographie, et contiennent 120 gravures, 2 titres et 6 pages de texte.*)

Tiré à 50 exemplaires seulement. Prix. . . . . 100 fr.

STŒBER (Aug.). — *Elsässisches Sagenbuch.* Strasbourg, 1842. 1 gr. vol. in-8°, avec un atlas de 12 gravures in-4°. . . 8 fr.

— Ce même ouvrage, sans gravures . . . . 5 fr.
(*Quelques exemplaires seulement.*)

— *Elsässisches Volksbüchlein.* Strasbourg, 1842. Br. in-8°. 1 fr. 25

STRAUB (l'abbé). — *Analyse des vitraux de l'ancienne collégiale de Haslach et de l'ancienne abbaye de Walbourg.* Caen. 1860. Br., in-8° . . . . 2 fr.

— *Un Mot sur l'ancien mobilier d'église en Alsace,* suivi d'une note sur les peintures murales en Alsace et sur les monuments les plus remarquables du moyen âge, etc. Caen, 1860. Br. in-8°. 2 fr.

WEISS (J. M.). — *Représentation des fêtes données par la ville de Strasbourg* pour la convalescence du roi, à l'entrée et pendant le séjour de Sa Majesté dans cette ville. Strasbourg, 1744.
(*Reproduction par la photogravure en 1 volume in-4°, 18 pages de texte, avec 13 planches gravées.*)
Prix : broché. . . . . 25 fr.
Relié en maroquin plein, fers spéciaux, d'après la reliure primitive Pasdeloup . . . . 45 fr.

Wunderseltzame Malerei, erfunden durch drei Franciscaner Mönchen zu Hagenau, im Monat September 1653. Nach der Original-Ausgabe von 1653 abgedruckt. Strasbourg, s. d. In-4°, broché, avec un frontispice grave . . . . 4 fr.
(*Il reste encore quelques exemplaires sur papier vélin, à 7 fr. l'ex.*)

OUVRAGES

SORTANT DES PRESSES DE Mme Ve YUNG

A COLMAR

BRUNNER (l'abbé L.). — *Jacques Baldé, le grand poëte de l'Alsace.* 1 broch. in-8°. . . . . 50 c.

DURWELL (Dr Eug.). — *Aperçu géologique du canton de Guebwiller,* accompagné d'une carte géologique du canton. 1 vol. in-8°. 3 fr.

FRANTZ (G.). — *La Dame de Hungerstein,* fragment de l'histoire de Guebwiller, broch. in-8° . . . . 50 c.

GRAD (Ch.). — *Heimathskunde. Schilderungen aus Elsass über Land und Leute.* 1 vol. in-8, 1878. . . . . 3 fr. 75

INGOLD (A.). — *Dunelbach-Hunelbach,* légende alsacienne, broch. petit in-8°. . . . . 50 c.

MERCKLEN (l'abbé P. A.). — *L'Abbé Charles Martin,* premier directeur du Gymnase catholique de Colmar. Sa vie et ses œuvres avec une préface de M. l'abbé J. Guthlin. Édition ornée d'un portrait photographié. 1 vol. in-12 . . . . 3 fr. 75

MOSSMANN (X.). — *Recherches sur la constitution de la Commune à Colmar.* 1 beau vol. grand in-8°, en caractères elzéviriens, sur papier teinté. . . . . 4 fr.

— *Notes et Documents tirés des archives de Colmar.* 1 fort vol, in-8° . . . . 6 fr.

— *Les Origines du Théâtre de Colmar.* 1 plaquette in-8° sur papier teinté. . . . . 60 c.

REUSS (Rod.). — *Ausführliche Beschreibung von der Stadt Strassburg,* darinnen klärlich enthalten wo, wie und welcher Gestalt selbige entspringt. Chronique strasbourgeoise de 1672 à 1684, publiée pour la première fois avec un extrait du mémorial de Reisseisen, par Rod. Reuss. 1 vol. in-8°. . . . . 3 fr.

SÉE (Jul.). — *Hans Stoltz's Ursprung und Anfang der Statt Gebweyler.* Sagen und Tagebuch eines Bürgers von Gebweyler zur Zeit des Bauernkrieges. Publié avec une préface et des notes par Julien Sée. 1 vol. in-8° . . . . 2 fr. 50

— *Johann Joner's Notanda.* Tägliche Notizen eines Stettmeisters von Colmar zur Zeit Ludwigs XIV. (1698-1705). Publié avec une préface et des notes par Julien Sée. 1 vol. in-8° . . . . 3 fr.

— *Ambrosii Müller's Stamm- und Zeitbuch.* Hauschronik eines Bürgers von Colmar zur Zeit Ludwigs XIV. (1698-1705). Publié avec une préface et des notes par Julien Sée. 1 vol. in-8° . . 2 fr. 50

— *Dominicus Schmutz.* Hausbuch eines Bürgers von Colmar (1714-1800), mit autobiographischen Notizen. Publié avec une préface et des notes par Julien Sée. 1 fort vol. in-8°. 4 fr.

— *Beschreibung der Belager-und Einnehmung der Statt Colmar* durch die Schweden (1632). Publié avec une préface et des notes par Julien Sée. 1 vol. in-8°.

STOFFEL (G.) — *Tomus miraculorum Sancti Theobaldi,* im Original-Text herausgegeben mit einem Fac-simile in Farbendruck ausgeführt. Récit des miracles accomplis à Thann par l'intercession de Saint-Thiébaud, avec une préface, des notes et une table par M. G. Stoffel. Orné d'un fac-simile en chromolithographie, représentant la première page du manuscrit original. 1 vol. grand in-8° . . . . 3 fr.

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.

Petite Collection alsacienne

Volumes petit in-12 (format des elzévirs) imprimés sur beau papier. — Chaque volume . . 3 ou 4 fr.
Les mêmes, papier de Hollande. . . . . . 6 à 8 fr.

Promenade historico-humoristique dans la ville de Strasbourg et aux environs, par LE ROY DE SAINTE-CROIX. 1 vol.

Les Dames d'Alsace devant la religion, la légende, l'histoire et la patrie, par le même. 1 vol.

L'Alsacien qui rit, boit, chante et danse, par le même. 1 vol.

Les Médailles alsaciennes au point de vue historique, par le même. 1 vol.

Visites en Alsace d'étrangers illustres, par le même. 1 vol.

Représentation des fêtes données par la ville de Strasbourg, pour la convalescence du Roi, à l'entrée et pendant le séjour de Sa Majesté dans cette ville (1744); inventé, dessiné et dirigé par J.-M. Weiss, graveur de la ville de Strasbourg, accompagné de *l'Alsace en fête sous la domination des Louis de France,* par LE ROY DE SAINTE-CROIX. 1 vol. in-4° de 245 pages, sur beau papier, avec 31 photogravures. Broché . . . . 35 fr.
Relié en maroquin plein, avec fers spéciaux. . . . . 55 fr.
Le même ouvrage, papier de Hollande, broché. . . . 50 fr.
— — relié . . . . 70 fr.

SOUS PRESSE.

L'Alsace en fête, ou Histoire et description des fêtes, solennités, réjouissances et cérémonies religieuses, civiles et militaires, publiques et privées, en Alsace, par LE ROY DE SAINTE-CROIX. 4 vol. grand in-8°.

(*Cet ouvrage, fruit de longues études et de recherches laborieuses, est sous presse et paraîtra très-prochainement.*)

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.



